

PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL (PDC) DE LA COMMUNE GOLFE 2



DOCUMENT DU PDC-2023- 2027

Version finale

AOUT 2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	i
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	v
PREFACE.....	vii
RESUME EXECUTIF.....	viii
LISTE DES TABLEAUX.....	xii
LISTE DES FIGURES.....	xiii
LISTE DES CARTES.....	xiv
LISTE DES PLANCHES DE PHOTOS.....	xv
INTRODUCTION.....	1
I. APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	3
1.1. Phase préparatoire.....	3
1.2. Collecte de données de la phase du diagnostic.....	3
1.2.1. Données secondaires.....	4
1.2.2. Données primaires.....	4
1.2.2.1. Enquêtes auprès des ménages.....	4
1.2.2.2. Assemblées de diagnostic participatif dans les quartiers.....	5
1.2.2.3. Atelier de diagnostic des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM).....	5
1.2.2.4. Entretiens avec les acteurs des services publics et privés.....	6
1.2.2.5. Système d'information géographique (SIG) et cartographie.....	6
1.2.3. Traitements et analyses de données.....	6
1.2.3.1. Données d'enquêtes.....	6
1.2.3.2. Données spatiales.....	7
1.2.3.3. Analyse des échantillons.....	7
1.3. Phase de définition de la vision, axes et objectifs stratégiques.....	9
1.4. Phase de programmation.....	10
1.5. Principales difficultés.....	10
II. GENERALITES SUR LA COMMUNE GOLFE 2.....	11
2.1. Localisation géographique.....	11
2.2. Cadre physique.....	13
2.2.1. Relief et sols.....	13
2.2.2. Climat.....	15
2.2.3. Hydrographie.....	16
2.3. Cadre Biotique.....	16
2.3.1. Végétation, flore et faune.....	16
2.3.2. Cadre humain.....	17
2.3.2.1. Historique, organisation traditionnelle et principaux groupes ethniques de la commune Golfe 2.....	17
2.3.2.2. Population et activités socioéconomiques.....	17
2.3.2.3. Religion, us et coutumes.....	18
III. SYNTHESE DE L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE.....	20
3.1. Organisation sociale de la commune Golfe 2.....	20

3.1.1. Organisation traditionnelle et chefferie	20
3.1.2. Principaux groupes ethniques	20
3.2. Aménagement urbain	21
3.2.1. Dynamique d'occupation spatiale	21
3.2.2. Organisation de l'espace communal et de l'architecture urbaine	24
3.2.2.1. Architecture urbaine	24
3.2.2.2. Zonage et fonctionnalité	25
3.3.3.4. Foncier (accès et sécurisation)	27
3.3. Secteur économique	29
3.3.1. Secteur Primaire : Agriculture, élevage et pêche	31
3.3.2. Secteur secondaire	32
3.3.2.1. Industrie	32
3.3.2.2. L'artisanat	34
3.3.3. Secteur tertiaire	37
3.3.3.1. Commerce	37
3.3.3.2. Transport et mobilité urbaine	39
3.3.3.2.1. Transport aérien et maritime	39
3.3.3.2.2. Transport routier ou mobilité urbaine	40
3.3.3.3. Finances, Banques et Assurances	45
3.3.3.4. Tourisme et hôtellerie, sport, culture et arts	47
3.3.3.4.1. Tourisme et hôtellerie	47
3.3.3.4.2. Sport, art, culture et loisirs	49
3.3.3.5. Energie	51
3.3.3.6. Administration et autres services	52
3.4. Services sociaux de base	54
3.4.1. Assainissement	54
3.4.1.1. Assainissement des eaux pluviales	54
3.4.1.2. Assainissement des eaux usées	55
3.4.1.3. Gestion des déchets solides	56
3.4.1.5. Hygiène et santé publique	60
3.4.1.6. Hygiène publique et individuelle dans le contexte du COVID-19	62
3.4.2. Approvisionnement en eau potable (AEP)	64
3.4.2.1. Infrastructure d'adduction d'eau potable	64
3.4.2.2. Mode d'accès et couverture en besoins en eau potable	64
3.4.3. Santé	66
3.4.3.1. Formations sanitaires de la commune	66
3.4.3.2. Analyse spatiale des infrastructures du secteur de la santé de la commune	67
3.4.3.3. Situation du personnel et accès aux soins de santé dans les centres publiques	70
Analyse FFOM du secteur de la santé de la commune	72
3.4.4. Education et emploi	72
3.4.4.1. Education et formation traditionnelle	73
3.4.4.2. Education des adultes et apprentissage	73

3.4.4.3. Enseignement formel	74
3.4.4.3.1. Situation des infrastructures scolaires	74
3.4.4.3.2. Analyses spatiales des infrastructures scolaires.....	75
3.4.4.3.3. Taux de réussite au CEPD et évolution des effectifs des élèves dans les établissements primaires	84
3.4.4.3.4. Statistiques et analyses des ratios	85
3.4.4.5. Marché du travail, chômage, emploi des jeunes et des femmes	89
3.5. GENRE, EQUITÉ ET FILETS SOCIAUX.....	89
3.5.1. Aperçu sur le genre et l'inclusion dans la commune.....	89
3.5.3. Les filets sociaux dans la commune	90
3.6. Environnement, ressources forestières et changements climatiques.....	91
3.6.1. Environnement.....	91
3.6.1.1. Salubrité urbaine.....	91
3.6.1.2. Pollution urbaine	93
3.6.2. Ressources forestières et Espace vert.....	93
3.6.3. Changements climatiques.....	94
3.7. Gouvernance institutionnelle et administrative de la commune	96
3.7.1. Gouvernance et administration du territoire.....	96
3.7.1.1. Acteurs de la gouvernance du territoire	96
3.7.1.2. Instances de la gouvernance décentralisée	96
3.7.1.3. Découpage territorial et la gestion au niveau communautaire.....	97
3.7.1.4. Cadre de concertation et participation des populations à la gestion des affaires communales.....	98
3.7.2. Partenariats.....	99
3.7.3. Administration communale, les ressources humaines et les services à la population	100
3.7.3.1. Administration communale et les ressources humaines	100
3.7.3.2. Services à la population	101
3.7.3.3. Maîtrise d'Ouvrage Communale (MOC).....	102
3.8. Finances locales	102
3.8.1. Sources de financement de la commune	103
3.8.2. La mobilisation des ressources financières locales.....	104
3.8.3. L'utilisation des ressources financières	105
IV. CADRE STRATEGIQUE DE LA COMMUNE GOLFE 2	109
4.1. Synthèses des problématiques et priorités de développement Golfe 2	109
4.2. Vision de la commune Golfe 2 à l'horizon 2032	113
4.3. Axes stratégiques du développement de la commune Golfe 2.....	113
4.4. Cohérence des axes de la commune aux cadres national et international ...	117
4.5. Objectifs stratégiques	117
4.6. Cadre logique	119
V. PROGRAMMATION DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU GOLFE 2	122
5.1. Programmation physique	122
5.2. Programmation financière et temporelle.....	132
5.3. Plan d'action quinquennal	134

VI. CADRE DE MISE EN ŒUVRE	146
6.1. Mécanisme institutionnel.....	146
6.2. Stratégies de mobilisation des ressources et financement du PDC	150
6.2.1. Stratégies de mobilisation des ressources	150
6.2.2. Hypothèses de financement du plan.....	151
VI.3. Plan de communication	152
6.4. Mécanismes de suivi-évaluation.....	152
Conclusion	154
BIBLIOGRAPHIE	155

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP	: Approvisionnement en Eau Potable
AIGE	: Aéroport Internationale Gnassingbé Eyadema
AJSEF	: Accès des Jeunes aux services Financiers
ANASAP	: Agence Nationale d'Assainissement et de Salubrité Publique
ANGE	: Agence Nationale de Gestion de l'Environnement
AVC	: Accident Vasculaire Cérébral
BAC	: Baccalauréat
BEPC	: Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BID	: Banque Islamique de Développement
BIDC	: Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
BTS	: Brevet de Technicien Supérieur
BV	: Brigade verte
CA	: Conseil d'Administration
CCIT	: Chambre de Commerce et de l'Industrie du Togo
CDQ	: Comité de Développement de Quartier
CDS	: Stratégie de développement urbain du Grand Lomé
CEG	: Collège d'Enseignement Général
CEPD	: Certificat de fin d'Etudes du Premier Degré
CMA	: Chambre des Métiers et de l'Artisanat
COPIL	: Comité de Pilotage
COVID 19	: Coronavirus Disease 2019 ou Maladie à Coronavirus 2019
CVD	: Comité Villageois de Développement
DAF	: Direction Administrative et Financière
DAGL	: District Autonome du Grand Lomé
DAL	: Défécation à l'Air Libre
DEL	: Développement de l'Economie Locale
DOSI	: Délégation à l'Organisation du Secteur Informel
DST	: Direction des Services Techniques
DT	: Direction Technique
EdiCitNet	: The Edible Cities Network
FAC	: Fonds d'appui aux collectivités territoriales
FEM	: Fonds Mondial de l'Environnement
GAP	: Grille d'Analyses des Problèmes ()
GIZ	: Agence Allemande de Coopération Internationale pour le Développement
GPS	: Global Position System
HSB	: Hôpital Secondaire de Bè
IEC	: Information, Education et Communication
IMF	: Institution de Microfinances
INSEED	: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques
IST	: Infection Sexuellement Transmissible

LDCP	: Local Développement Conseil Plus
MERS	: Syndrome Respiratoire du Moyen-Orient
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Organisation de la Société Civile
PA	: Plan d'Action
PDC	: Plan de Développement Communal
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PMI	: Petites et Moyennes Industries
PPA	: Plan d'Action Annuel
PTA	: Plan de Travail Annuel
PTBA	: Plan de Travail et Budget Annuel
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
SE	: Suivi et Evaluation
SIDA	: Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
SIG	: Système d'Information Géographique
SITO	: Société Immobilière du Togo
SRAS	: Syndrome Respiratoire Aigu Sévère
TdE	: Togolaise des Eaux
TdR	: Termes de Référence
UE	: Union Européenne
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
VIH	: Virus de l'Immunodéficience Humaine
WACA	: West Africa Coastal Area

PREFACE



En prenant la tête de la toute nouvelle municipalité du Golfe 2 en octobre 2019, l'ambition des élus locaux a été de poser les bases de la transformation de cette commune en offrant à ses habitants et à ses visiteurs un meilleur cadre de vie.

L'une des voies pour atteindre cet objectif est de disposer d'un document d'orientation stratégique et de planification, élaboré dans une démarche participative, prenant en compte la conception, la programmation et l'exécution des actions de développement dans la commune. Ainsi, le conseil municipal du Golfe 2, réuni en session ordinaire le 09 novembre 2020, a décidé par délibération n°006/RM/PG/CG2/SG/2020 de doter la commune d'un Plan de Développement Communal (PDC). Ce plan de première génération, élaboré pour la période quinquennale 2023-2027 se projette dans une vision à l'horizon 2032 formulée comme suit : **« Golfe 2, pôle commercial sous régional de référence où règnent le civisme et la solidarité dans une dynamique de progrès social, de respect de l'environnement et de la diversité culturelle ».**

Réalisé de façon consensuelle, ce plan est le fruit d'un long processus d'arbitrage objectif entre les besoins et options de développement des différentes entités territoriales et socioprofessionnelles de la commune. Il constitue pour nous ainsi que pour notre population un référentiel qui guidera désormais les actions de développement. Sa mise en œuvre dans un élan de solidarité permettra à coup sûr d'améliorer le cadre de vie de nos concitoyens.

Nous avons toujours considéré la commune Golfe 2 comme étant la plus stratégique des 13 communes du district autonome du grand Lomé. Sa plus grande richesse repose sur ses ressources humaines et ses infrastructures, actuellement en rénovation.

La décentralisation voulue par les plus hautes autorités de notre pays est pour nous une opportunité offerte aux populations de participer à leur propre développement. Nous avons la ferme conviction qu'en se mettant ensemble pour la mise en œuvre de ce PDC, avec l'appui de l'Etat, des partenaires techniques et financiers, des opérateurs économiques de la commune, des populations elles-mêmes et de la diaspora, nous transformerons significativement notre territoire pour le bien-être de tous.

Nous saisissons ainsi l'occasion pour remercier celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de ce document, notamment :

- Les conseillers municipaux du Golfe 2 ;
- Le comité de pilotage dans toute sa composition ;
- Les services déconcentrés de l'Etat ;
- Les chefs traditionnels et les Comités de Développement des Quartiers (CDQ);
- Les leaders religieux, les forces vives de la commune ainsi que toutes les communautés étrangères vivant dans notre commune ;
- Le cabinet Local Development Conseil Plus (LDGP) qui a accompagné la Mairie dans l'élaboration de ce plan.

Ensemble nous sommes plus forts et nous irons plus loin dans le développement de notre commune !

AMAGLO Kokou Sénamé

RESUME EXECUTIF

Le Plan de Développement Communal (PDC) du Golfe 2, un des outils de planification de cette commune a été élaboré de façon participative et avec une forte implication des acteurs locaux, des services techniques déconcentrés de l'Etat et des organisations de la société civile en suivant les orientations du guide actualisé d'élaboration des PDC au Togo. L'approche méthodologique a impliqué plusieurs phases notamment la préparation, le diagnostic, la définition du cadre stratégique et la programmation.

L'analyse diagnostique ressort ce qui suit :

(i) Dans le domaine de la gouvernance institutionnelle, administrative, et des finances locales. La commune Golfe 2 est administrée par un conseil de 19 membres chargé de la gestion des affaires locales du ressort territorial de la commune et selon les compétences dévolues. Toutefois, les instances communales pouvant servir de lieu de concertation et de dialogue sont dans un état embryonnaire et ne sont pas formalisées et dynamisées afin de promouvoir la démocratie participative pour une adhésion forte des populations aux actions entreprises par la commune.

La commune est subdivisée en quartiers, dont la gestion est faite par les chefs traditionnels appuyés par les Comité de Développement de Quartier (CDQ), chargé d'initier des actions de développement communautaire. Il ressort que la chefferie traditionnelle garant des us et coutumes intervient dans la gestion des litiges entre les citoyens (problèmes familiaux, fonciers etc.) et représente à la fois l'Etat central et la Commune au niveau des quartiers. Les chefs sont également consultés en cas de crise ou pour la mise en œuvre des actions de développement. Cependant, il arrive que certains quartiers sous l'autorité d'un chef, chevauchent entre la commune Golfe 2 et des communes voisines, ce qui complexifie leur intervention du fait de traiter avec plusieurs administrations communales à la fois.

De plus au niveau des quartiers, il est observé le faible dynamisme et la faible capacité des CDQ en termes de fonctionnement et de mobilisation des populations. Les capacités techniques et organisationnelles des CDQ, chefs traditionnels ne sont pas régulièrement renforcées afin que ceux-ci puissent jouer efficacement leurs rôles.

En matière de gestion administrative et des ressources humaines, même si la commune dispose le minimum d'outils de gestion administrative édicté par les différents textes de loi et dispositions réglementaires, on note l'absence d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables, spécifique à la commune pour garantir une gestion saine et efficace de la commune. On note également une insuffisance dans l'informatisation du traitement des opérations administratives et financières. La faible digitalisation des services communaux réduit l'efficacité de l'action communale.

La commune dispose d'une équipe composée de personnels qualifiés mais en nombre faible (notamment le personnel technique). Elle a hérité en effet d'une partie du personnel de l'ancienne commune de Lomé et doit réadapter son équipe au contexte actuel de la décentralisation et du découpage administratif.

Au niveau de la mobilisation des ressources financières locales, on note une bonne collaboration entre les différents acteurs impliqués (service financier communal, trésor public, OTR). Toutefois, le renforcement des mécanismes de partage d'information pourrait améliorer la mobilisation des ressources. La non-maîtrise du potentiel et de l'assiette fiscale de la commune reste un point primordial sur lequel des solutions doivent être trouvées. La commune est par ailleurs confrontée au problème d'incivisme fiscal, de manque de professionnalisme de certains agents de recouvrement, d'insuffisance d'équipements et de matériels pouvant faciliter la collecte des taxes. La sensibilisation des contribuables, la formation des agents et la mise en place d'outils modernes ou encore la digitalisation de la collecte de taxes sont faiblement utilisés pour améliorer le dispositif de mobilisation des ressources financières de la commune.

(ii) Dans le domaine de l'aménagement urbain, Golfe 2 connaît de nombreux dysfonctionnements en matière de gestion de l'espace communal qui se manifestent par l'encombrement des voies publiques, le non-respect des normes de construction des bâtiments à l'usage du public. Les infrastructures publiques construites sur le territoire communal ne sont pas accessibles à tout le monde notamment aux personnes en situation de handicap. L'absence de stratégies d'aménagement des espaces publics, de préservation et de valorisation des zones à risque, augmentent la vulnérabilité des populations face aux risques climatiques majeurs comme les inondations. En fin, l'urbanisation mal structurée s'illustre par l'occupation informelle des emprises publiques et des réserves administratives d'une part et la construction des immeubles sans permis de construire d'autre part.

(iii) Dans le Secteur des activités économiques

Au niveau de l'artisanat, le manque de motivation et d'engagement des jeunes à entreprendre ainsi que l'absence de synergie et de collaboration entre les jeunes artisans ne favorisent pas l'épanouissement de ce secteur. Aussi, le faible niveau de connaissance des structures étatiques destinées à promouvoir l'artisanat et/ou l'entrepreneuriat des jeunes constitue un frein pour la jeunesse du Golfe 2 en matière d'accompagnement pour le développement de l'entrepreneuriat local. La faible structuration professionnelle au niveau local, la prédominance de l'informel, le faible accès aux financements, la qualité des responsables de la formation/apprentissage à mieux encadrer et améliorer le secteur de l'artisanat sont entre autres les grands problèmes du secteur de l'artisanat et de l'entrepreneuriat des jeunes..

Pour ce qui concerne le commerce et le transport, les infrastructures marchandes dont l'état de délabrement / dégradation est très avancée ou prononcée nécessite des aménagements ou des rénovations. Les aménagements faits sur la voirie de la commune, qu'elle soit secondaire ou tertiaire, n'ont pas pris en compte son essor

économique en ce qui concerne le développement des activités commerciales. Cette voirie est dégradée si bien qu'il se pose des problèmes de circulation des biens et des personnes, particulièrement au niveau des voiries secondaires. Les activités commerciales et les véhicules stationnés partout encombrant le trottoir et constituent de ce fait un vecteur d'insécurité.

Concernant les finances et les activités culturelles, les conditions d'accès au crédit ne permettent pas l'épanouissement des petites entreprises et excluent une grande partie de la population des financements. Golfe 2 est confronté à l'insuffisance des infrastructures des activités culturelles, sportives et de loisirs.

(iv) Dans le domaine de l'assainissement, l'environnement et les ressources forestières, la commune Golfe 2 est confrontée à l'insuffisance et à la mauvaise gestion des infrastructures d'assainissement si bien que de graves problèmes d'inondation s'observent régulièrement dans la zone de « Tantô », derrière les résidences de la SITO et dans d'autres quartiers de la commune. L'absence de dépotoirs intermédiaires aménagés, le manque ou l'insuffisance d'entretien des infrastructures sanitaires domestiques entraînent la multiplication des dépotoirs sauvages. La défécation à l'air libre est encore présente dans certains quartiers. Le déversement des eaux usées dans les rues est la cause essentielle de l'insalubrité dans la commune. A cette insalubrité s'ajoute la pollution de l'air due aux mauvaises odeurs des caniveaux et eaux usées. Enfin, l'absence d'espaces verts et l'insuffisance de la trame verte sont un frein pour la purification de l'air.

(v) Dans le domaine des services sociaux de base et filets sociaux, on note la faible couverture du réseau de la Togolaise des Eaux (TdE) qui s'accompagne de la faible réactivité en cas de sollicitation et l'absence de fontaines publiques. Ceci oblige la population à s'approvisionner en eau de qualité douteuse comme l'eau des puits, l'eau de pluie et de forages privés.

En matière de santé Golfe 2 dispose d'un seul centre de santé public dont les locaux sont vétustes et manquent d'équipements adéquats pour faire face à la demande relativement élevée. Avec une population estimée à plus de 193 000 habitants (INSSD, 2021), la commune Golfe 2 dispose d'un seul médecin affecté par l'Etat. Les structures de santé privées existantes dans la commune qui devraient combler ce vide se révèlent chères par rapport au pouvoir d'achat de la population.

Dans le domaine de l'éducation scolaire, on note une insuffisance d'établissements scolaires publics, la vétusté et l'abandon des bâtiments scolaires en dégradation. Les établissements scolaires publics surtout ceux du préscolaire et du primaire sont sous équipés avec une absence ou un mauvais fonctionnement des infrastructures d'eau et assainissements.

Des violences basées sur le genre sont parfois signalées dans la commune, notamment le viol et les violences physiques sur les femmes au foyer. Les couches vulnérables ne sont pas suffisamment soutenues par des programmes ou actions spécifiques devant contribuer à leur épanouissement.

Pour faire face à ces différents problèmes et améliorer les conditions de vies des populations, le cadre stratégique du Golfe 2 à l'horizon 2032 est bâti autour, d'une vision commune qui est:« **Golfe 2, pôle commercial sous régional de référence où règnent le civisme et la solidarité dans une dynamique de progrès social, de respect de l'environnement et de la diversité culturelle** ». L'atteinte de cette vision passera par trois axes stratégiques qui sont: (i) Renforcer les infrastructures marchandes, culturelles, sportives et promouvoir le développement de l'économie locale ; (ii) Améliorer le cadre de vie, la qualité des services sociaux et le système de protection sociale et d'inclusion dans la commune (iii) Moderniser l'administration communale, promouvoir une gouvernance saine et un système transparent et efficace de mobilisation et de gestion des ressources locales.

Pour la période 2022 à 2026, la programmation ressort six (6) domaines prioritaires qui ont été identifiés pour les trois (3) axes soit deux (2) programmes par axe. Pour chaque programme, des projets prioritaires ont été identifiés et déclinés en activités. Au total 99 activités réparties en quinze (15) projets de développement ont été formulées pour les six (6) programmes.

Pour l'ensemble des activités prioritaires identifiées, l'estimation financière est de Cinq milliards cent quarante-sept millions trois cent mille (5 147 300 000) Francs CFA. Près de 86,3 % de ce budget global revient à l'axe 1 consacré à l'économie locale et à l'axe 2 dédié aux services sociaux de base et au cadre de vie. L'analyse des tranches annuelles fait ressortir que les fortes mobilisations des ressources financières pour la mise en œuvre du présent PDC se feront au cours de la deuxième, troisième et quatrième année avec un pic au cours de la troisième année.

Pour la mise en œuvre du plan de développement, un cadre institutionnel à plusieurs niveaux a été proposé. Le financement du plan s'effectuera par la mobilisation des ressources financières propres. Cependant, la mobilisation financière locale ne pourra pas satisfaire les besoins réels de la population et ne permettra pas l'atteinte des objectifs du plan qui sont arrimés aux Objectifs du Développement Durable (ODD) et à la Feuille de route gouvernementale 2025. Dans ce contexte, Golfe 2 exprime la nécessité de l'appui technique et financier du gouvernement, des partenaires techniques et financiers, des ONG et associations, des bonnes volontés et de sa diaspora pour la réalisation des projets inscrits dans le plan de développement communal. En effet, les estimations ressortent que la capacité d'investissement sur ressources propres pourra supporter près de 58% du coût global de ce PDC. Le reste des ressources (42% du coût global de ce PDC) sont à mobiliser à travers, la dotation d'investissement de l'Etat, l'appui des PTF internationaux, l'apport des Organisations de la société civile locale (ONGs, Associations, diaspora, communautés).

Commenté [G21]: Nous avons supprimé le mot **externe** dans cette phrase.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2 : Distribution des ménages enquêtés suivant les zones.....	7
Tableau 3: Répartition des enquêtés selon le niveau d'instruction	8
Tableau 1: Tableau climatique	15
Tableau 4 : FFOM de l'aménagement de l'espace communal.....	29
Tableau 5 : FFOM du secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	32
Tableau 6: FFOM du secteur de l'artisanat	36
Tableau 7 : FFOM du secteur du commerce	39
Tableau 8: FFOM du secteur de transport.....	44
Tableau 9 : FFOM du secteur du tourisme, sport, culture et arts.....	50
Tableau 10 : FFOM de l'assainissement	64
Tableau 11 : Répartition des formations sanitaires dans la commune	66
Tableau 12 : Répartition des formations sanitaires de la commune suivant le type .	67
Tableau 13 : Personnels du CS Nukafu par spécialité ou fonction	70
Tableau 14: FFOM du secteur de la santé	72
Tableau 15 : Etablissements scolaires par niveau et par ordre d'enseignement.....	74
Tableau 16 : Effectifs des élèves dans les EPP sur les 5 dernières années.....	84
Tableau 17: Ratio élèves-enseignants dans les établissements publics	85
Tableau 18 : Ratio élèves-enseignant dans les établissements privés	85
Tableau 19 : Ratio élèves-enseignant dans les établissements confessionnels	85
Tableau 20 : Ratio élèves-Salle de classe dans les établissements de la commune	86
Tableau 21: FFOM du secteur de l'éducation	88
Tableau 22: FFOM du secteur Genre, équité et filets sociaux.....	90
Tableau 23 : Partage de responsabilités entre les communes et ANASAP	92
Tableau 24 : Types de pollution dans la commune	93
Tableau 25 : FFOM de l'environnement	95
Tableau 26 : Répartition du personnel communal selon le type de contrat	100
Tableau 27 : Répartition du personnel communal selon les qualifications.....	100
Tableau 28 : Répartition du personnel communal selon l'ancienneté	101
Tableau 29 : Prévisions de passation de marché (PPM) de 2020 et 2021	102
Tableau 30 : Les recettes en fonction des sources pour les années 2020 et 2021 .	104
Tableau 31: Dépenses de la commune en 2020.....	105
Tableau 32 : FFOM sur la gouvernance, l'administration et les finances locales	107
Tableau 33: Activités planifiées suivant les projets et programmes des axes.....	122
Tableau 34: Planification physique de l'Axe 1.....	123
Tableau 35: Planification physique de l'Axe 2.....	126
Tableau 36: Planification physique de l'Axe 3.....	130
Tableau 37 : Répartition du budget suivant les projets et programmes des axes ...	133
Tableau 38: Planification financière et temporelle de l'Axe 1	135
Tableau 39 : Hypothèses sur la part (en %) de chaque source de financement dans le coût de mise en œuvre du PDC.....	151
Tableau 40 : Contribution de chaque acteur au financement du PDC	151

LISTE DES FIGURES

Figure 3 : Répartition des enquêtés selon le sexe et la tranche d'âge	8
Figure 1:: Courbe ombrothermique de Lomé Aéroport	16
Figure 2: Répartition des enquêtés selon la profession.....	18
Figure 4: Statut d'occupation.....	26
Figure 5: Caractéristique de la maison.....	26
Figure 6 : Répartition des unités économiques du Nord-Est par branche d'activités	31
Figure 7: Typologie des moyens de transport dans la commune.....	40
Figure 8: Perception de la population sur la couverture de l'éclairage publique.....	52
Figure 9: Modes d'évacuation des eaux grises	55
Figure 10: Lieux de consultation médicale	60
Figure 11:Lieu d'approvisionnement des populations en médicament	61
Figure 12:Typologie des latrines dans la commune par quartier	61
Figure 13: Lieux de défécation pour ceux qui ne disposent pas de WC.....	62
Figure 14: Sources d'approvisionnement en eau potable	65
Figure 15 : Taux de croissance annuels des effectifs des élèves dans EPP	84
Figure 16 : Part des types d'impôts dans les recettes fiscales	103
Figure 17: Part des types d'impôts dans les recettes non fiscales.....	104
Figure 18 : Dépenses réalisées en 2020.....	106
Figure 19 : Répartition du budget du PDC suivant les années	132

LISTE DES CARTES

Carte 1: Localisation de la commune golfe 2.....	12
Carte 2: Topographie de la commune.....	14
Carte 3: Répartition de la population de la commune suivant les quartiers et sous quartiers.....	19
Carte 4 : Occupation du sol	23
Carte 5: Répartition géographique des infrastructures industrielles dans la commune	34
Carte6 : Distribution spatiale des marchés dans la commune.....	38
Carte7 : Organisation de la voirie urbaine dans la commune Golfe 2	43
Carte8 : Répartition géographique des établissements financiers	46
Carte9 : Répartition géographique des infrastructures hôtelières dans la commune.....	48
Carte10 : Distribution spatiale des services administratifs dans la commune.....	53
Carte 11 : Répartition des latrines publiques et des kiosques d'eau.....	59
Carte12 : Distribution spatiale des formations sanitaires dans la commune.....	68
Carte13 : Analyse de la couverture géographique des formations sanitaires publiques	69
Carte14 : Analyse spatiale des établissements préscolaires de la commune.....	77
Carte15 : Analyse spatiale des établissements primaire dans la commune	79
Carte16 : Distribution spatiale des établissements du secondaire dans la commune.....	81
Carte17 : Distribution spatiale des établissements du secondaire dans la commune.....	83

LISTE DES PLANCHES DE PHOTOS

Planche 1: Formation des enquêteurs (LDCP, 2022)	3
Planche 2: Illustration des réunions de zones (LDCP, 2022)	5
Planche 3 Atelier de diagnostic FFOM (LDCP, 2022)	6
Planche 4: Construction sur les voies et résidence en plein chantier.....	22
Planche 5: Type d'habitats présents dans la commune.....	25
Planche 6: Maisons entrepôts	27
Planche 7: Voirie résidentielle à Tokoin Tamé (A) et Hedzranawoé 1 (B)	42
Planche 8: caniveau obstrué et caniveau en construction	54
Planche 9: Rejet des eaux usées domestiques dans la rue à Hédzranawoe.....	56
Planche 10 : Toilette et fosse sur la voie publique	56
Planche 11: Dépotoirs sauvages dans la commune.....	58
Planche 12: Caniveau mal entretenu dans le quartier Attiégouvi	58
Planche 13 : Illustration de l'état de certaines infrastructures scolaires	87
Planche 14 : rejet des eaux usées sur la voie.....	93
Planche 15 : Détente sous l'arbre (LDCP 2022)	94

INTRODUCTION

Les politiques de développement en cours dans bon nombre de pays en développement, notamment dans ceux de l'Afrique sub-saharienne ont amorcé un nouveau tournant à partir de la fin des années 1980 (Hounmenou, 2003). Suite à l'avènement de la démocratie dans ces pays, nombre d'entre eux ont procédé à de profondes réformes dont l'une des manifestations les plus importantes se traduit par la mise en œuvre de la décentralisation. Ce processus vise entre autres, la prise en compte des réalités locales et la responsabilisation des communautés à la base dans la gestion de leur développement (Hounmenou, 2003 ; Ahlinvi, 2019).

Au Togo, l'année 2019 est marquée par la pose des jalons de l'acte 1 de la décentralisation avec le processus électoral destiné à doter les communes d'organes élus conformément à l'article 141 al.3 de la constitution togolaise. En effet, les élections du 30 juin 2019 ont balisé les voies à la démocratisation des organes municipaux, premier acte d'un processus qui s'est conclu par la publication des résultats des élections des maires et adjoints au maire des 5, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 septembre 2019, suivant l'arrêté n° 0100/MATDCL- SG-DDCL du 7 octobre 2019.

L'effectivité de cette décentralisation vise en d'autres termes à favoriser le renforcement des capacités des populations locales, en vue de la prise en charge de façon durable et participative de la gestion de leurs propres affaires. Dans ce contexte, les responsabilités et les rôles sont partagés entre deux acteurs principaux que sont l'Etat et ses démembrements et les communes administrées par le Conseil municipal (CM) ayant à sa tête le maire.

Certaines dispositions de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007, modifiées par la loi n°2019-006 du 26 juin 2019 relative à la décentralisation et aux libertés locales retracent fidèlement les responsabilités qui incombent aux collectivités territoriales (CT). Ainsi, l'article 7 de la loi de 2019 stipule que *« les CT ont pour mission la conception, la programmation et l'exécution des actions de développement d'intérêt local de leur ressort territorial, en particulier dans les domaines économique, social et culturel. Elles définissent leur politique de développement local et les priorités de financement des projets relevant de leurs domaines de compétence¹ »*. Le développement local est un enjeu majeur de la décentralisation que chaque maire devrait prendre en compte dans l'exercice de sa mission.

Le développement local est « un processus dynamique dans lequel tous les acteurs communaux initient et mettent en œuvre des actions en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie. Sa mise en œuvre nécessite une planification rigoureuse qui favorisera l'utilisation rationnelle et efficiente des ressources dont dispose la commune ». Une telle planification doit traduire la vision concertée au niveau de la commune, entre tous les acteurs concernés, en vue de la définition d'objectifs communs à atteindre dans le temps. Ceci conduit à la mise en place des outils de planification participative à l'instar des Plans de développement communaux (PDC).

¹ La loi n°2019-006 du 26 juin 2019 relative à la décentralisation et aux collectivités locales

Le PDC est un document qui analyse la situation actuelle en faisant l'état de toutes les informations qui existent au niveau d'une commune notamment ses problèmes et ses potentialités. Sur cette base, il propose des solutions à travers les activités par lesquelles on peut mettre en œuvre tout en profitant des potentialités de la commune. Au regard de l'importance de ce document dans la vie d'une commune, le conseil municipal du Golfe 2 a pris la délibération N°006/RM/PG/SG/CG2-2020 du 09 novembre 2020 autorisant le maire à conduire le processus d'élaboration et de mise en œuvre du Plan de Développement Communal (PDC) du Golfe 2.

L'élaboration du PDC est un processus dynamique et participatif permettant à une communauté de définir sa vision et de la transformer en résultats au moyen d'activités clairement définies, priorisées, organisées et opérationnalisées sur une période donnée. Elle requiert plusieurs phases dont l'une est le diagnostic. Le diagnostic est une étape déterminante du processus de planification locale qui fait la synthèse de l'état des lieux en termes d'atouts/contraintes, opportunités/menaces.

Ainsi, pour y arriver, un comité de pilotage a été mis en place pour faciliter la coordination et la supervision des activités. Consciente de la complexité du processus de planification du développement local qui nécessite une diversité d'expertises, la commune a eu recours par voie de consultation au cabinet *Local Development Conseil Plus* (LDCP) pour un appui technique.

Ainsi, avec l'appui des experts, un diagnostic a fait ressortir la problématique de développement de la commune Golfe 2, notamment en matière d'équipements socio collectifs et aux plans économique, financier, institutionnel, environnemental, urbanistique, de la vie démocratique locale, d'équité et d'égalité de genre etc. Cette phase cruciale s'est achevée avec l'élaboration d'un rapport qui a fait objet de restitution aux parties prenantes qui l'ont validé après amendements.

A l'étape suivante, les acteurs clés se sont retrouvés en atelier pour la définition et la validation de la vision, des orientations stratégiques et des objectifs de développement de la commune.

Enfin, un atelier qui a mobilisé tous les acteurs intervenant dans la commune a permis de faire la programmation physique, temporelle et financière des projets prioritaires de mise en œuvre du PDC. Le présent document est la synthèse de tous les résultats obtenus au cours de ce processus de planification locale qui a impliqué une grande diversité d'acteurs de la commune Golfe 2.

Il est structuré en six grandes parties en dehors de la présente introduction :

- La 1^{ère} partie présente les généralités sur la commune Golfe 2 ;
- La 2^{ème} partie présente la démarche méthodologique pour élaborer ce PDC ;
- La 3^{ème} partie présente la synthèse du diagnostic ;
- La 4^{ème} partie présente le cadre stratégique de la commune ;
- La 5^{ème} partie présente le cadre programmatique de la commune ;
- La 6^{ème} partie présente le cadre de mise en œuvre du PDC.

I. APPROCHE METHODOLOGIQUE

1.1. Phase préparatoire

Cette phase a permis de baliser le terrain pour la collecte des données du diagnostic. Elle s'est reposée essentiellement sur l'organisation de quatre réunions et ateliers de cadrage. Il s'agit essentiellement de :

- l'atelier de lancement qui a mobilisé tous les acteurs de développement de la commune ;
- la réunion de cadrage méthodologique qui a regroupé le comité de pilotage et les services techniques de la commune et le cabinet LDCP. Cette réunion a permis de valider la méthodologie adoptée pour conduire toutes les phases d'élaboration du PDC et d'adopter la planification du processus ;
- l'atelier de sensibilisation et d'information des acteurs locaux qui a réuni les Chefs quartiers et leurs CDQ. Cette réunion a permis d'expliquer en profondeur à ces derniers, les différentes phases d'élaboration du PDC en insistant sur le rôle qu'ils devront jouer surtout dans la facilitation de la collecte des données du diagnostic ;
- la réunion technique de partage et de validation des outils de collecte des données du diagnostic qui a regroupé les experts du bureau d'études, le COPIL et les services techniques de la mairie. Au cours de cette réunion, les différents outils qui seront utilisés pour le diagnostic ont été présentés, amendés et validés ;
- l'atelier de formation des agents de collecte des données sur le terrain. Au total 30 agents enquêteurs ont été formés dans la salle de réunion de la mairie Golfe 2. Cette formation a débouché sur un test de collecte de données auprès des ménages environnants du siège de la mairie afin d'identifier les difficultés et d'ajuster les fiches d'enquêtes en conséquence.



Planche 1: Formation des enquêteurs (LDCP, 2022)

1.2. Collecte de données de la phase du diagnostic

Le diagnostic réalisé dans le cadre de ce PDC a été à la fois participatif et technique. Il s'est opéré à travers la collecte, le traitement et l'analyse des données secondaires et primaires.

1.2.1. Données secondaires.

La collecte des données secondaires s'est faite sur la base de l'exploitation de la documentation existante et des bases de données de cartographie disponibles dans les institutions spécialisées. Ainsi, les documents et rapports techniques relatifs à l'environnement, au secteur social et économique etc. disponibles au niveau national, régional, préfectoral et communal ont été judicieusement exploités dans le cadre de ce diagnostic. Aussi les articles et mémoires scientifiques dont les thèmes sont en lien avec la commune Golfe 2 et/ou la préfecture du Golfe ont-ils été explorés et analysés. Enfin, les bases de données cartographiques disponibles dans les différents ministères sectoriels et sur les serveurs en ligne ont été collectées, exploitées et analysées pour compléter le diagnostic par des analyses spatiales.

1.2.2. Données primaires

Etant donné que la commune Golfe 2 est à sa première action de planification, le processus de collecte de données primaires s'est déroulé sur toute l'étendue du territoire de la commune. Plusieurs approches ont été utilisées pour collecter les informations. Il s'agit des enquêtes auprès des ménages, des assemblées de diagnostic participatif dans les quartiers, des entretiens avec les acteurs des services publics et privés, de l'organisation d'un atelier de diagnostic technique des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) et de l'utilisation des SIG et cartographies.

1.2.2.1. Enquêtes auprès des ménages

Les différentes données de terrain concernant la situation au niveau ménage ont été collectées sur un échantillon réparti dans les 8 quartiers de la commune.

La taille de l'échantillon (n) des ménages qui ont fait l'objet d'investigation est obtenue en utilisant l'approximation normale de la distribution binomiale de Dagnelie suivant la formule :

$$n = \frac{z^2 \times p(1 - p) \times N}{z^2 \times p(1 - p) + (N - 1) \times y^2}$$

Avec:

- n : taille de l'échantillon ;
- N : Nombre total de ménages. Ce nombre de ménages a été estimé à 55143 sur la base des indications de l'INSEED ;
- p : Proportion de ménages ayant des connaissances sur la commune et disposée à répondre aux questions. p n'étant pas vraiment connue, sa valeur est fixée dans le cadre de cette étude à 0,5 afin d'avoir un grand nombre d'échantillons conformément aux règles statistiques ;
- y : Marge d'erreur. Celle qui a été retenue dans cette étude est de 3 % avec niveau de confiance de 95% et
- z : la valeur associée à l'intervalle de confiance d'échantillonnage. Pour la marge d'erreur $y = 3\%$, et un niveau de confiance de 95% z est égale à 1,96.

Sur la base de cet échantillonnage, 1047 ménages sont requis pour être enquêtés. Cependant, 1440 ménages, au total, ont été enquêtés dans toute la commune. Au niveau de chaque ménage, le chef de ménage (homme ou femme) a été soumis à un entretien individuel sur la base d'un guide de questionnaires conçu à cet effet. Les principales informations qui ont fait l'objet de discussions sont relatives aux activités socioéconomiques, l'eau et l'assainissement, l'environnement, la santé, l'éducation, la protection sociale, la gouvernance locale, la sécurité etc.

1.2.2.2. Assemblées de diagnostic participatif dans les quartiers

Cette phase a reposée sur les animations de réunions de quartiers par l'équipe des consultants appuyée par les membres du COPIL. Ces réunions ont eu lieu du 11 au 17 décembre 2021. Au total, 9 réunions ont été organisées et animées avec la participation active de la population dans les 8 quartiers et 1 sous quartier de la commune. Chacune des réunions a duré en moyenne deux heures. Ont pris part à ces réunions de zones, les Chefs quartiers, les CDQ, les responsables des associations des jeunes, des secteurs économiques et des personnes ressources (Planche 2).

La mobilisation globale en terme de participants de la commune est d'environ 444 personnes de tous âges dont environ 53 % de femmes. Dans la pratique, ces réunions ont consisté, sur la base d'un questionnaire semi-ouvert préétabli, à poser un ensemble de questions, pour recueillir des informations. Il s'agit d'une investigation au cours de laquelle les acteurs locaux du Golfe 2 ont réfléchi ensemble sur leur situation en dégagant les grands problèmes de la commune et les pistes de solutions. Au final, ces réunions ont permis de faire un état des lieux d'ensemble et surtout de dégager les problématiques importantes de la commune dans les divers secteurs de développement. Les aspirations de développement des communautés pour la commune ont été exprimées à travers ces réunions de zone.



Planche 2: Illustration des réunions de zones (LDCP, 2022)

1.2.2.3. Atelier de diagnostic des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM)

Un atelier de diagnostic participatif des FFOM a été organisé à l'échelle communale afin de compléter le diagnostic suivant chaque secteur clé de développement. Les échanges ont essentiellement porté sur l'identification des forces, faiblesses,

opportunités, menaces de la commune et celle des grands défis pour le développement de la commune. Cet atelier a mobilisé près de 150 participants provenant de domaines d'activités différents (Planche 3), le Conseil municipal, le COPIL, le chef canton de Bè, les chefs quartiers, les CDQ, les services techniques de la mairie, la préfecture du Golfe, les représentants des services publics et parapublics, les représentants des différents groupes socioprofessionnels organisés de la commune Golfe 2, etc.



Vue d'ensemble des participants

Restitution des travaux d'un groupe en plénière

Planche 3 Atelier de diagnostic FFOM (LDGP, 2022)

1.2.2.4. Entretiens avec les acteurs des services publics et privés

Chaque consultant, suivant ses responsabilités dans l'équipe et sur la base d'un questionnaire validé a mené des entretiens individuels avec les élus, les agents communaux, les responsables des services publics, privés et des organisations et associations travaillant sur le territoire communal. Ces entretiens ont permis de recueillir des informations complémentaires dans les grands secteurs de développement de la commune tels que le secteur économique, le secteur social, l'environnement et l'assainissement, etc.

1.2.2.5. Système d'information géographique (SIG) et cartographie

Les informations spatiales ont été collectées grâce au GPS et aux images satellites Google Earth couvrant la commune. Ainsi, au moyen du GPS, les infrastructures du secteur économique et du secteur social ont été géolocalisées sur le territoire communal par une équipe de cartographes. Ces données collectées ont permis de disposer d'une base de données pour les analyses spatiales et cartographiques.

1.2.3. Traitements et analyses de données

1.2.3.1. Données d'enquêtes

Le traitement et l'analyse des données d'enquêtes et des différentes réunions ont comme fondement les principes du diagnostic technique mettant l'accent sur l'analyse qualitative et quantitative. Les données quantitatives collectées sont présentées de manière à donner une vision très claire des problèmes de la commune. Pour ce faire, les logiciels statistiques et de traitement de données tels

que le tableur Excel, SPSS20, XLSTAT etc. ont été utilisés pour ressortir les résultats sous forme de tableaux et graphiques facilement compréhensibles.

1.2.3.2. Données spatiales

Les analyses spatiales au moyen d'un système d'information géographique (SIG) ont permis d'analyser l'occupation du sol communal et la distribution spatiale des infrastructures communales. Pour ce faire, le logiciel QGIS a été utilisé pour ressortir les informations spatialisées sous forme de cartes facilement compréhensibles et exploitables.

1.2.3.3. Analyse des échantillons

L'analyse des données d'enquêtes au niveau ménage révèle que les agents enquêteurs ont fait un maillage de l'ensemble des quartiers de la commune pour collecter les données auprès d'un échantillon très représentatif ; au total 1440 ménages ont été enquêtés dans les différents quartiers (Tableau 2).

Tableau 1 : Distribution des ménages enquêtés suivant les zones

Zones d'enquêtes	Nombre de ménages
Atiegouvi	212
Atsantii-Lome 2	208
TokoinEnyonam	112
Hedzranawoe 1	187
Hedzranawoe 2	123
Kegue	149
Wuiti	82
TokoinTame	219
Tokoin-Aviation	148
Total général	1440

Source : Données d'enquêtes de terrain ; LDGP, 2022

Par rapport à l'équilibre genre, les deux sexes sont bien représentés parmi les personnes enquêtées au niveau des ménages avec une proportion de 44% de femmes et 56% d'hommes. Toutes les classes d'âges ont été mobilisées par les enquêtes de terrain avec une forte implication des jeunes de 25 à 45 ans (60 %) (Figure 3).

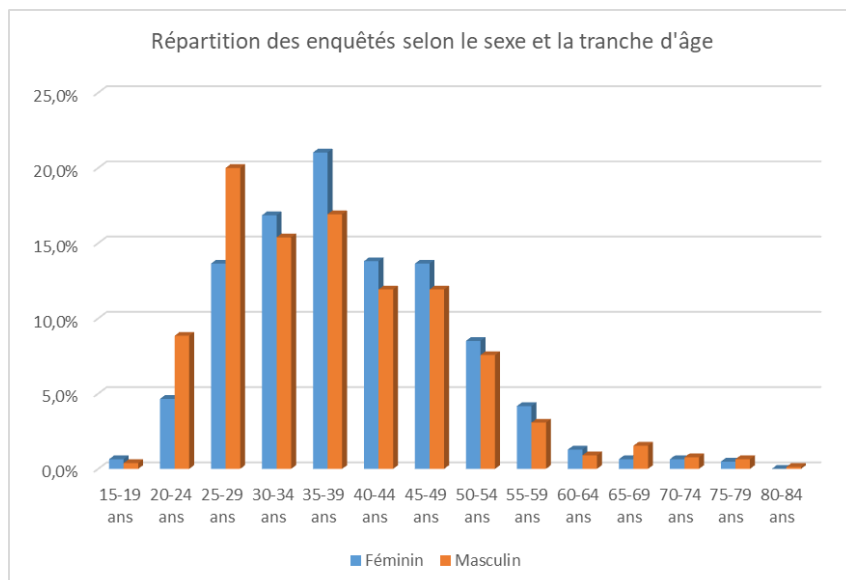


Figure 1 : Répartition des enquêtés selon le sexe et la tranche d'âge

Source : Données d'enquêtes de terrain, 2022

La majorité des personnes enquêtées a un niveau d'études primaires ou secondaires (76,3%). Environ 7,4 % sont analphabètes (Tableau 3).

Tableau 2: Répartition des enquêtés selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Pourcentage (%)
Aucun	7,4
Primaire	24,4
Secondaire I	36,1
Secondaire II ou Lycée	15,8
Universitaire	16,3
Total	100,0

Source : Données d'enquêtes de terrain, Javier, 2022

Globalement, l'analyse des données de l'échantillon laisse apparaître que la phase du diagnostic a mobilisé toutes les couches socioprofessionnelles de la commune Golfe 2, notamment les jeunes, les personnes âgées, les personnes vivant avec un handicap, les services techniques publics et privés, les OSC etc. Il s'est agi d'un diagnostic véritablement participatif et inclusif qui a permis de ressortir les grands problèmes de développement de la commune Golfe 2.

1.3. Phase de définition de la vision, axes et objectifs stratégiques

La démarche utilisée pour la définition de la vision et des axes stratégiques de la commune Golfe 2 s'est reposée sur les principes de l'approche participative qui implique les différents participants à l'atelier. En effet, un atelier réunissant le COPIL, le Conseil municipal et d'autres acteurs clés du développement a été organisé pour la définition du cadre stratégique de la commune.

Cet atelier a démarré par une session de formation portant sur les notions de la vision, des orientations stratégiques et des techniques de définition du cadre stratégique (vision, axes et objectifs stratégiques) d'un PDC. Aussi tous les participants ont-ils été outillés sur le cadre stratégique national traduit dans le Plan National de Développement (PND-2018-2022) et dans la feuille de route du gouvernement à l'horizon 2025.

L'outil world café a été principalement utilisé pour la définition de la vision afin de permettre que chacun participe effectivement et activement aux différents travaux. Ainsi, les travaux se sont effectués essentiellement en groupe de 10 personnes, suivi des restitutions en plénière. Lors des travaux, ces groupes ont de prime abord travaillé en commission autour d'une table ronde, pour formuler chacun sa vision sur la base de plusieurs idées proposées par ses membres. En plénière toutes les visions formulées ont été présentées. De même, les idées de base proposées dans chaque commission ont été exposées et regroupées suivant les grands secteurs de développement. Les différentes formulations de vision ont été analysées et croisées sous la modération des consultants pour ressortir une vision globale qui requiert l'assentiment de tous.

En ce qui concerne les axes stratégiques, un rappel a été fait sur les Forces Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) identifiées pendant la phase de diagnostic de la commune avant de présenter l'outil utilisé pour définir les orientations stratégiques notamment la Matrice d'Orientations Stratégiques (MOS). Ainsi, les analyses croisées faites à partir des FFOM ont permis de dégager quatre axes présentés en plénière. Ces axes ont fait l'objet d'amendements à l'issue desquels trois axes ont été reformulés conformément à la vision retenue pour la commune.

Les objectifs quant à eux découlent des axes définis sur la base des priorités identifiées pour la commune. Dans la pratique, les réflexions ont été menées d'abord en groupes de travail puis harmonisées en plénière. Les objectifs de développement de la commune Golfe 2 ont été définis de manière à être en adéquation avec les Orientations Stratégiques Nationales inscrites dans le PND et les Objectifs de Développement Durable (ODD). En effet, avec l'exploitation des résultats de la Matrice d'Orientations Stratégiques (MOS), il a été formulé l'objectif global conformément à ces orientations stratégiques. De cet objectif global, ont découlé les objectifs spécifiques en tenant compte des forces, des opportunités dont dispose la commune et des contraintes, des faiblesses et menaces qu'elle subit. Une fois définis, la vision, les axes et les objectifs ont été amendés et validés en atelier.

1.4. Phase de programmation

Les travaux de programmation se sont déroulés en groupes de 10 à 15 personnes suivi de la restitution en plénière. Trois groupes de travail ont été mis en place suivant les axes stratégiques. Ces groupes ont travaillé en commission pour proposer des programmes assortis des principales idées de projets qui ont été présentées et adoptées en plénière. En plénière les programmes définis et toutes les idées de projet ont été amendés sous la modération des consultants en vue de proposer un cadre programmatique global de la commune qui rencontre l'adhésion de tous. Suivant les projets définis, des groupes thématiques sont mis en place pour la planification physique et financière des activités prioritaires. La planification de chaque groupe a été présentée en plénière et validée après amendements.

1.5. Principales difficultés

Les principales difficultés rencontrées dans ce processus se résument à deux niveaux. La réticence de certains ménages à fournir les informations lors de la collecte de données et surtout les agendas chargés de certains acteurs clés qui ont entraîné le report de certains ateliers du processus d'élaboration du PDC

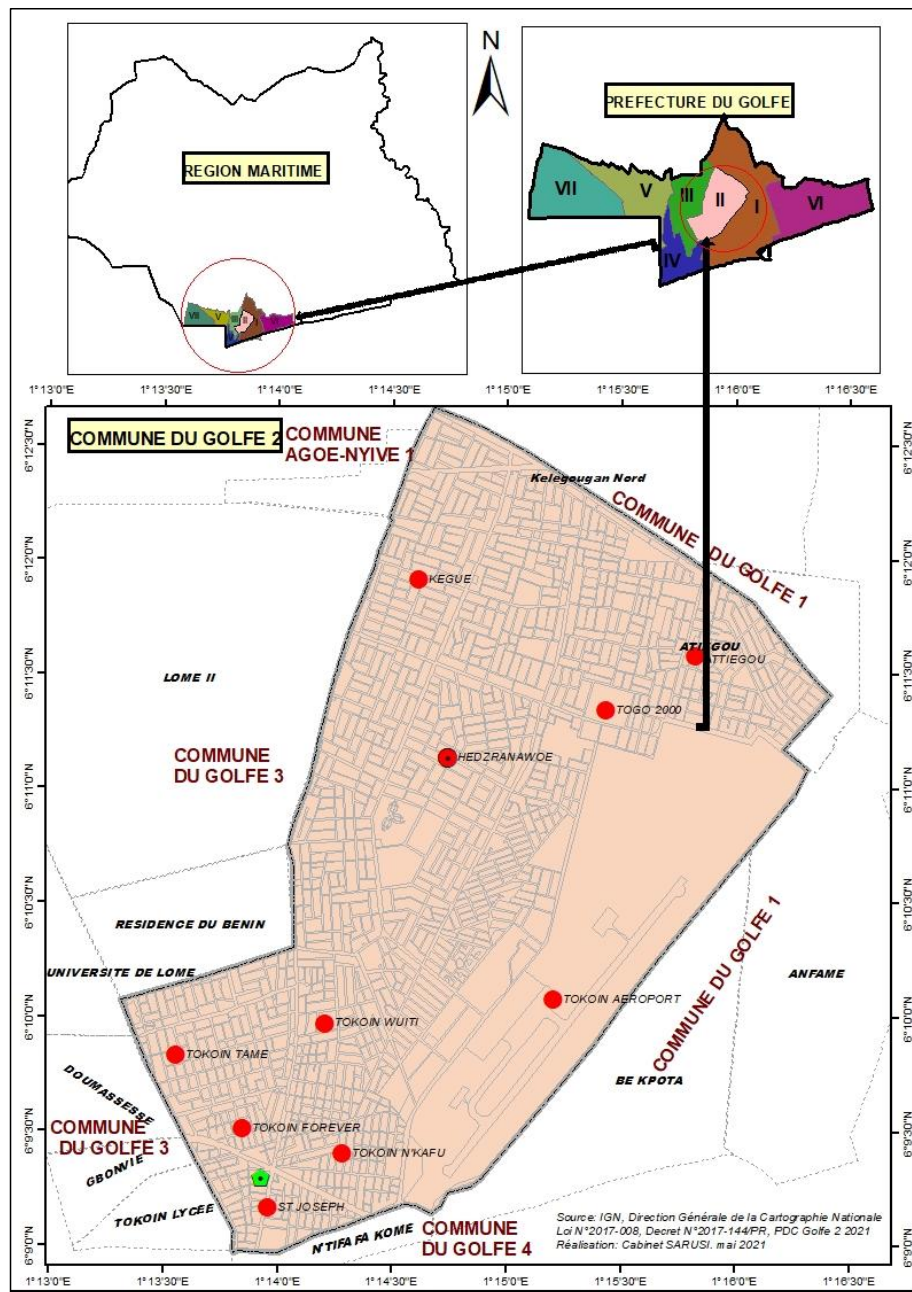
II. GENERALITES SUR LA COMMUNE GOLFE 2

2.1. Localisation géographique

La commune Golfe 2 est créée par la loi N°2017-008 du 29 juin 2017 portant création de communes. Elle fait partie des sept communes de la préfecture du Golfe et des 13 communes que compte le District Autonome du Grand Lomé (DAGL). Cette commune est limitée au Nord-Est et à l'Est par la commune de Golfe 1, au Nord-Ouest par la commune d'Agoè-Nyivé 1, au Sud-Est par la commune de Golfe 4 et à l'Ouest et au Sud-ouest par la commune de Golfe 3.

La commune Golfe 2 couvre une superficie d'environ 15 km². Elle a une longueur Nord-Sud de 7 Km (rond-point Colombe de la paix-Grand contournement en passant par le boulevard Jean Paul II). Sa largeur Est-Ouest est de 4 km (du carrefour de la FTF à la bretelle reliant le petit contournement au grand contournement en passant par le petit contournement).

Cette commune, dont le chef-lieu est Hédzranawoé, se situe essentiellement sur le territoire du canton de Bè et une partie du canton d'Amoutivé. Elle compte huit (08) quartiers à savoir, Tokoin Wuiti, Tokoin Tamé, Tokoin Enyonam, Hédzranawoé 1, Hédzranawoé 2 (Togo 2000), Tokoin Aviation, Kégué et Attiégouvi.



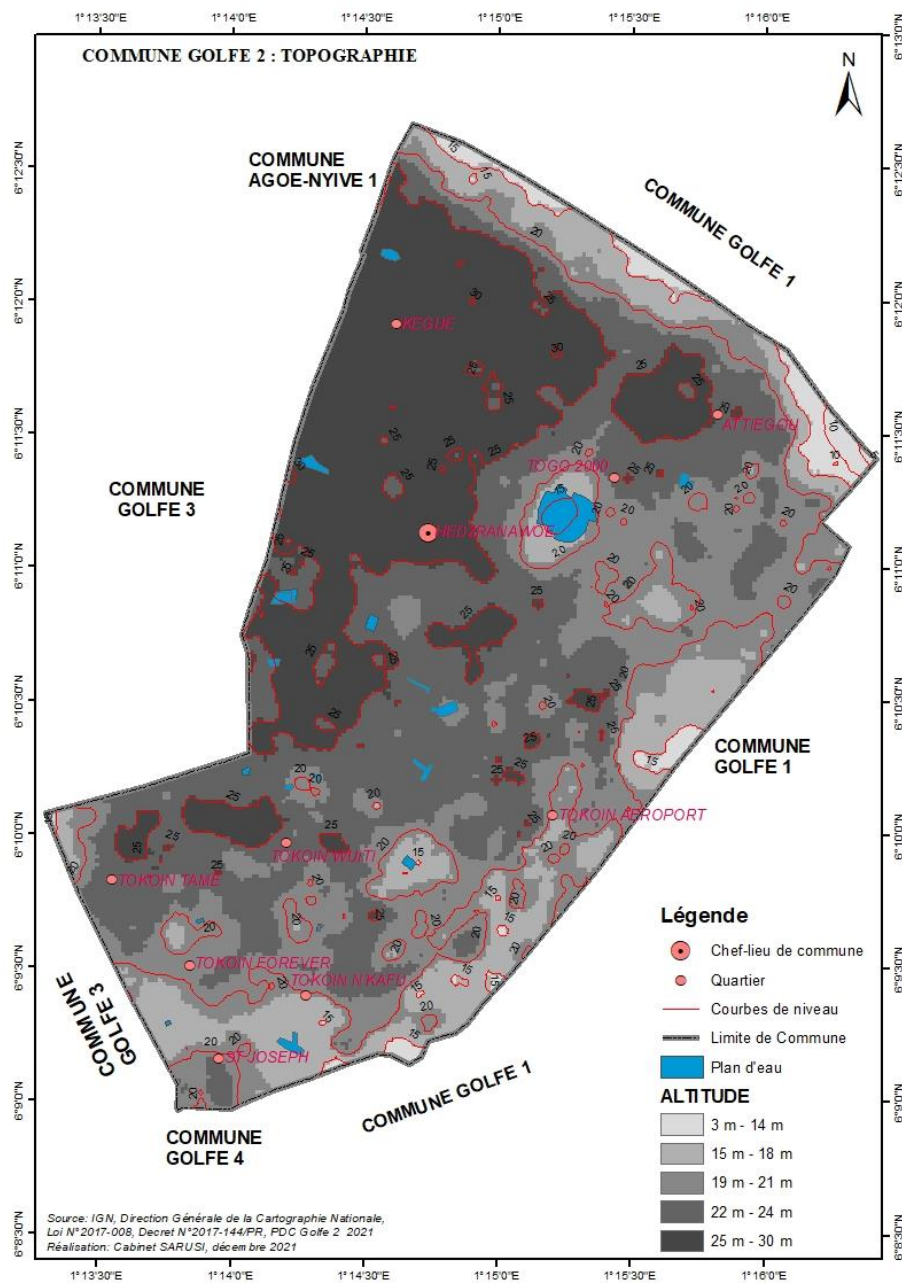
Carte 1: Localisation de la commune golfe 2

2.2. Cadre physique

2.2.1. Relief et sols

La commune Golfe 2 s'étend sur une zone relativement plate avec une faible inclinaison Ouest-Est. Les altitudes les plus basses se retrouvent dans la partie Nord-Est, zone située à la lisière de la vallée de Zio. Des dépressions jonchent ci et là le territoire communal. Ces dépressions sont soit naturelles (Nukafu, Togo 2000, Saint Joseph) soit, constituent des bassins de rétention d'eau aménagés en vue de retenir l'eau de ruissèlement (Tokoin Wuiti). Les altitudes varient en moyenne entre 5 et 30 mètres. En observant la carte topographique de la région, l'on constate que les altitudes les plus élevées (supérieures ou égales à 30 m) se retrouvent dans le quartier de Kélégougan communément appelé Kégué.

Le sol du périmètre communal est situé sur le plateau continental terminal du Grand Lomé. Il est de type argilo-sableux (terre de barre) caractérisé par sa faible perméabilité. On y retrouve aussi des sols hydromorphes des vallées alluviales dans les zones de dépression.



Carte 2: Topographie de la commune

2.2.2. Climat

La commune Golfe 2, jouit d'un climat subéquatorial plus doux sous la dominance de deux masses d'air : l'harmattan et la mousson. On distingue deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses :

- de mi-mars à mi-juillet, grande saison des pluies,
- de mi-juillet à mi-septembre, petite saison sèche,
- de mi-septembre à mi-novembre, petite saison des pluies,
- de mi-novembre à mi-mars, grande saison sèche.

Très souvent, le ciel reste nuageux et l'humidité élevée. La variation de saison donne lieu à une pluviométrie moyenne d'environ 900 millimètres de pluie par an (QCM, 2021), avec une température moyenne quotidienne variant de 25°C (en août, le mois le plus frais), à 28,5 °C (en mars, le mois le plus chaud). Cependant on observe ces dernières années les effets du changement climatique qui rendent incertaines les saisons des pluies. Cette variation affecte surtout la petite saison de pluie qui est de plus en plus perturbée. L'humidité moyenne est au-dessus de 75% en raison de l'impact de la mer sur le climat. Les valeurs minimales moyennes mensuelles oscillent entre 57 et 58% en période d'harmattan et 71-73% en saison des pluies.

Le tableau 1 ci-dessous récapitule les données climatiques de la commune sur la base des informations disponibles pour la ville de Lomé.

Tableau 3: Tableau climatique

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Température moyenne (°C)	27.4	27.9	28.3	28.1	27.3	25.8	24.9	24.4	25.2	26.1	27	27.4
Température minimale moyenne (°C)	25	25.8	26.4	26.2	25.4	24.3	23.5	23.1	23.6	24.3	25.2	25.3
Température maximale (°C)	30.9	31.2	31.3	30.8	29.6	27.8	26.9	26.6	27.6	28.6	29.6	30.4
Précipitations (mm)	28	40	61	85	100	186	111	78	128	138	76	40
Humidité(%)	75%	78%	79%	80%	82%	85%	85%	85%	85%	84%	82%	79%
Jours de pluie (jré)	6	8	11	14	19	19	15	14	17	18	15	9
Heures de soleil (h)	8.6	8.4	8.4	8.3	7.6	6.6	6.0	5.0	5.9	7.0	7.8	8.5

Source : climate-data.org

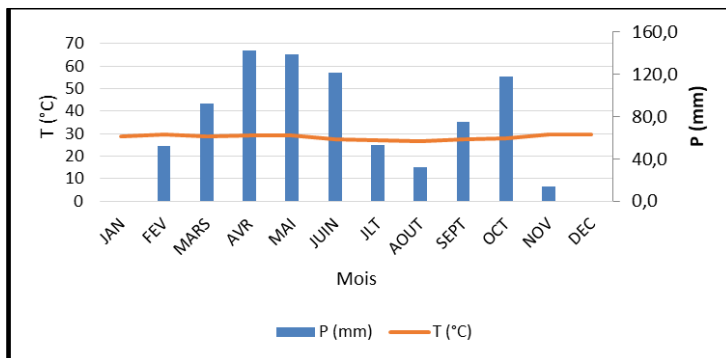


Figure 2:: Courbe ombrothermique de Lomé Aéroport

Source : Obtenue à partir des données de la Direction nationale de la météorologie (2018)

2.2.3. Hydrographie

Dans le grand Lomé dont fait partie Golfe 2, le réseau hydrographique est du type « éventail » avec les cours d'eau qui ont une orientation nord-sud. Il s'agit en fait pour la commune Golfe 2 de petits ruisseaux dont le régime dépend de la quantité d'eau reçue dans l'année et qui sont totalement envahis par les établissements humains. L'ensemble de ces ruisseaux transformé en caniveaux par endroit alimente le système lagunaire côtier. En dehors de ces ruisseaux, la commune dispose également d'une dizaine de bassins de rétention d'eau.

2.3. Cadre Biotique

2.3.1. Végétation, flore et faune

Sur l'ensemble du territoire communal, il est noté la présence d'un couvert végétal qu'on retrouve en général aux abords des voies et dans les concessions. Elle est composée essentiellement d'arbres d'alignement, d'arbustes, de touffes d'herbes éparses et de prairies humides au niveau des zones de dépression inondables de la commune.

L'inventaire floristique conduit dans le grand Lomé surtout dans les quartiers de la Commune Golfe 2, a permis de recenser 93 espèces appartenant à 79 genres et 47 familles. Les espèces les plus représentées sont *Azadirachta indica* (neem), *Zoysia tenuifolia* (Gazon) et *Ficus retusa* (Ficus) (Polorigniet *al.*, 2014). Globalement, la flore de la commune est dominée par les essences exotiques. Elle est composée essentiellement d'arbustes, de touffes d'herbes éparses et des reliques de plantes locales forestières retrouvées dans les zones non bâties. La faune quant à elle est constituée de poissons, d'oiseaux migrateurs, de chauves-souris, etc.

2.3.2. Cadre humain

2.3.2.1. Historique, organisation traditionnelle et principaux groupes ethniques de la commune Golfe 2

A l'instar de l'ensemble de la communauté Bè regroupant les cantons de Bè, Amoutivé et Baguida, les autochtones de la commune Golfe 2 ont émigré de Notsè vers la fin du 16^{ème} siècle à la suite des dissensions intervenues entre les peuples du royaume des Ewe et leur roi AGOKOLI. En effet les populations originelles de Bè font partie historiquement du peuple Adja - Ewe dont les migrations ont conduit à la création des communautés Agoènyive, Aflao et Bè du Grand Lomé. Lors de l'exode, ils firent route avec d'autres tribus Ewe qui se sont arrêtées dans le Zio, à Tsévié dont ils ont apprécié la fertilité des terres pour la production du haricot.

Les Bè sont arrivés sur la côte sous la conduite de Togbui DZITRI et se sont installés dans un premier temps au lieu-dit « ALOME », l'emplacement de l'ancien Zongo, actuellement occupé par les immeubles de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et de la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCI). Le nom ALOME proviendrait de la présence en ces lieux d'arbustes appelés en Ewe « Alo » ou « Alotsi » et dont les branches servent de cure-dents. ALOME deviendra plus tard « LOME » par déformation de l'écriture à l'arrivée des premiers colons.

Suite à une tragédie du fait des conflits incessants, la perte de son unique fils poussera une femme du groupe à empoisonner le seul point d'eau de la communauté. A la recherche de quiétude et de sécurité, les Bè durent quitter cet emplacement pour s'installer un peu plus au sud-est de l'actuelle capitale de Lomé, dans un coin aménagé pour la chasse par ADELA BLADU, membre du groupe DZITRI. Ce lieu appelé « ADELATO », en français « coin du chasseur », très caché dans une forêt giboyeuse servira de lieu de refuge ou cachette au groupe, d'où « Bè » en Ewé, donné aux populations d'ALOME. Berceau du futur Lomé, le village Bè s'est constitué autour du premier quartier ADZROMETI (ADELATO) avant de s'étendre aux autres quartiers qui constituent le canton du même nom et que l'on retrouve dans la commune Golfe 2 de nos jours.

2.3.2.2. Population et activités socioéconomiques

La commune Golfe 2 a une population à forte croissance démographique estimée en 2021 à 193 000 habitants avec une proportion de 53% de femmes environ, pour une densité d'environ 12 000 hbts/km² (Carte 3). Les données recueillies auprès de la population de la commune permettent de déduire que dans la commune Golfe 2, le statut socioprofessionnel est majoritairement dominé par les commerçants et les revendeurs qui représentent 26,4 % suivis des artisans 20,7 %.

En dehors de ces statuts dominants, on retrouve dans la commune des élèves, étudiants et apprentis qui représentent 9,9 % de la population, des ménagères (9,6 %), des ouvriers (6,3 %), des chefs d'entreprise (4,3 %), des conducteurs de taxi moto communément appelés « Oléyia/Zémidjan » et des conducteurs de véhicules

tricycles représentant 3,3 % de la population, des conducteurs de taxi (2,6 %), des employés de bureau (2,1 %), des enseignants (2 %), des conducteurs de camions gros porteurs (1 %), des agriculteurs, pêcheurs et éleveurs (1,8 %). On dénombre également un taux de 7,6 % de sans-emploi. Il convient de noter que ce pourcentage des sans-emploi apparaît important et nécessite une attention particulière de la part des autorités communales (Figure 2).

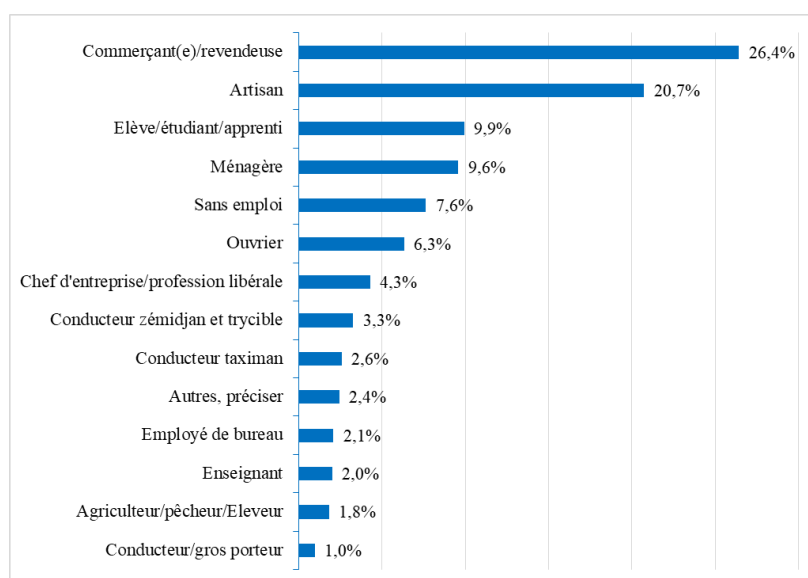
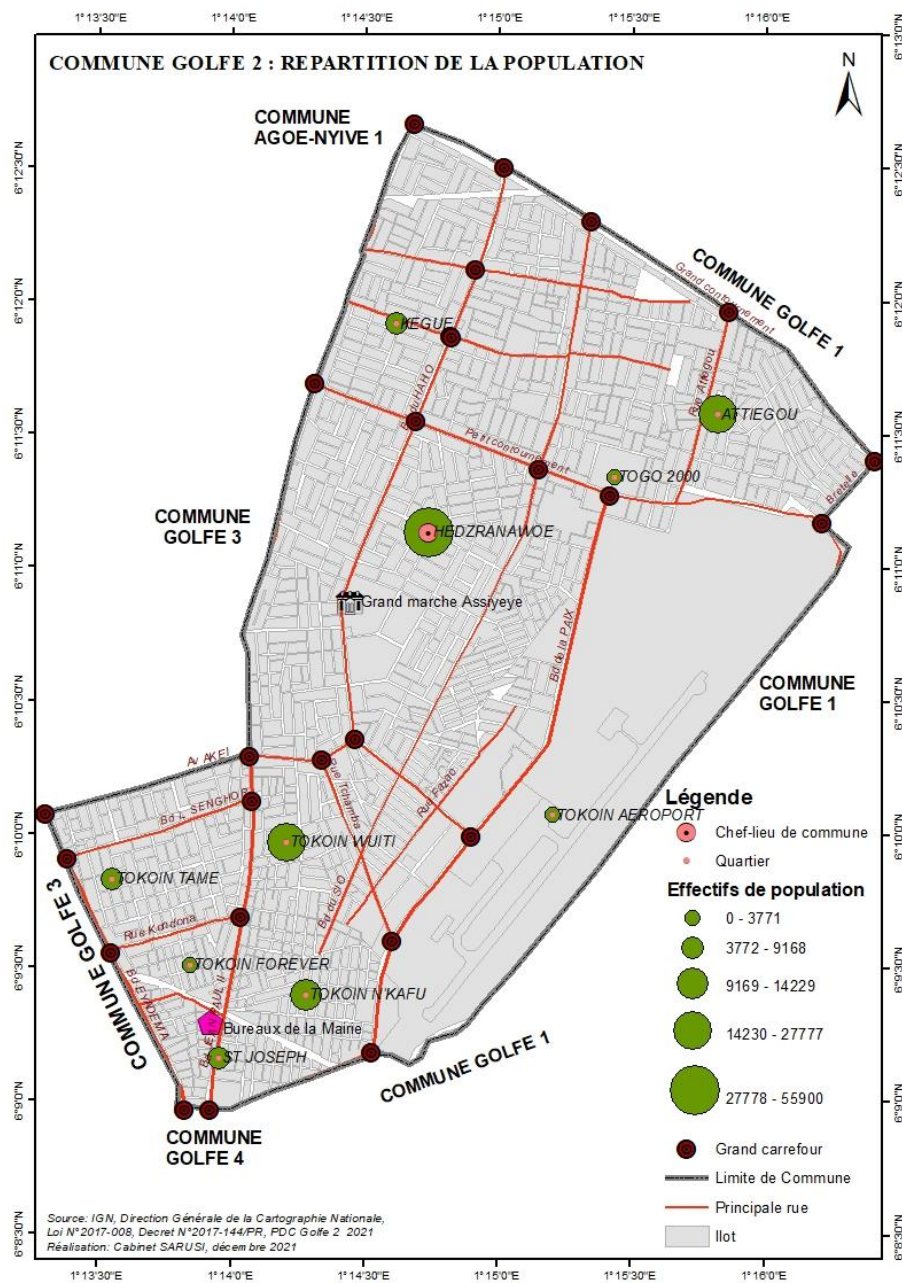


Figure 3: Répartition des enquêtés selon la profession

Source : Données d'enquêtes de terrain (Janvier2022)

2.3.2.3. Religion, us et coutumes

Les données recueillies auprès de la population de la commune indiquent que 76,9% de la population interrogée pratiquent le christianisme contre 13,4 % qui pratiquent l'Islam. Pour les autres types de croyance, 5 % pratiquent la Religion Traditionnelle Africaine (RTA), 1 % le Bouddhisme et 4,5 % d'autres religions qui ne figurent pas dans cet éventail. Ces données présentent clairement le christianisme en première position des religions pratiquées dans la commune, suivi de l'Islam, la RTA, le bouddhisme vient en dernière position. La prédominance de l'appartenance au christianisme dans la commune s'explique par le phénomène de prolifération des églises révélées que connaît le Togo.



Carte 3: Répartition de la population de la commune suivant les quartiers et sous quartiers

III. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DIAGNOSTIQUE

3.1. Organisation sociale de la commune Golfe 2

3.1.1. Organisation traditionnelle et chefferie

Bien que de plus en plus discret avec l'urbanisation de la commune et l'avènement de l'administration publique, la chefferie traditionnelle joue toujours un rôle fondamental dans la vie de la communauté Bè. En effet, le canton de Bè qui pourvoit l'essentiel des quartiers de la commune Golfe 2 et bien au-delà, est structuré autour d'un chef canton désigné selon une tradition séculaire et confirmé en la forme prescrite par la loi sur la chefferie traditionnelle en vigueur au Togo.

Il est le gardien des us et coutumes et s'occupe essentiellement du règlement des litiges au sein de la communauté et des actions de développement du canton. Le chef canton est entouré du conseil du trône, qui joue un rôle important dans sa désignation et dans sa gestion de la communauté. Ce conseil se compose essentiellement des membres influents de la famille royale (issus des différentes lignées) et des représentants des familles alliées. Aux côtés du conseil du trône, prend rang le conseil des notables qui joue le rôle d'assesseur du chef canton au plan coutumier. Administrativement, certaines notabilités (Doumeganwo) assurent la mission de chef de quartiers et servent alors de courroie de transmission entre le chef canton et les populations.

Enfin, et pas des moindres dans l'organisation coutumière, il y a les « Assafo ». Il s'agit du regroupement de l'ensemble des natifs et résidents avec à sa tête, un notable principal (assafohli), un féticheur du roi qui doit être consulté pour toute activité du chef. Les assafo jouent un rôle déterminant dans la vie de la communauté Bè. Ils inspirent les grandes décisions suivant un processus bien huilé et tenu secret. De création récente, les CDQ sont le bras opérationnel du chef sur les questions de développement communautaire. Pour les questions de développement, le chef s'appuie sur le Comité de Développement de la zone Bè, les CDQ et la mairie.

L'actuel chef canton Togbui Mawuko Adéla Aklassou IV qui a pris officiellement la succession de son défunt père le 26 Juillet 2014, entretient de bonnes relations de travail avec la municipalité et contribue aux activités de développement initiées par la mairie Golfe 2. Vu qu'une petite partie de la commune relève du canton d'Amoutivé, le Chef canton de Bè garant principal des us et coutumes dans la commune Golfe 2 maintient une collaboration avec son collègue d'Amoutivé sur les questions de développement de la commune Golfe 2.

3.1.2. Principaux groupes ethniques

La commune Golfe 2 est majoritairement peuplée des Ewé qui constituent ainsi le principal groupe ethnique qui s'y trouve. Toutefois, eu égard à sa situation géographique et à sa centralité vis-à-vis de la ville de Lomé, la commune est au cœur d'une diversité ethnique. Les diverses ethnies locales sont les Ouatchi/Watchi, les Adja, les Guin, les Kabyè, les Tem, les Bassar, les Moba, les Nawdéba, etc.

A ces ethnies locales s'ajoutent les ethnies des communautés étrangères telles que les Haoussa, les Nago, les fon, les Ibo etc. Par rapport à la population interrogée, les communautés étrangères de la commune sont des Béninois (4,3%), des Ghanéens (1,3%), les Nigériens (1,0%), des Maliens, des Burkinabè, des Nigériens etc. Ces données indiquent le degré élevé de brassage ethnique et culturel de la commune Golfe 2.

Il y a lieu de souligner que la communauté nigériane notamment les Ibo, l'une des communautés étrangères est bien très active dans la commune en raison de son intérêt pour le marché de Hédzranawoé.

❖ **Problématique de la cohabitation interethnique dans la commune Golfe 2**

La diversité ethnique dans la commune Golfe 2, loin d'être source de division ou de conflit, constitue plutôt un élément de cohésion sociale observable au sein de la population. Cette cohésion apparente ne semble toutefois pas vérifiée sur toute l'étendue de la commune. Les réactions divergent d'un quartier à l'autre et font apparaître parfois des incompréhensions et des problèmes interpersonnels latents.

En effet, la présence de la communauté Ibo engendre de nombreux problèmes de cohabitation qui se traduisent souvent par des conflits multiples souvent soumis aux autorités administratives compétentes pour leur résolution. Cependant, globalement, la population estime que la résolution de ces conflits est partielle et se fait en faveur des Ibo. Ainsi, certains pensent que ces étrangers ayant un peu plus de moyens financiers par rapport à d'autres, ont plus d'avantages dans la vie sociale au point que les problèmes interpersonnels portés aux autorités ou aux instances publiques de régulation sociale sont souvent tranchés en leur faveur.

D'autres personnes, par contre, se prononcent en faveur de cette cohabitation en mettant l'accent sur certains avantages qu'elle procure notamment : (i) la création des structures de solidarité et d'entraide permettant à des personnes de différentes ethnies et nationalités de s'organiser et de s'entraider pour leur propre intérêt et/ou pour l'intérêt du quartier ; (ii) le développement des activités commerciales portées par certaines ethnies étrangères et partagées avec les autochtones ; et (iii) la volonté manifeste de certaines ethnies étrangères à s'impliquer dans la vie communautaire du quartier d'accueil.

3.2. Aménagement urbain

3.2.1. Dynamique d'occupation spatiale

Le processus d'occupation de l'espace communal s'est effectué en plusieurs étapes depuis la période pré coloniale avec la migration de la communauté de Bè. Aujourd'hui, Golfe 2 ou Bè centre se dynamise au rythme de l'urbanisation du grand Lomé avec trois faits marquants :

- la densification horizontale des quartiers nord de la commune à savoir Kégué, Kélégougan et Attiéguvi ;

- la densification verticale (en hauteur) surtout dans les quartiers situés au sud et au centre de la commune ;
- la construction des habitations précaires et des ateliers sur le domaine public. Ce dernier marqueur est révélateur de la précarité qui sévit, d'un sérieux besoin en logement et de l'expansion du phénomène d'encombrement des artères communales. C'est aussi un facteur qui montre la paupérisation d'une certaine frange de la population de la commune (Planche 4).



Construction sur la voie à Tokoin Nukafu

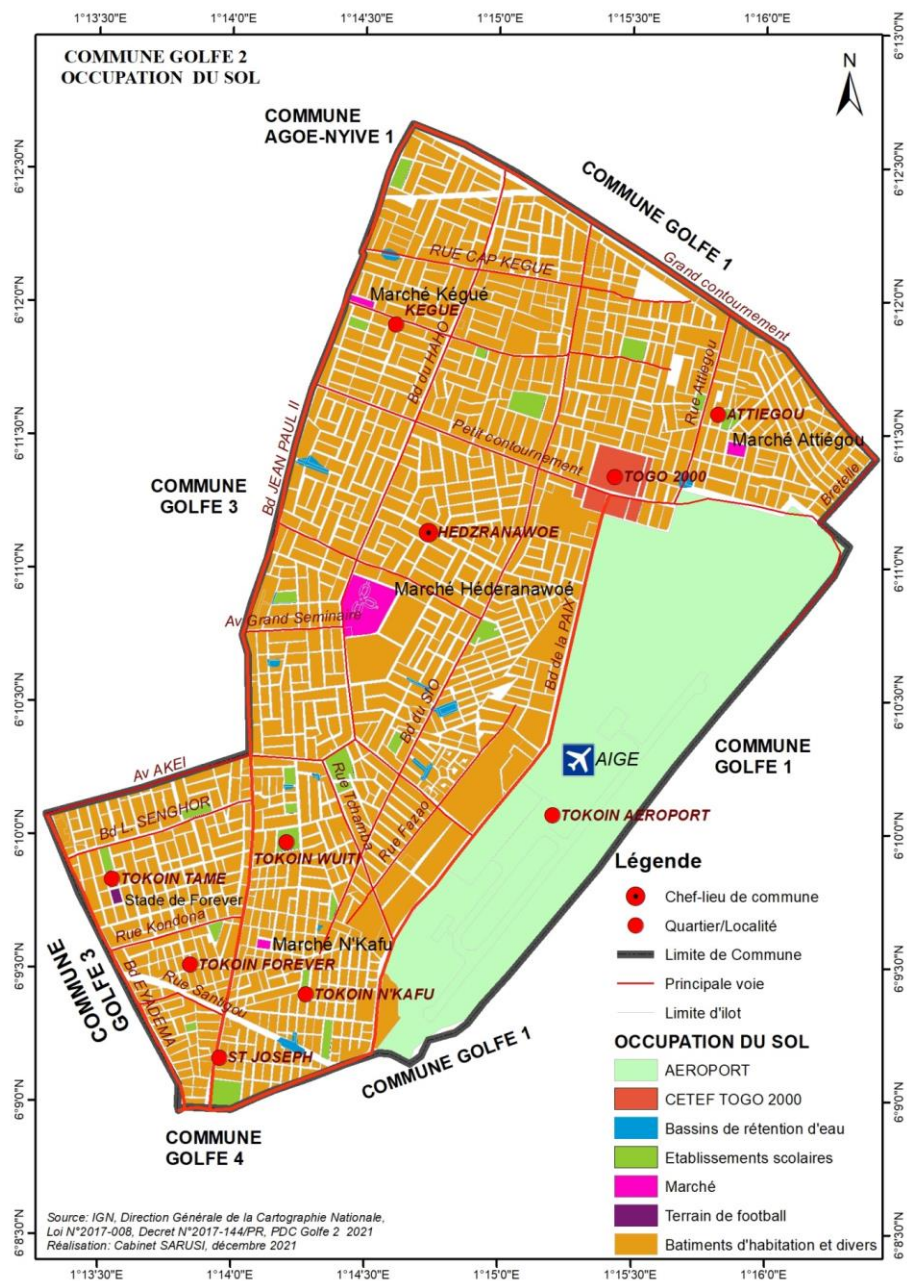


Résidence en plein chantier à st Joseph

Planche 4: Construction sur les voies et résidence en plein chantier

Source : Enquêtes de terrain, LDCP, 2022

D'un point de vue global, la commune s'urbanise rapidement avec un taux d'occupation du sol proche de 100% comme le matérialise la carte ci-dessous. D'après l'analyse de la carte d'occupation du sol, il ressort que la commune est constituée de deux grands blocs séparés par le boulevard de la paix. La zone entièrement bâtie à l'Ouest du boulevard de la paix et la zone vide située à l'Est du boulevard de la paix et occupée par l'aéroport. Le territoire communal est presque entièrement bâti à part la zone de l'aéroport.



Carte 4 : Occupation du sol

3.2.2. Organisation de l'espace communal et de l'architecture urbaine

3.2.2.1. Architecture urbaine

Peu importe le quartier, des constructions émergent de terre. Ce sont des chantiers pour la plupart sans permis de construire et qui échappent ainsi au regard des services techniques, mais bien souvent aussi, à l'expertise des professionnels compétents des métiers du bâtiment. Il en résulte des vices de construction : sur la qualité d'exécution des ouvrages, sur le respect des règles d'occupation du sol, sur les rapports de voisinage et sur l'harmonie du tissu urbain. D'emblée, l'architecture urbaine de la commune se façonne par un tracé viaire fonctionnel suivi de deux grands types d'habitation. Elle se façonne suivant les grands axes routiers. Dans tous les quartiers, l'analyse fait ressortir deux grands types de constructions: les constructions modernes et les constructions précaires.

Les constructions modernes : elles ont suivi l'essor des immeubles destinés soit à des bureaux et services, soit aux écoles et même des résidences qui agrémentent le paysage au passage. A côté de ceux-ci se dresse une construction moderne qui présente une certaine vétusté, car soit inachevée, soit mal entretenue.

Les constructions précaires : elles représentent environ 2% des habitations sur le territoire communal. La présence de ce type d'habitation reflète l'existence d'une couche vulnérable. Les enquêtes effectuées révèlent qu'ils sont de deux ordres. D'un côté, il y a celles construites sur l'emprise publique par des démunis qui en l'absence d'un fond de terre préfèrent rester en ville pour continuer de bénéficier des externalités de l'urbain ; de l'autre, celles présentes sur des parcelles entières. Ce sont des habitats rattrapés par l'accélération de l'urbanisation de la ville. Faute de moyens des propriétaires, ils n'ont pu être améliorés au rythme du développement ambiant. Ils se caractérisent par des constructions légères, faites de bois et de tôles métalliques (Planche 5).



Résidence à Hedranawoé



Habitat vétuste à Tokoin wuiti



Habitat précaire, quartier Atiegougan



Paysage urbain, proximité entre habitat moderne, précaire et vétuste, Kégué

Planche 5: Type d'habitats présents dans la commune

Source : enquêtes de terrain, LDGP 2022

3.2.2.2. Zonage et fonctionnalité

La commune Golfe 2 est essentiellement urbaine avec des lotissements assez viables caractérisés par une mixité urbaine. Ainsi, les grands quartiers de la commune abritent de multiples fonctions qui cohabitent et dynamisent toute l'agglomération. Cependant, l'analyse minutieuse de l'organisation de l'espace communal a permis d'identifier trois grandes zones qui sont en plein essor.

❖ Zones à forte prédominance résidentielle

Reparties sur l'ensemble du territoire de la commune, ces zones présentent un cadre bâti assez dense et diversifié caractérisé par :

- l'ouverture des façades principales à une pièce servant de boutique ou d'atelier (20% des habitats de la commune) ; l'existence des locaux des services administratifs ;
- la concentration de résidences locatives aménagées en cour commune : en effet, un peu plus de 62% de la population est locataire contre 13,70% de propriétaires (Figure 4). Ces locataires résident à 71% dans des « cours communes » abritant en moyenne 5 ménages.

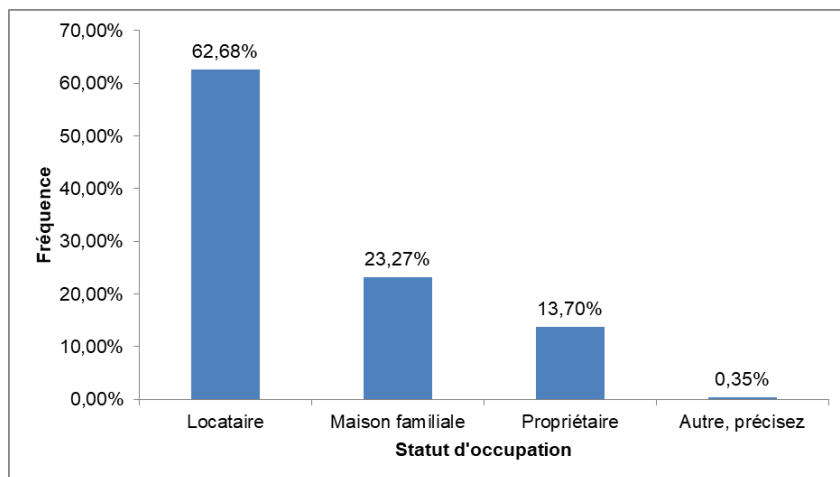


Figure 4: Statut d'occupation

Source : enquêtes de terrain, LDCP 2022

En ce qui concerne le type de logement, la chambre unique (studio) est majoritaire et représente 48,49% dans la commune, suivie de la chambre avec salon (30,97%) (Figure 5). En couplant ces données avec le statut d'occupation, il ressort que cette forte proportion de chambres uniques et de chambres avec salon correspond au statut d'occupation de type location et reflète le bas niveau des conditions de vie des ménages.

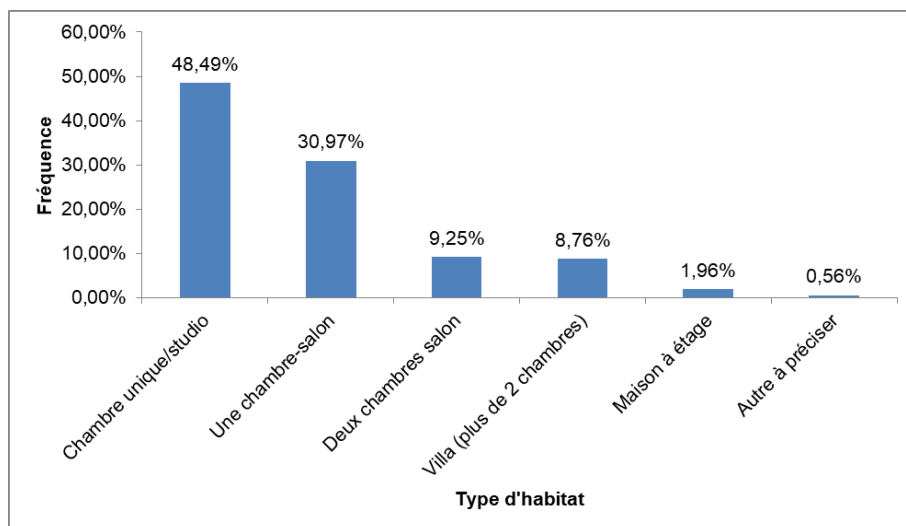


Figure 5: Caractéristique de la maison

Source : enquêtes de terrain, LDCP 2022

❖ Zones à forte prédominance économique

Elles sont impulsées par l'existence de marchés qui polarisent des activités commerciales aux alentours. Les enquêtes révèlent trois sites principaux notamment, le site du marché de Hédzranawoé, le marché de Nukafu et celui de Kegué.

Au niveau du site du marché de Hédzranawoé, une mutation du mode habité prend forme et émerge: les « maisons entrepôts ». Il s'agit des bâtis dont une partie (généralement le rez-de-chaussée) sert d'entrepôt de stockage pour les marchandises et l'autre partie pour la résidence elle-même (majoritairement) ou pour des bureaux.



Maison entrepôt en construction à Hédzranawoé



Maison entrepôt à Hédzranawoé

Planche 6: Maisons entrepôts

Source : Enquêtes de terrain, LDGP 2022

La zone à prédominance économique est aussi caractérisée par l'existence de voies marchandes. Elles sont pour la plupart, les voies principales qui desservent le marché. Elles sont ainsi bondées d'activités commerciales (étalages, boutiques, magasins, etc.) qui occupent le trottoir et une partie de la chaussée pour mieux exposer les articles.

❖ Zone aéroportuaire et industrialo-logistique

D'une superficie d'environ 413 hectares, elle abrite l'Aéroport International Gnassingbé-Eyadéma(AIGE). A côté de l'aéroport, le long du boulevard de la paix, se dresse une succession de grandes entreprises commerciales. La présence de ces entreprises fait de cette partie de la commune une petite zone quasi-industrielle et logistique.

3.3.3.4. Foncier (accès et sécurisation)

Selon le nouveau code foncier², «le régime foncier en vigueur en République togolaise est celui de l'immatriculation des immeubles, déterminé par les dispositions du titre III du présent code». «Sans préjudicier aux droits de propriété acquis du premier occupant, la propriété s'acquiert et se transmet par succession, par voie de

²Loi n°2018-005 du 14 juin 2018 portant code foncier et domanial, article 5 et 151

testament ou par donation entre vifs et par l'effet de la vente ou de l'échange ou tout autre mode de mutation à titre gratuit ou onéreux». Dans la pratique, le régime d'immatriculation coexiste avec le régime coutumier qui peine à disparaître.

Les statistiques sont rares et restent imprécises quant au pourcentage de citoyens disposant d'un titre foncier. Toutefois, il ressort des différents échanges une insuffisance de volonté et de moyens financiers de la part des citoyens à migrer vers le régime d'immatriculation.

Les parcelles sous le régime coutumier, appartiennent pour la plupart à des familles qui y construisent des habitats locatifs. Ils restent dans cette situation car n'ayant pas de difficultés à jouir de leur fond de terre.

La commune ne dispose pas de domaine foncier propre à elle en dehors des domaines abritant des infrastructures appartenant à la commune comme les marchés. Pour tout besoin en matière de foncier, la commune doit, soit faire une demande auprès des services du cadastre de l'Etat, soit bénéficier d'une donation d'une collectivité familiale, soit faire une acquisition de terrain. Toutefois, la mairie n'a pas une réelle maîtrise sur le domaine privé de l'Etat (réserves administratives), le domaine exploité par les collectivités coutumières et les domaines publics naturels et artificiels. En effet, il n'existe pas un répertoire actualisé présentant la géolocalisation, la caractéristique et la stratégie de gestion et/ou de mise en valeur des réserves.

❖ **Synthèse analytique de l'aménagement de l'espace communal**

• **Problématique liée à l'aménagement de l'espace communal**

Il ressort des différentes investigations effectuées, que Golfe 2 est une commune essentiellement urbaine en plein essor. Cependant elle peine à saisir efficacement ses atouts et les opportunités qu'offre l'urbanisation du Grand Lomé. Il en découle de nombreux dysfonctionnements en matière de gestion de l'espace communal qui se manifestent par :

- la faible maîtrise des réserves administratives présentes sur le territoire de la commune,
- la faible application des stratégies d'aménagement des espaces publics, de préservation et de valorisation des zones à risque.
- l'absence d'une réelle maîtrise de la commune sur les encombrements (installations d'ateliers) et occupations de l'espace public et sur les limites des quartiers.

En outre, les différentes analyses effectuées révèlent une urbanisation mal structurée comme l'illustre l'occupation informelle des emprises publiques et des réserves administratives d'une part et l'érection des immeubles sans permis de construire, d'autre part.

- **Défis**

Face à ces problèmes, les défis à relever au terme du présent Plan de Développement sont :

- la maîtrise et la sécurisation du domaine foncier communal ;
- le désengorgement et désencombrement des voies publiques ;
- le désencombrement des réserves administratives ;
- l'aménagement des zones inondables et la délimitation des zones non constructibles.

- **Analyse FFOM de l'aménagement de l'espace communal**

Pour relever ces défis et garantir le développement harmonieux de l'espace communal, la mairie doit s'appuyer sur ses forces et les opportunités qui se présentent à elle sans perdre de vue les facteurs d'entrave que sont les faiblesses et les menaces.

Tableau 4 : FFOM de l'aménagement de l'espace communal

Forces	Faiblesses
- Existence de quelques réserves administratives - Existence des parcelles vides - Existence des espaces aménageables - Existence d'un tracé viaire fonctionnel	- Occupation anarchique des abords des voies - Absence de réserves communales - Construction sans permis de construire - Occupation illégale de certaines réserves administratives - Déficience en esthétique urbaine - Absence de ressources humaines en matière d'urbanisme parmi le personnel de la mairie
Opportunités	Menaces
- Existence du Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) - Existence et appui du ministère de l'urbanisme et de l'habitat - Existence du Projet d'adressage du Grand Lomé	- Urbanisation anarchique - Exode rural qui augmente le nombre de jeunes ruraux qui arrivent dans la commune

3.3. Secteur économique

Selon le rapport sur le Recensement Général des Entreprises (RGE 2017-2018), le Grand Lomé dont fait partie Golfe 2 concentre 62,9% des unités économiques sur les 119 318 recensées au plan national³. Cette population comprend aussi bien les établissements uniques que les entreprises et leurs établissements secondaires. Il ressort de cette étude que sur l'ensemble des entreprises formelles, 30,2% sont des

³Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), RGE 2018

sociétés, pour 68,8% d'entreprises individuelles. Par contre, 97,1% des entreprises informelles sont des entreprises individuelles.

Par ailleurs, selon le rapport du recensement fiscal dans le grand Lomé de 2018 réalisée par l'Office Togolais des Recettes (OTR), le territoire géographique de la division du Nord-Est qui couvre grosso modo la commune Golfe 2 compte 9,5% des unités économiques du Grand Lomé soit 9 294 entreprises sur les 97 907 au total. Ceci montre que la commune Golfe 2 est l'une des moins dotées en unités économiques de la préfecture du Golfe⁴.

Il ressort des investigations qu'en dépit du redécoupage du Grand Lomé suite aux réformes en matière de décentralisation et de gouvernance locale, on note une insuffisance voire une inexistence de données spécifiques sur l'économie de la commune Golfe 2. Malgré cette difficulté, on peut affirmer de par les observations et la Stratégie de Développement du Grand Lomé (2011) que la Commune Golfe 2 dispose de plusieurs atouts en matière d'implantation de grandes entreprises et de PME/PMI au Togo. Toutefois, comme le montrent les chiffres, la majorité des acteurs économiques de la commune évolue dans le secteur informel caractérisé par l'installation de petits commerces, d'ateliers d'artisans, de boutiques et étalages au bord des voies et dans les marchés.

En effet, selon le rapport du recensement fiscal de 2018, 95% des entreprises du territoire Nord-Est du grand Lomé sont des entreprises individuelles, 1,5% sont des associations /ONG, 0,6% sont des sociétés anonymes (SA), 0,3% des sociétés à responsabilité limitée (SARL) et aucune entreprise publique ou parapublique. De plus selon le même rapport, le secteur primaire représente 0,1% des activités économiques (agriculture, élevage...), 3,7% pour le secteur secondaire (industries manufacturières, BTP) et 95,6% pour le secteur tertiaire (commerce, service et prestation).

⁴ OTR, Rapport du recensement fiscal dans le grand Lomé, 2018

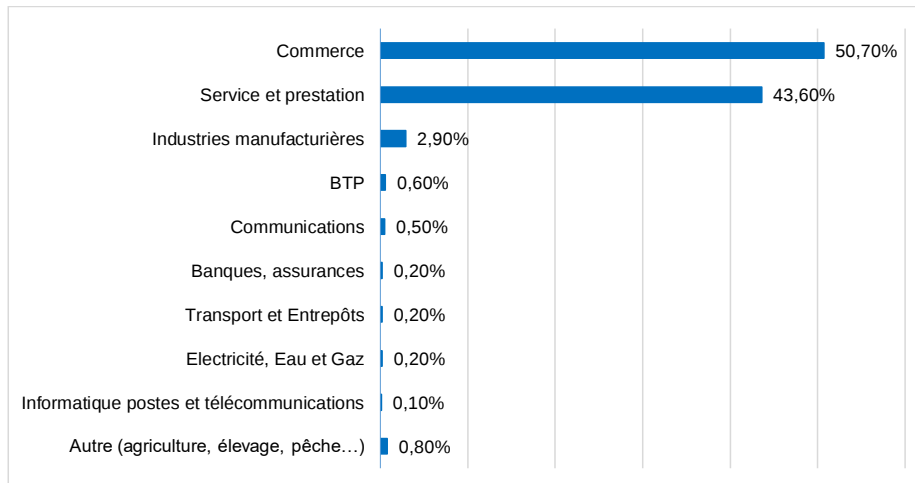


Figure 6 : Répartition des unités économiques du Nord-Est par branche d'activités

Source : A partir des données du recensement fiscal de 2018

3.3.1. Secteur Primaire : Agriculture, élevage et pêche

L'agriculture est très peu pratiquée dans la commune en dehors de quelques parcelles dans sa banlieue (Kegue/Attiégouvi). Il ressort ainsi de l'enquête ménage réalisée lors du diagnostic que seulement 1,8% des chefs de ménage affirme avoir comme profession agriculteur, éleveur ou pêcheur. Les populations autochtones (propriétaires terriens), sont les plus impliquées dans l'Agriculture Urbaine et Périurbaine (AUP). Les cultures dominantes sont le maïs et le manioc⁵. L'élevage dans la commune Golfe 2 est exercé dans la plupart des cas dans la basse-cour par des familles peu aisées. Les habitants de la commune se ravitaillent surtout auprès des revendeurs d'animaux importés de l'intérieur du pays, dans les marchés de la commune et des communes voisines du Grand Lomé.

❖ Synthèse analytique de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche

• Problématique liée à l'agriculture, l'élevage et la pêche

Les problématiques du secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche sont :

- les superficies cultivables ou le potentiel pour le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine sont mal exploités ou mal valorisés ;
- la forte urbanisation incontrôlée entraîne la réduction des terres cultivables ;
- le faible engouement de la jeunesse à se lancer dans les travaux agricoles diminue les capacités de la commune en termes de productions propres pour nourrir les populations.

⁵ « Agriculture urbaine et périurbaine dans la ville de Lomé et ses banlieues », Laboratoire de Botanique et Ecologie Végétale, Université de Lomé, Togo (2021)

Les défis à relever se présentent comme suit :

- l'encouragement de la population à la consommation locale ;
- l'initiation aux projets de développement d'agriculture urbaine et périurbaine innovants et durables;
- l'élaboration ou l'appui aux projets de pisciculture pour les jeunes;
- la mise en valeurs des espaces vides non encore bâtis,
- la promotion de l'agriculture hors sols
- la valorisation de toutes les chaines de valeur agricole de la commune.

Tableau 5 : FFOM du secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche

FORCES	FAIBLESSES
- Existence des structures d'appui technique du secteur - Existence d'un énorme marché de consommation des produits agricoles - Existence de quelques basfonds propice au maraichage (Tanto) - Existence de quelques terrains inexploités dans la commune, - Existence des maisons avec des dalles comme toit - Forte production des déchets organiques utiles pour la fabrication des fertilisants organiques	- Manque de terres cultivables dues à l'urbanisation - Faible initiative en agriculture et en élevage en zone urbaine ; - Peu d'intérêt des acteurs locaux pour le secteur; - Non valorisation des déchets organiques pour la production d'engrais organiques
OPPORTUNITES	MENACES
- Disponibilité des débouchés commerciaux dans la commune - Existence de technique innovant de production comme l'agriculture hors sol - Existence du projet EdiCitNet (The Edible Cities Network)	- Appauvrissement des sols - Effets pervers du Changement climatique - Concurrence des produits importés - Forte urbanisation de la commune -

3.3.2. Secteur secondaire

3.3.2.1. Industrie

La commune Golfe 2 abrite plusieurs sociétés industrielles dont la plupart sont installées dans la zone franche. Ces entreprises constituent un bassin d'emploi pour les jeunes de la commune mais aussi du Grand Lomé. Elles constituent une source non négligeable d'impôts locaux pour la commune même si elles bénéficient d'une exonération d'impôts notamment les cinq (5) premières années de leur installation et ne paient que 5% des impôts locaux dus de la 6^{ème} à la 20^{ème} année.

Les industries dénombrées dans la commune évoluent dans les domaines de fabrication de cheveux synthétiques (Amina Togo SARL), de cordes de pêche en filet nylon (SOFINA SARL), d'éponges métalliques, de tampons de laine d'acier, de plastique (ECLAT, SHINING INTERNATIONAL, EXELLIS SARL), d'emballage et conditionnement (ECOLOGIQUE TOGO, U-PACK SARU), de fabrication de machines culinaires (MERLINOX, TOMATOMIXER), de matériel d'imprimerie (RAPHA SERVICE, ETS RICH WAY), de transformation de bois (NKSIM GR) et de maintenance de matériaux et d'équipements industriels, de BTP (TOGO EQUIPEMENTS, SOGEA SATOM), etc.

L'industrie locale est marquée également par l'existence de petites unités de transformation de produits agricoles faits souvent de façon artisanale, notamment les unités de transformation agroalimentaire au sein des boulangeries.

commune. Des dizaines de milliers de personnes exercent des activités artisanales à titre principal ou secondaire dans la commune. Le secteur artisanal est un grand pourvoyeur d'emplois mais les acteurs demeurent dans la majorité des cas dans le secteur informel. Le patrimoine de ces entreprises artisanales n'est pas séparé de celui de l'entrepreneur et il est donc difficile d'avoir des chiffres pour mieux illustrer le poids du secteur au niveau local. Les activités artisanales portent sur la menuiserie de bois, la menuiserie métallique, la menuiserie aluminium, la soudure, la fabrication de produits de mode, la couture, la coiffure, la cordonnerie, la décoration, la forge, la réparation d'automobiles, de motocyclettes, de vélocipèdes, la tapisserie, le tournage, l'électricité, la peinture, le rebobinage, l'ajustage, le fraisage, le ferrailage et bien d'autres.

L'artisanat est un maillon important dans le développement socioéconomique de la commune car permettant à beaucoup d'hommes et de femmes d'avoir des sources de revenus. Toutefois, le secteur est caractérisé par un faible accès des acteurs aux structures et mécanismes de financement, le manque d'équipement adéquat et la faible professionnalisation du secteur.

❖ **Synthèse analytique de l'artisanat**

• **Problématique liée à l'artisanat**

Comme relevé dans la politique nationale de développement de l'artisanat au Togo, le secteur est confronté à un certain nombre de problèmes dont :

- le manque de motivation et d'engagement des jeunes à entreprendre ; l'absence de synergie et de collaboration entre les jeunes artisans ne favorisent pas l'épanouissement de ce secteur ;
- le faible niveau de connaissance des structures étatiques destinées à promouvoir l'artisanat et/ou l'entrepreneuriat des jeunes par une grande partie de la population du Golfe 2, constituent un frein pour la jeunesse du Golfe 2 en matière d'accompagnement pour le développement de l'entrepreneuriat local ;
- au niveau des syndicats, 02 corps de métiers (couture et coiffure) prédominent par rapport aux autres ;
- la faible structuration professionnelle au niveau local, la prédominance de l'informel, le faible accès aux financements, la qualité des responsables de la formation/apprentissage à mieux encadrer et améliorer le secteur ;
- la faible compétitivité des produits artisanaux afin de bâtir des avantages concurrentiels immédiats pour les entreprises ou les unités de production artisanale, tant sur le plan national qu'à l'exportation ;
- l'absence d'un espace attractif aménagé pour amener les artisans à investir davantage dans le secteur afin de valoriser les innombrables atouts et potentialités dont regorge ledit secteur ;
- les coûts élevés des taxes municipales, des formations professionnelles et techniques n'encouragent pas les initiatives de développement des activités artisanales ;

- les mauvaises conditions de vie des petits producteurs à revenus très faibles est également un problème majeur.

En termes de défis :

- accompagner le secteur de l'artisanat à s'autonomiser à travers des appuis-accompagnements des jeunes et des femmes par la création d'une cellule communale d'étude, d'appui à la recherche de financement et de suivi des projets des jeunes entrepreneurs,
- appuyer à la formalisation, la facilitation à l'accès aux produits financiers comme l'AJSEF, faciliter la garantie des financements,
- appuyer les dotations de kits d'outillages pour faciliter le démarrage des activités des jeunes sortis de l'apprentissage en mettant un fort accent sur la formation des personnes handicapées ou en situation de vulnérabilité,
- créer un centre d'éducation et d'orientations professionnelles des jeunes dans les différents corps de métiers,
- créer un centre d'exposition artisanale permettant aux jeunes artisans d'exposer leur talent,
- mettre en place un fond d'aide communale pour l'artisanat,
- amener les autres secteurs artisanaux à intégrer les Chambres de métiers d'artisanat.

Tableau 6: FFOM du secteur de l'artisanat

Forces	Faiblesses
- Existence de corps des métiers organisés en syndicats - Existence de la clientèle constituée d'une classe moyenne non négligeable installée dans la commune - Existence de plusieurs sociétés industrielles favorisant l'emploi des jeunes	- Faible valorisation des produits artisanaux (foires, salons) - Absence de base de données de tous les artisans de la commune - Absence d'un fonds d'appui au secteur de l'artisanat - Faible professionnalisme des acteurs du secteur de l'artisanat - Sous qualification de plusieurs artisans
Opportunités	Menaces
- Existence du Centre Togolais des Expositions et Foires (CETEF) ; - Existence de centres de formation technique et professionnelle agréés (CERFER, DEFITECH ANCILA) ; - Existence de structures étatiques d'appui et d'encadrement du secteur de l'artisanat (CRM-L, CMA, Direction nationale l'Artisanat et de la Chambre Régionale de Métiers) - Existence d'une stratégie nationale de promotion de la consommation locale et de la journée de la consommation des	- Faible accessibilité aux matières premières (approvisionnement difficile et cher) - Concurrence des produits importés - Crise du covid19 qui dure et qui menace le secteur

produits locaux - Existence d'une politique nationale de développement de l'artisanat au Togo ; - Existence des structures privées d'appui à l'instar des Banques et des services opérant dans la Microfinance.	
---	--

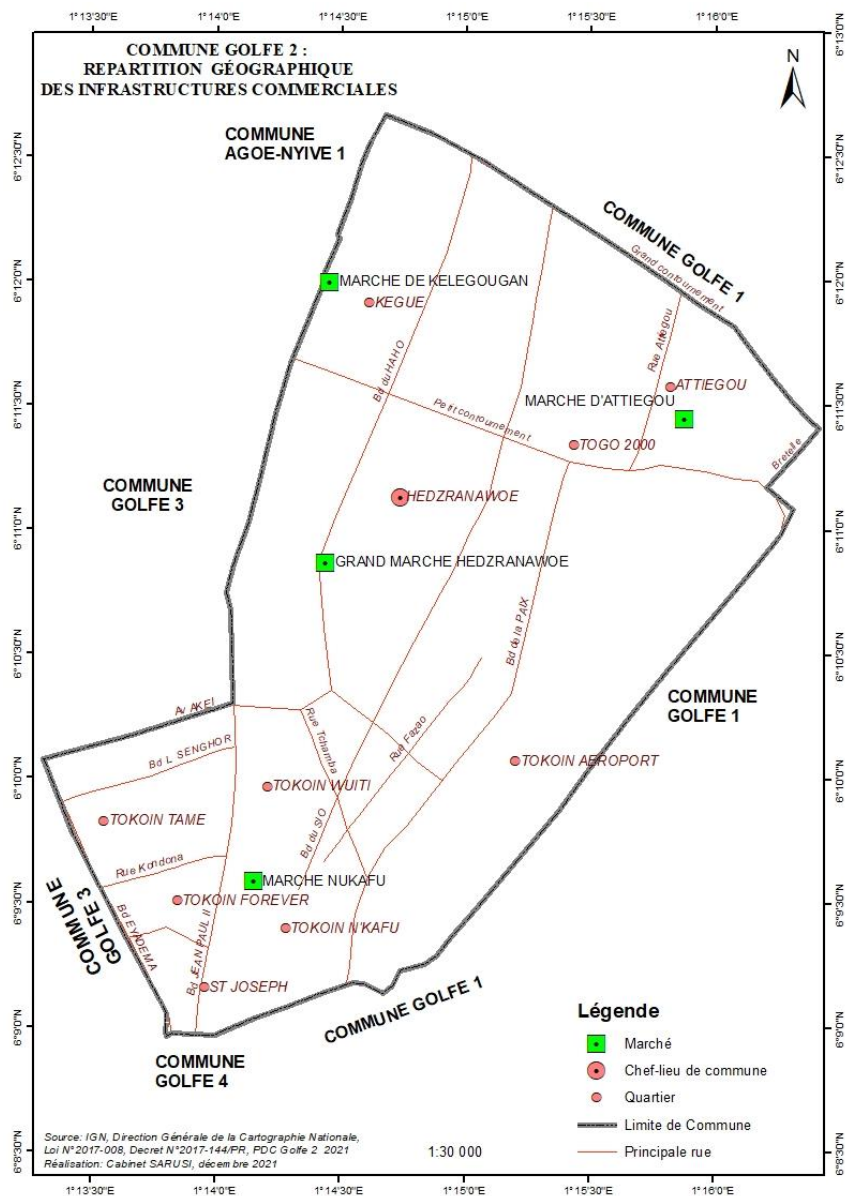
3.3.3. Secteur tertiaire

3.3.3.1. Commerce

Les échanges commerciaux dans la commune se déroulent dans les différents marchés, magasins, boutiques, kiosques et étalages le long des routes. En matière d'infrastructures commerciales, la commune compte trois marchés gérés par la mairie Golfe 2. Il s'agit des marchés de Nukafu, de Kégué et d'Attiégouvi (Carte 6). Ces marchés s'animent tous les jours et sont spécialisés dans la commercialisation des denrées alimentaires. Les marchés de Nukafu et de Kégué arrivent à saturation à cause du manque d'espace suffisant pour accueillir les commerçants et les visiteurs. La commune devra envisager le réaménagement (construction de bâtiments à plusieurs niveaux par exemple) de ces marchés pour en optimiser la gestion. Outre ces marchés de quartier, la commune dispose d'un marché d'envergure internationale. Il s'agit du grand marché de Hédzranawoé géré par l'Etablissement Public Autonome pour l'Exploitation des Marchés (EPAM). Il est plus spécialisé dans la commercialisation des friperies et constitue un atout majeur pour le développement des activités commerciales dans la commune Golfe 2. On relève toutefois, que les infrastructures marchandes de la commune sont en mauvais état à l'instar du marché de Nukafu confronté à des problèmes d'inondation et d'assainissement.

La commune bénéficie également de la présence de grands centres commerciaux tels que le Centre togolais des expositions et foires de Lomé (Togo 2000) et les entreprises commerciales et de distribution de produits d'envergure nationale et internationale.

Somme toute, le commerce est très développé dans la commune Golfe 2 en raison de son atout d'être dans la capitale et d'abriter de grands centres et entreprises commerciales du pays. En effet, selon l'enquête ménage réalisée dans le cadre du diagnostic communal, 26,4% des enquêtés exercent dans le secteur du commerce.



Carte6 : Distribution spatiale des marchés dans la commune

Synthèse analytique du secteur du commerce

❖ Problématique liée au secteur du commerce

- Les infrastructures marchandes de la commune Golfe 2 nécessitent des aménagements ou des rénovations pour les rendre plus fonctionnelles et

attrayantes.

- La mauvaise gestion des places dans les marchés devra être corrigée.
- Le problème de mévente et des taxes.
- La cherté de la vie et le faible pouvoir d'achat des ménages.

En termes de défis il conviendrait de retenir:

- la formalisation des activités des acteurs du secteur informel afin de faciliter le suivi et le contrôle ;
- la mise en place d'une cellule commerciale communale ;
- l'initiation des jeunes entrepreneurs/commerçants aux outils modernes et innovants du développement de l'économie locale;
- la promotion de l'implantation de grands centres commerciaux à travers des partenariats public-privé (PPP).

Tableau 7 : FFOM du secteur du commerce

Forces	Faiblesses
- Existence de structures bancaires et de microfinance - Acteurs commerciaux actifs et motivés	- Activités commerciales dominées par les acteurs informels - Insuffisance des infrastructures commerciales - Services financiers centrés sur les acteurs économiques formels
Opportunités	Menaces
- Accompagnement des structures d'appui à la base (DOSI) - Existence d'une zone industrielle active (port, industries) - Existence de grandes infrastructures commerciales sur le territoire communal (CETEF, Grand Marché de Hedzranawoé) - Existence des marchés internationaux et de proximité	- Mesures fiscales non adaptées aux possibilités des petits acteurs commerciaux - Délocalisation du marché TP3 vers Adetikopé - Risques financiers liés à la non-légitimité des microfinances

3.3.3.2. Transport et mobilité urbaine

3.3.3.2.1. Transport aérien et maritime

La commune Golfe 2 abrite sur son territoire l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (AIGE) permettant l'ouverture du pays à l'international. L'augmentation du trafic ces dernières années, la rénovation et l'agrandissement de l'aéroport par la construction d'une nouvelle piste d'atterrissage pour répondre aux normes internationales et avoir la vocation d'un aéroport international de transit et d'affaires dans la sous-région a eu un impact non négligeable sur l'économie et les finances de la commune. La commune pourrait tirer profit de cette potentialité avec la mise en place d'infrastructures d'accueil (hôtels, bars, restaurants) attrayantes.

La commune n'abrite pas d'infrastructures de transport maritime sur son territoire. Toutefois, sa proximité avec le Port Autonome de Lomé, un port en eau profonde et le système lagunaire, constitue un portail maritime par excellence pour la commune.

3.3.3.2.2. Transport routier ou mobilité urbaine

Le transport urbain dans la commune Golfe 2 est dominé par les taxis motos pour le transport des personnes, alors que le transport des marchandises est assuré par les taxis autos. On note également l'existence de la Société de Transport de Lomé (SOTRAL) qui assure le service public de transport collectif urbain. Il ressort par ailleurs du diagnostic que peu de personnes disposent de moyens de transport personnels (46,3%). En somme, le déplacement des biens et des personnes est assuré en grande partie par les taxis motos à 2 roues (15,9%), moto personnelle (24,5%) et les taxis automobiles (3%). Seulement 5,7% des personnes enquêtées utilisent des voitures personnelles et 0,6% prennent le bus de transport en commun.

Concernant les dépenses en moyens de transport, l'enquête a révélé que l'échantillon de la population enquêtée dépense en moyenne 1165 FCFA par jour pour le transport soit 29 125 FCFA pour 25 jours de transport dans un mois. Ce montant représente ainsi pour un habitant lambda 83% du SMIG. Par ailleurs, 50% des enquêtés dépensent un montant inférieur à 800 FCFA tandis que les 50% autres dépensent plus de 800 FCFA par jour pour le transport. Selon l'appréciation des populations, seulement 15,5% des enquêtés apprécient positivement les infrastructures de transport dans la commune. En ce qui concerne la sécurité routière, 16,6% la trouve bonne tandis que 15,4% trouve la fluidité du trafic routier bonne dans la commune.

Concernant les moyens de déplacement, 46,3% des enquêtés font leurs courses majoritairement à pied, 24,5% par moto à 2 ou 3 roues personnel, 15,9% par taxi moto (zémidjan), 5,7% utilisent leur véhicule personnel, 3,8% le vélo, 2,9% le taxi automobile et le reste 1% utilisent d'autres moyens de transport.

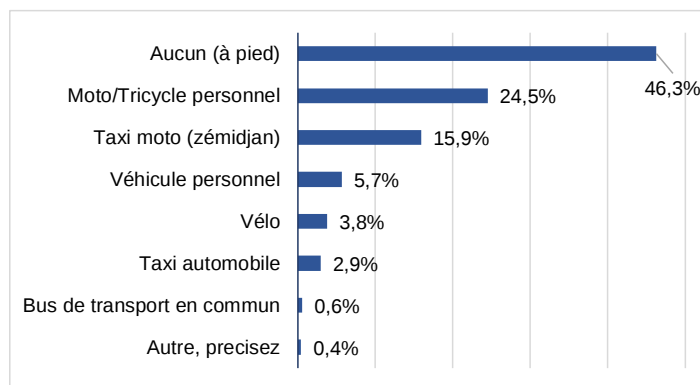


Figure 7: Typologie des moyens de transport dans la commune
Source : enquêtes de terrain, LDGP 2022

Par ailleurs, on note ces dernières années l'émergence de sociétés de transport à la demande comme Gozem et Olé, etc. Ces sociétés permettent aux clients de commander leurs courses via une application mobile et disposent d'un compteur kilométrique pour le calcul des frais à facturer aux clients. Ceci a contribué à l'assainissement et à la professionnalisation du secteur du transport par moto taxi.

❖ Gares routières publiques

A l'issue de la collecte d'informations, il s'avère qu'aucune gare routière publique officielle n'est recensée dans la commune en dehors d'un parking de la Société des Transports de Lomé (SOTRAL). Il existe toutefois des gares routières implantées de manière sauvage notamment au niveau de Kégué pour desservir les localités de l'intérieur du Togo et d'autres lieux de la commune.

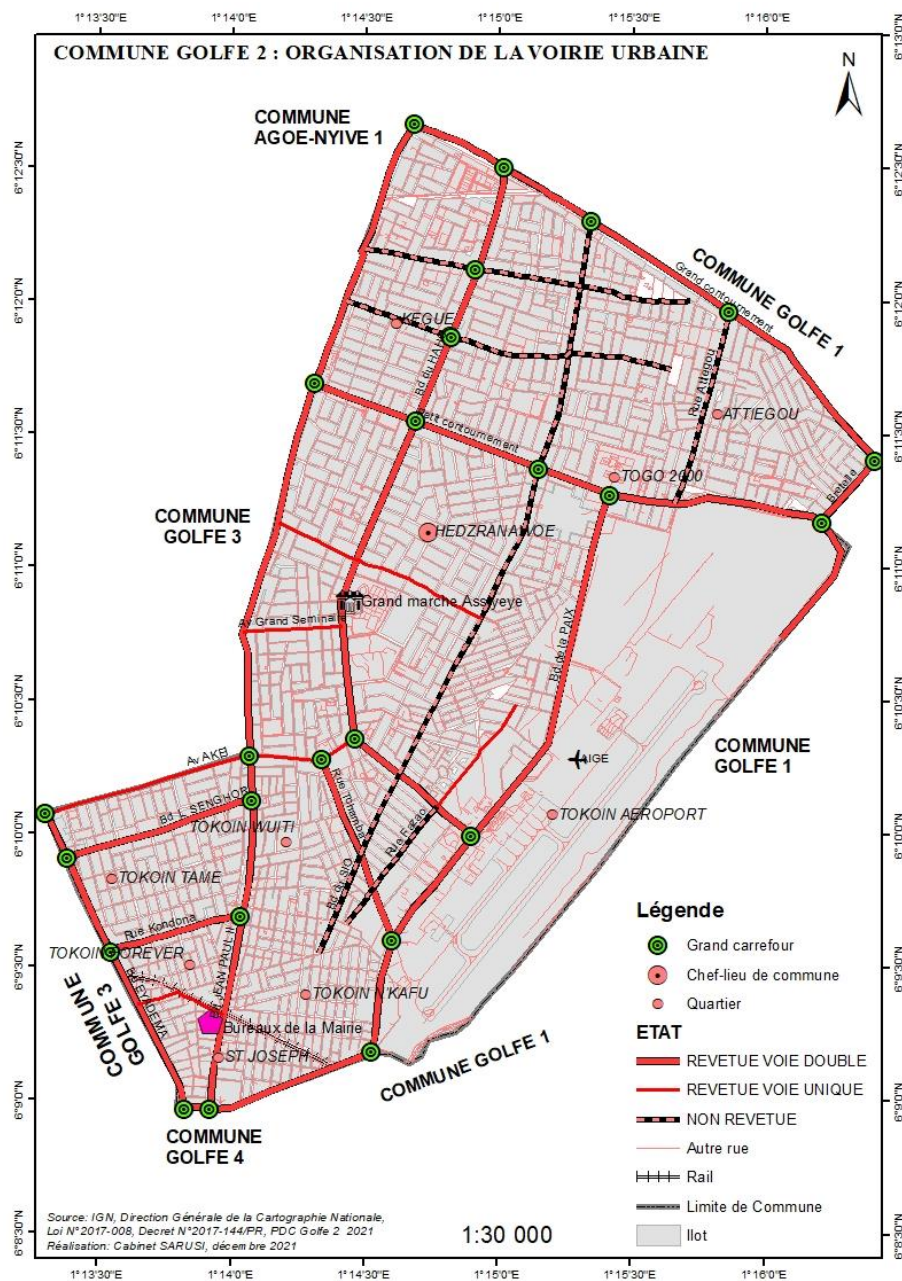
❖ Système de voirie

La commune Golfe 2 présente trois types de voiries hiérarchisées, en termes d'emprise et de flux de transport. Il s'agit des voies primaires, des voies secondaires, des voies tertiaires et de desserte.

- **Les voies principales** sont entre autres, des boulevards et avenues ainsi que le boulevard périphérique (grand contournement), qui sont pour la plupart des artères interurbaines reliant la commune Golfe 2 aux autres communes du District Autonome du Grand Lomé. Elles sont toutes revêtues avec des chaussées doubles ou uniques à l'exception du boulevard de Zio qui est souvent impraticable à la moindre précipitation.
- **Les voies secondaires** sont essentiellement des artères intra urbaines. Elles relient plusieurs points à l'intérieur du territoire communal. Certaines de ces voies sont revêtues (rue Tchamba, rue Fazao). La grande partie de la voirie urbaine n'est pas revêtue.
- **Les voies résidentielles** sont celles qui structurent les îlots d'habitation. Elles sont d'une emprise très variée d'un quartier à un autre, allant de 8 m à 20 m. Dans la commune, les voies résidentielles ne sont pas revêtues. Elles sont en mauvais état avec la présence de nids de poules, de dépotoirs sauvages un peu partout avec peu d'éclairage public. Elles sont inondées en saison pluvieuse (Planche 7).



Planche 7: Voirie résidentielle à Tokoin Tamé (A) et Hedzranawoé 1 (B)
(LDGP, 2022)



Carte7 : Organisation de la voirie urbaine dans la commune Golfe 2

Synthèse analytique du secteur de transport

• Problématique liée au transport et à la mobilité urbaine

La problématique en matière de transport et mobilité urbaine au sein de la commune est d'ordre infrastructurel et organisationnel. En effet, que la voirie de la commune soit secondaire ou tertiaire, les aménagements faits n'ont pas pris en compte son essor économique. Particulièrement pour les voiries secondaires, les activités commerciales et les véhicules stationnés encombrent le trottoir et constituent de ce fait un vecteur d'insécurité. C'est ce qui expliquerait le niveau passable d'appréciation des infrastructures de transport et de la sécurité routière par les ménages enquêtés.

Face à ces problèmes, les défis à relever sont :

- le rechargement des voies secondaires commerciales;
- l'aménagement des gares routières sauvages dans le cadre de partenariat Public-Privé ;
- la réglementation du stationnement ;
- le pavage ou le bitumage de certaines voies secondaires à fort flux de transport à l'exemple du boulevard du Zio ; le désencombrement des voies de la commune.

Tableau 8: FFOM du secteur de transport

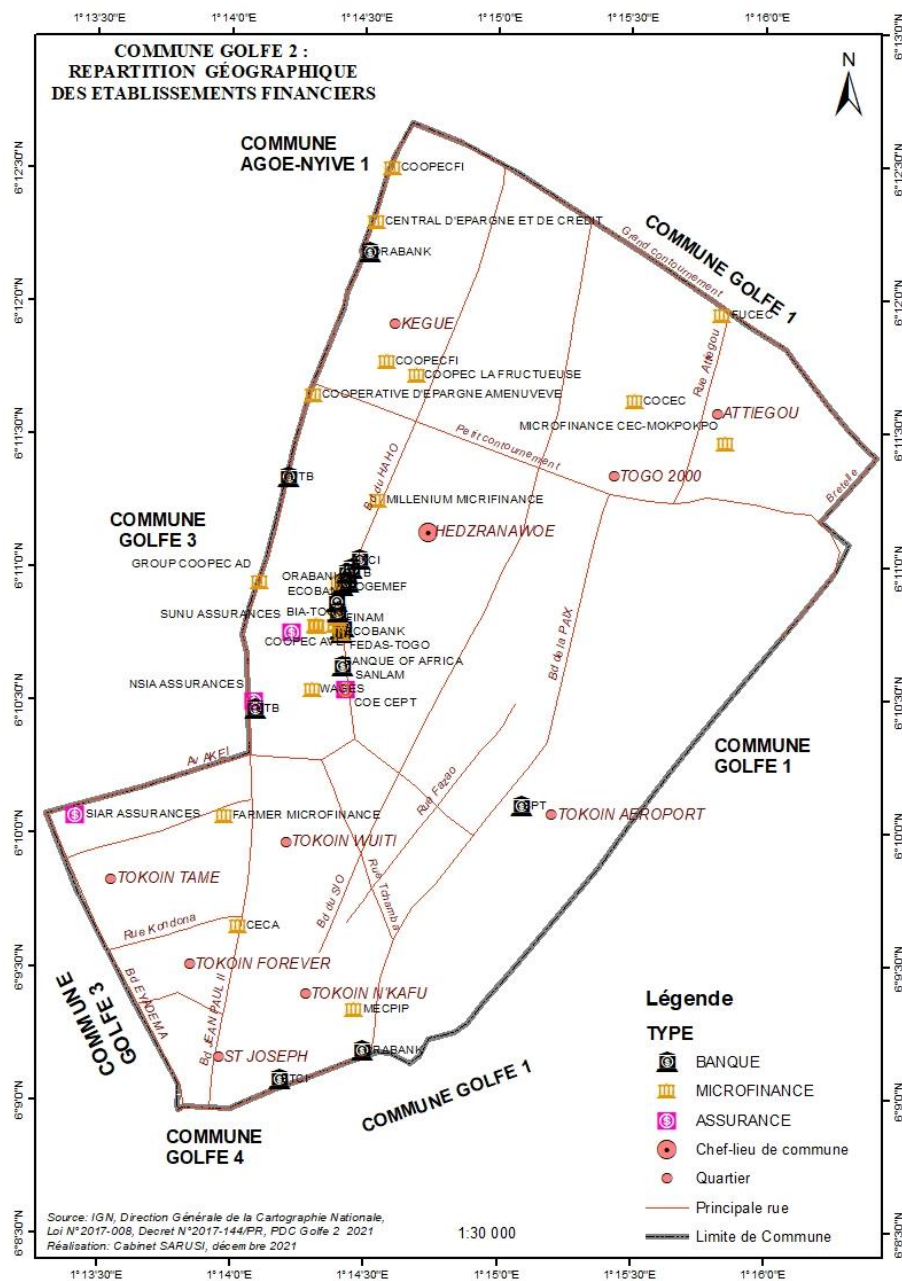
Forces	Faiblesses
- Existence des syndicats de transport - Existence de voies de communication routières et ferroviaires - Existence de moyen de transport urbain flexible dans les parcours et les prix abordables, - Accessibilité à des zones difficiles - Existence de syndicats des transporteurs et conducteurs	- Insuffisances d'organisation du secteur dont la gouvernance échappe à la commune - Encombrement et détérioration des voies par des dépôts d'ordures, de gravats ou matériels usagés - Non marquage des passages sécurisés pour les piétons lors de l'aménagement des voies - Faible aménagement des voiries urbaines - Risques liés à l'insécurité routière due à l'incivisme des usagers -
Opportunités	Menaces
- Existence de Services étatiques de transport routier - Elaboration ou existence de la politique de sécurité routière	- Les changements climatiques qui accentuent la dégradation des voies - Le non-respect des normes de chargement des camions par les conducteurs.

3.3.3.3. Finances, Banques et Assurances

Le réseau bancaire de la commune est dense à cause de la forte implantation des agences des principales banques du pays. Il existe ainsi tous les types d'institution de financement de l'économie allant des grandes banques aux institutions de micro finance. Les banques commerciales offrent des crédits sur la base des engagements et critères bien définis. Les crédits directs sont généralement à court terme et dirigés vers les opérations commerciales, alors que les investissements privés susceptibles de générer une croissance forte nécessitent la mise en place de crédits à moyen et long terme. Par ailleurs, les PME/PMI demandeuses de crédits dans la commune, ne les obtiennent pas dans la plupart des cas par manque d'études sur la rentabilité de leurs affaires et de fourniture de garanties suffisantes. Pour pallier cette insuffisance, les acteurs du système financier décentralisé prennent la relève mais les taux pratiqués allant jusqu'à 20% pour certaines IMF découragent les groupes vulnérables.

En matière d'assurances, en dehors des propriétaires d'automobile ou de motocyclette pour qui, la souscription est obligatoire, la plus grande partie de la population n'a pas accès aux services d'assurances. Concernant le cas particulier de l'assurance santé, l'enquête de terrain réalisée dans le cadre du diagnostic a révélé que 89% des enquêtés n'ont pas d'assurance santé pour leur propre couverture et/ou celle de leur famille. Il ressort qu'à part les travailleurs du secteur formel, les acteurs du secteur informel ne disposent pas de couverture d'assurance car le produit proposé par les compagnies est souvent inadapté.

L'analyse de la carte de répartition spatiale des établissements financiers montre que ceux-ci sont situés aux environs immédiats des différents marchés, en l'occurrence, le grand marché de Hédzranawoé, et le long des grandes artères à savoir, le boulevard Jean Paul II, le boulevard du Haho et le boulevard de la paix. Les agences de presque toutes les différentes banques opérant dans le district autonome du grand Lomé s'y trouvent (Carte 8).



Carte8 : Répartition géographique des établissements financiers

Synthèse analytique du secteur des banques et assurances

• Problématiques et défis du secteur des banques et assurances

L'un des handicaps au développement du secteur privé est l'insuffisance et la faible diversité des produits offerts par le système financier local au regard des besoins réels dans ce secteur. Les conditions d'accès au crédit (taux, produit peu adapté, absence d'accompagnement, etc.) ne permettent pas l'épanouissement des petites entreprises et exclut une grande partie de la population des financements. Aussi, le taux d'intérêt imposé par les IMF aux petits opérateurs économiques ne favorise par leur accès facile aux crédits.

Les défis à relever sont entre autres :

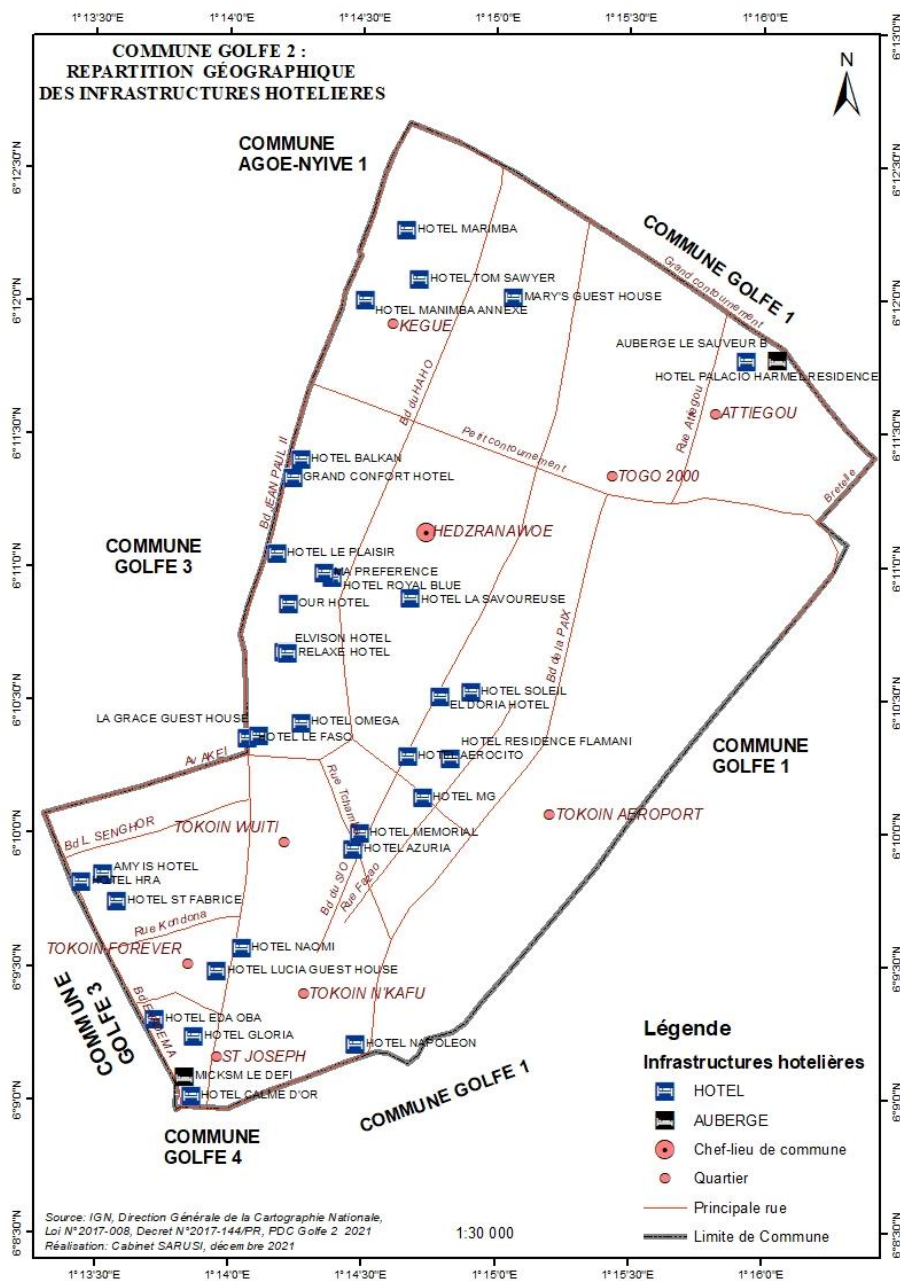
- le renforcement des capacités des PME et PMI à l'effet de comprendre le fonctionnement du système bancaire et d'assurance ;
- la régulation des taux d'intérêts imposés par les IMF ;
- la mise en place d'un mécanisme d'appui financier aux groupes vulnérables (femmes, handicapés etc.) ;
- le renforcement des capacités des jeunes entrepreneurs et commerçants ;
- la formalisation des activités des acteurs commerciaux et sensibilisation sur le civisme fiscal ;
- la création d'une organisation communale pour les acteurs commerciaux.

3.3.3.4. Tourisme et hôtellerie, sport, culture et arts

3.3.3.4.1. Tourisme et hôtellerie

La commune a du potentiel touristique en raison de sa proximité avec l'AIGE. Les données recueillies auprès des services communaux ont permis de dénombrer quarante et un (41) hôtels de différentes catégories destinées à l'hébergement des opérateurs économiques en transit dans la commune. A ces infrastructures s'ajoutent des appartements meublés loués par des particuliers pour les visiteurs de la diaspora ou les expatriés. Toutefois, l'on ne dispose pas de données pour apprécier le poids de ces acteurs de l'économie locale en termes de chiffres d'affaires, de nombre de chambres disponibles etc.

Dans le secteur du tourisme, la commune très urbanisée ne dispose pas de beaucoup de possibilités d'aménagement touristique. Toutefois, la commune dispose de la zone aéroportuaire et d'un centre hippique. Avec en outre la proximité de la zone portuaire, de la plage au bord de l'océan Atlantique, il peut se développer le tourisme d'affaires à travers la mise en place d'infrastructures, de parcs de loisirs et d'attraction, de monuments, d'aires de repos et de terrains de jeux etc.



Carte9 : Répartition géographique des infrastructures hôtelières dans la commune.

3.3.3.4.2. Sport, art, culture et loisirs

Dans la commune, les populations se regroupent pour des séances de loisirs variés dans des endroits tels que : les aires de jeux dans les établissements scolaires et quartiers, les foyers de jeunes, les bars, les vidéo clubs, les discothèques, les cafés, les restaurants, les campements, les auberges, les hôtels, les rues. La loi relative à la décentralisation et aux libertés locales précise dans les compétences propres des communes en son article 82, la « réalisation et gestion des infrastructures sportives et de loisirs à statut communal ». La commune Golfe 2 ne dispose d'aucun stade municipal. Le peu d'équipements sportifs existant sont ceux installés dans les établissements scolaires et sur certaines réserves administratives.

La diversité culturelle dans la commune s'explique par la diversité des groupes ethniques existant au sein des quartiers de la commune. Mais cette diversité ne semble pas apporter une valeur ajoutée, du fait qu'elle ne permet pas une mise en évidence d'activités culturelles issues de ces différents groupes et ne profite guère à la commune. Cette diversité profiterait à la commune si elle se structurait dans un cadre formel et inclusif avec une bonne programmation des activités impliquant un grand nombre d'ethnies.

L'art et les métiers d'art sont généralement présents dans la commune Golfe 2, si on considère que toute activité exercée à partir de l'imagination humaine et produite par les efforts des êtres est de l'art. Ainsi, on retrouve dans la commune des activités d'art notamment la menuiserie, la forge, la coiffure, la couture, la sculpture, la peinture. Toutes ces activités se retrouvent dans la commune, mais elle manque d'un centre approprié pour le développement des activités d'art. La création d'un centre d'envergure serait un atout pour le développement de ce secteur dans la commune.

❖ Problématique du secteur sport et loisirs

La commune est confrontée à l'insuffisance des infrastructures sportives principalement l'inexistence de stade approprié dans les quartiers pour encourager la pratique du football par les jeunes.

Les activités sportives, culturelles et de loisirs existent dans la commune, mais ne sont pas organisées suivant un certain ordre de programmation officielle. Elles sont localisées, ciblées et ne profitent pas à toute la population de la commune.

De même, il n'existe pas de lieux publics aménagés pour les activités culturelles et de loisirs.

Il en découle que les activités de loisirs et culturelles officiellement organisées dans la commune sont rares. Il n'existe pas non plus de salles de cinéma.

❖ Synthèse analytique du secteur du tourisme, sport, culture et arts

Dans ce secteur plusieurs défis sont à relever tels que :

- l'initiation d'un partenariat entre la commune et les gérants des infrastructures touristiques, socio-culturelles et sportives (stade de Kégué);
- la promotion des produits touristiques et des activités culturelles et sportives ;

- la création de sites touristiques (monuments, espaces verts, faune, village artisanal...) ;
- la construction d'un musée, d'un centre culturel, d'un stade municipal et d'une bibliothèque ;
- l'organisation des foires, des festivals et des championnats dans la commune ;
- la promotion des artistes et des clubs sportifs ;
- la création d'un cadre d'échange et de sensibilisation entre les sages et les jeunes ;
- la construction d'un complexe culturel et de loisirs ;
- l'organisation périodique du festival des arts et de la culture dans la commune Golfe 2 ;
- la formation périodique des jeunes dans les disciplines artistiques, culturelles et sportives ;
- la création de centre de formation artistique et touristique.

Tableau 9 : FFOM du secteur du tourisme, sport, culture et arts

Forces	Faiblesses
– Situation géographique de la commune par rapport à l'aéroport, le port, etc. – Commune cosmopolite – Existence de grandes structures hôtelières, des centres de formation en tourisme – Diversité gastronomique – Existence d'une jeunesse forte, dynamique, talentueuse pour la promotion du tourisme – Existence des artistes de renoms dans le Golfe2 – Développement du talent créatif chez les jeunes qui transforment les produits locaux en des objets d'art – Existence des sages pour la sauvegarde des valeurs culturelles – Existence de groupes folkloriques – Existence du centre équestre – Existence de clubs sportifs de jeunes – Existence de quelques terrains de jeux – Existence de quelques centres aqua gym	– Absence de centre culturel – Non valorisation des œuvres artistiques produites dans la commune – Abandon des valeurs traditionnelles – Absence de galerie et de musée – Absence de structure de formation artistique – Absence de stade municipal – Manque de compétition sportive – Non valorisation des autres disciplines sportives en dehors du football – Manque de développement des clubs sportifs féminins – Absence de partenariat avec l'extérieur pour le développement touristique
Opportunités	Menaces
– Existence d'une politique nationale du tourisme et d'un plan directeur de	– Crise sanitaire – Influence négative de la politique sur

développement et d'aménagement touristique – Présence du siège de plusieurs institutions internationales et nationales – Organisation des foires et des rencontres internationales qu'abrite Lomé – Existence d'un ministère chargé de la culture et du tourisme – Existence d'une politique nationale de la culture – Existence d'une politique nationale des sports et des loisirs – Organisation des championnats sportifs – Existence d'une école de formation en art et culture (IRES-RDEC) – Développement du numérique et du digital au profit de l'art et de la culture – Développement des médias – Existence du centre culturel Denyigba, du centre culturel Swallows et de centre Hippique.	la gestion des affaires culturelles – Intempéries – Inondation – Insécurité – Crise sociopolitique – Dépravation des mœurs par les médias – Influence négative des cultures occidentales – Indifférence de la majeure partie de la population à l'égard des pratiques traditionnelles
--	--

3.3.3.5. Energie

La couverture de la commune en électricité est assurée par la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) qui assure sa production et sa distribution. La plupart des quartiers de la commune sont desservis mais certaines concessions ne disposent pas de ce service. En effet, 98% des ménages enquêtés ont accès à l'électricité de la CEET. Il est observé toutefois un faible taux de desserte pour les concessions des quartiers Attiégouvi, Hédzranawoé 1 et Kégué. Les ménages (8%) utilisent les branchements secondaires ou piratés dits « araignées » pour avoir accès au réseau de la CEET et 80% de ces ménages résident dans ces quartiers (Attiégouvi (24%), Hédzranawoé 1 (41%) et Kégué (15%)). Les autres sources d'éclairage utilisées dans les zones mal desservies sont la bougie, la lampe à pétrole, le groupe électrogène et les panneaux solaires.

60,6% des ménages dépensent moins de 5000 FCFA pour les frais d'électricité tandis que 27% dépensent entre 5000 et 10 000 FCFA.

Pour ce qui est de l'éclairage public, outre les récentes voies principales bitumées et quelques principales artères, les rues au sein des quartiers ne sont pas éclairées. 32 % des ménages déclarent que les rues desservant leur quartier ne sont pas éclairées par le système de lampadaires publics tandis que 52% estiment que seuls quelques endroits sont éclairés.

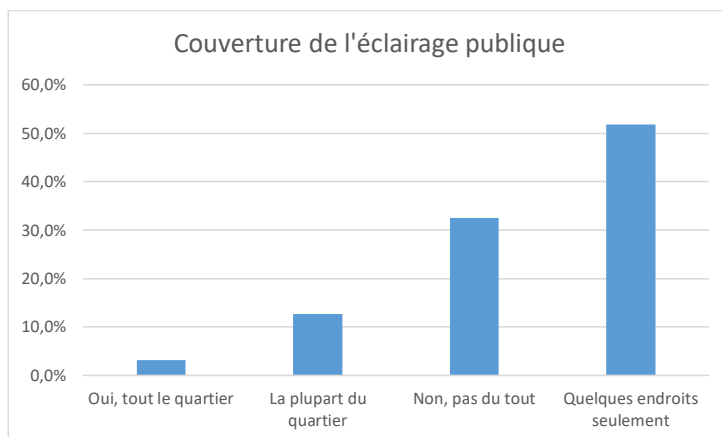


Figure 8: Perception de la population sur la couverture de l'éclairage public

Source : enquêtes de terrain, LDGP 2022

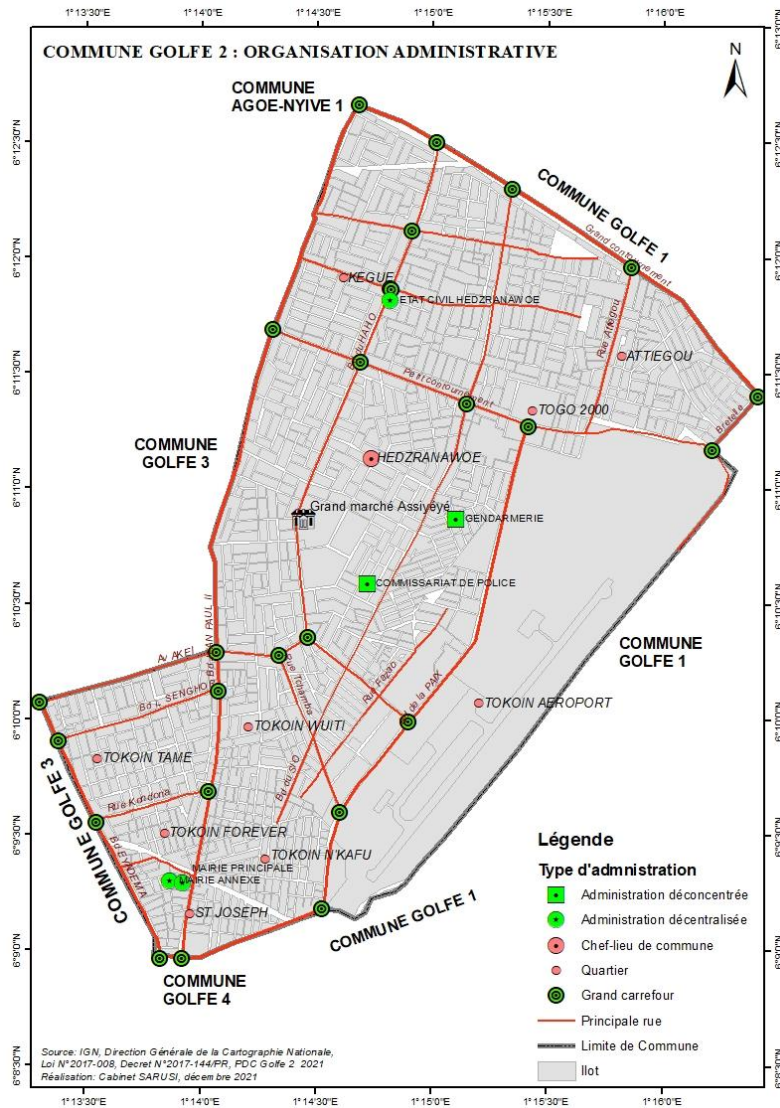
En ce qui concerne les énergies renouvelables, elles sont encore très peu exploitées dans la commune Golfe 2. Les populations utilisent les panneaux solaires pour leur besoin en électricité faute de couverture suffisante par le réseau de la CEET ou par choix d'être autonome par rapport à cette dernière. Aucune donnée n'est disponible pour apprécier le phénomène. Toutefois, il ressort de l'enquête que 0,5% des enquêtés utilisent de l'énergie solaire.

Pour l'énergie de cuisson il est observé que les ménages font en majorité un mixte énergétique entre le gaz et le charbon. En effet, en considérant séparément les sources d'énergie de cuisson, le charbon de bois est le plus utilisé avec 71% qui l'utilisent comme source d'énergie pour la cuisson des aliments. Le Gaz arrive en 2^{ème} position avec 48% des ménages suivi par le bois de chauffe 4,8% et ensuite l'électricité 4,7%.

3.3.3.6. Administration et autres services

Sur le plan administratif, la commune Golfe 2 est formée de huit quartiers d'après le décret N°2017-144/PR fixant le ressort territorial et chef-lieu des communes des régions maritimes et des savanes, à savoir : Hédzranawoé 1, Hédzranawoé 2 (Togo 2000), Tokoin-Wuiti, Tokoin-Tamé, Tokoin-Enyonam, Tokoin-Aviation, Kégué et Attiéguvi. A l'intérieur de ces quartiers se trouvent de sous quartiers comme Forever, Saint Joseph, Hountigomé. Le chef-lieu de la commune Golfe 2 est Hédzranawoé. Les bureaux de tout le staff administratif de la commune se trouve dans le quartier Tokoin-Enyonam. Il existe également des centres d'état civil dans certains quartiers de la commune. Outre les services relevant de la compétence communale, il existe sur le territoire communal des services publics relevant de l'administration centrale. Il s'agit entre autres des commissariats de police, de la

brigade de la gendarmerie nationale, des bureaux de l'OTR, des inspections de l'éducation, des bureaux de la Cour des comptes, etc.



Carte10 : Distribution spatiale des services administratifs dans la commune

3.4. Services sociaux de base

3.4.1. Assainissement

3.4.1.1. Assainissement des eaux pluviales

L'assainissement des eaux pluviales représente une problématique majeure pour l'ensemble de la municipalité Golfe 2. Les différentes investigations menées révèlent que 50% des habitants sont sujets à des inondations et plusieurs voies de desserte sont inondées voire impraticables en saison pluvieuse.

Les principales causes de ces inondations en saison pluvieuse sont :

- l'insuffisance des caniveaux, leur mauvais dimensionnement ou leur manque d'entretien,
- l'insuffisance des bassins de rétention,
- le manque d'exutoire naturel,
- l'absence de rivière dans la commune,
- l'existence des zones de dépressions,
- la construction des habitations dans des zones non appropriées telles les marécages.

Pour faire face aux inondations, des initiatives sont prises autant par les habitants que par les autorités. Il s'agit de la construction de caniveaux sur le boulevard du Zio et dans la zone de Kégué.

Pour ce qui concerne les initiatives des habitants, ils font recours à des remblais de fortune avec des gravats ou des ordures ménagères. Ils surélèvent autant que possible l'entrée ou la fondation de leur maison. Parfois ils font recours aux motopompes pour évacuer les eaux pluviales des concessions.



Caniveau obstrué à Kégué



Caniveau en construction sur le Boulevard du Zio

Planche 8: caniveau obstrué et caniveau en construction

Source : enquêtes de terrain, LDGP 2022

Malgré ces initiatives, les inondations persistent. Trois grandes zones d'inondation ont été identifiées. Ce sont toutes au départ des bassins d'orage naturel qui après l'action anthropique de l'Homme, ne parviennent plus à contenir efficacement les

eaux, créant ainsi des inondations. Il s'agit de la zone de Tantô, la zone derrière la résidence de la SITO et la zone de Hountigomé derrière l'annexe de Mèche Amina.

3.4.1.2. Assainissement des eaux usées

Les eaux grises (eaux de cuisine, de douche, de lessive), les vannes (provenant des WC) et les boues de vidange constituent les eaux usées générées par les ménages. Il n'existe pas de système de collecte et de traitement des eaux dans la commune Golfe 2. La gestion des eaux usées génère donc des désagréments qui sont entre autres les mauvaises odeurs et la présence des eaux usées dans les rues, source de maladies hydriques.

Il ressort de notre enquête que, dans la commune, 56% des ménages déversent les eaux grises dans la rue/cour (près de 46%) ou dans les caniveaux (près de 10%). Les puisards et les fosses qui sont des systèmes autonomes de traitement des eaux usées, sont utilisés par 42% des ménages.

Le coût élevé des vidanges et le manque d'ouvrages adéquats pour la gestion des eaux usées entraînent le déversement des eaux usées dans les rues et les caniveaux. Ceci constitue un sérieux problème évoqué par la population dans la mesure où ces eaux sont sources de maladies respiratoires ou hydriques.

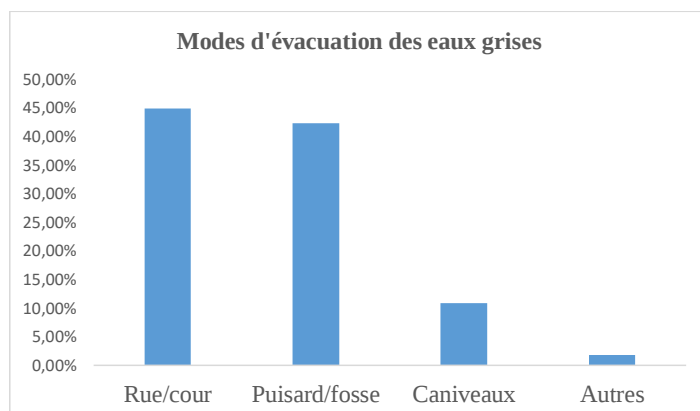


Figure 9: Modes d'évacuation des eaux grises

Source : enquêtes de terrain, LDGP 2022



Rejet des eaux vannes dans la rue



Canalisation de rejet des eaux vannes dans la rue

Planche 9: Rejet des eaux usées domestiques dans la rue à Hédzranawoe

Source : enquête de terrain, LDGP 2022

Les boues de vidange sont évacuées mécaniquement avec un camion (85% des cas) mais on note tout de même qu'une partie de la population change de fosse lorsque leur fosse (surtout traditionnel) est pleine (environ 9%). Près de 6% des ménages pratiquent une vidange manuelle à l'aide de motopompe. A côté de ceux-ci, il existe une fraction non négligeable d'habitants qui construisent leur toilette et fosse sur la voie publique comme le montre les images ci-dessous. Cette pratique affecte le cadre de vie et l'environnement en général.



Toilette et rejet des eaux usées des douches rue



Fosse septique et rejet des boues de vidange dans la rue

Planche 10 : Toilette et fosse sur la voie publique

Source : enquête de terrain, LDGP 2022

3.4.1.3. Gestion des déchets solides

Dans le Grand Lomé, la production des ordures ménagères est estimée à environ 0,5 kg/habitant/jour (DST-DAGL, 2015). La gestion de ces ordures ménagères consiste en la pré-collecte dans les ménages vers un dépotoir intermédiaire, en la collecte

dans les ménages ou des dépotoirs intermédiaires vers le centre d'enfouissement technique d'Aképé.

Les déchets solides générés annuellement dans la commune sont estimés à 35 000 tonnes. Ces déchets sont constitués de :

- déchets fermentescibles (déchets agroalimentaires, déchets verts....) pouvant être transformés en compost ou en biogaz,
- fractions valorisables comme les cartons, les papiers, les plastiques et les métaux pouvant potentiellement alimenter les filières de valorisation,
- fractions inertes comme le sable qui compliquent le transport des déchets et leur valorisation.

L'enquête diagnostique a révélé que le tri des déchets est moins pratiqué (moins de 10%) à cause de l'absence de filières bien organisées de valorisation. Néanmoins sur le territoire communal, on note l'existence d'Africa Global Recycling qui est une PME spécialisée dans l'achat et la commercialisation des déchets recyclables. Cette opportunité pourrait booster l'activité de tri des déchets valorisables.

Dans la commune Golfe 2, l'existence des dépotoirs sauvages, la prolifération des sachets plastiques, l'obstruction des caniveaux avec des déchets sont les désagréments qui compromettent la bonne gestion des déchets solides. Dans les ménages, l'enquête a révélé que près de 91% disposent d'une poubelle et 78,5% sont abonnés à un service de pré-collecte. Les non abonnés au service de pré-collecte évoquent entre autres leur proximité d'un dépotoir sauvage, le coût élevé du service ou leur insatisfaction vis-à-vis du service de pré-collecte. Le brûlage des déchets a d'énormes impacts sur l'environnement et la santé publique ; toutefois, il est malheureusement et fréquemment utilisé pour réduire les quantités de déchets sur les dépotoirs sauvages.

La pré-collecte dans la commune Golfe 2 est assurée par huit (8) structures légalement installées mais aussi par des acteurs du secteur informel qui utilisent des charrettes. La présence des acteurs informels constitue l'un des problèmes de la pré-collecte puisqu'ils n'arrivent pas à honorer les engagements vis-à-vis de la population.

La commune Golfe 2 ne dispose pas de dépotoir intermédiaire aménagé. Le dépotoir intermédiaire officiel situé près de SCOA AUTO est aujourd'hui non fonctionnel à cause de l'aménagement d'un bassin d'orage à côté du site. Les déchets pré-collectés sont convoyés vers des dépotoirs des communes limitrophes.

Sur le plan réglementaire, une stratégie de gestion rationnelle et efficace des déchets solides est en train d'être mise en place dans la commune. Cette stratégie prévoit le découpage de la commune en zones pour la pré-collecte des déchets, l'attribution de ces zones à des structures disposant des moyens adéquats, la formation des agents de ces structures au métier d'éboueur et la réglementation de la salubrité publique par arrêté municipal.

L'arrêté municipal rendra obligatoire l'abonnement à une structure formelle de pré-collecte et définira les infractions et les sanctions en matière de gestion des déchets solides dans la commune.



Dépotoir d'ordures, brulage des déchets sous une haute tension, à Kégué



Dépotoir d'ordures malgré le panneau d'interdiction de la mairie, à Nukafu

Planche 11: Dépotoirs sauvages dans la commune

Source : Enquête de terrain, LDGP 2022

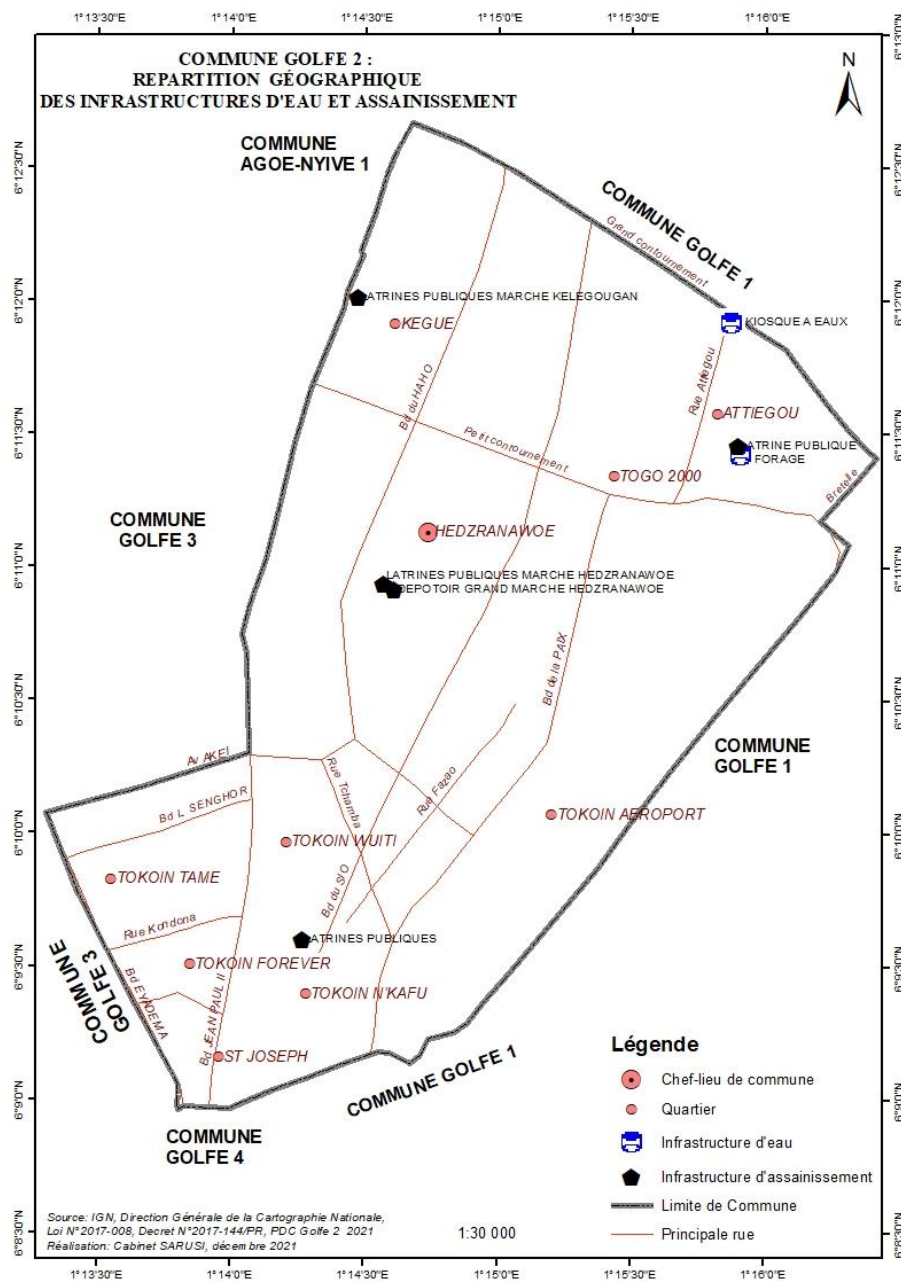
3.4.1.4. Situation des infrastructures d'assainissement

Les infrastructures d'assainissement existantes dans la Commune Golfe 2 sont très insuffisantes et mal entretenues. Des caniveaux mal dimensionnés sont souvent bouchés par les déchets solides. Le seul dépotoir intermédiaire de déchets aménagé n'est pas exploité. Cette situation favorise l'existence des dépotoirs sauvages dont se servent les pré-collecteurs informels et les réticents à l'abonnement à la pré-collecte formelle. Les latrines publiques sont construites dans tous les marchés de la commune (Hédzranawoé, Kélékougouan, Attiégouvi et Nukafu), mais restent insuffisantes et sont mal entretenues.



Planche 12: Caniveau mal entretenu dans le quartier Attiégouvi

Source : Enquête de terrain, LDGP 2022



Carte 11 : Répartition des latrines publiques et des kiosques d'eau

3.4.1.5. Hygiène et santé publique

Dans le domaine de la santé, le secteur public est quasiment absent dans la commune. Le centre médico-social de Nukafu est l'unique centre qui dessert toute la commune, ce qui oblige certains habitants à parcourir plus de trois kilomètres pour s'y rendre.

La commune est confrontée au problème d'insuffisance de centres de santé en termes d'accueil et de couverture géographique. Pour pallier cette situation, la commune se doit de doter chaque quartier d'un centre médico-social.

Dans la commune, il existe des centres médico-sociaux privés, des cabinets médicaux, des cliniques et des pharmacies. L'enquête a révélé que les consultations médicales se font essentiellement dans les centres de santé (85%). On note tout de même l'automédication (5%) et le recours au tradipraticiens (5%) (Graphique 10).

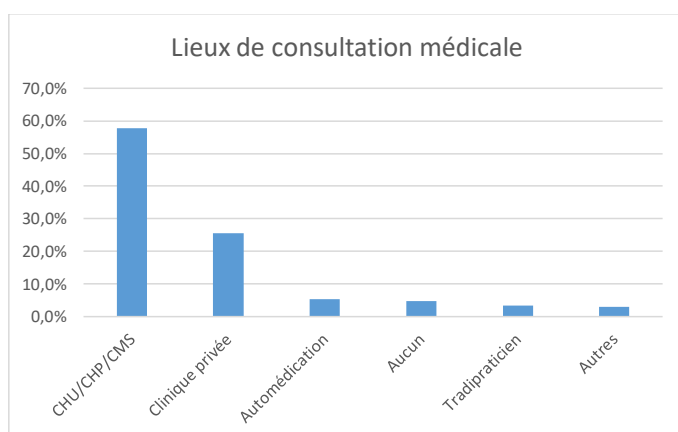


Figure 10: Lieux de consultation médicale

Source : enquête de terrain, LDGP 2022

Quant à l'approvisionnement en médicaments, 40% s'approvisionnent dans les pharmacies, 15% dans la rue et 45% mélangent les médicaments de la rue et de la pharmacie (Graphique 11).

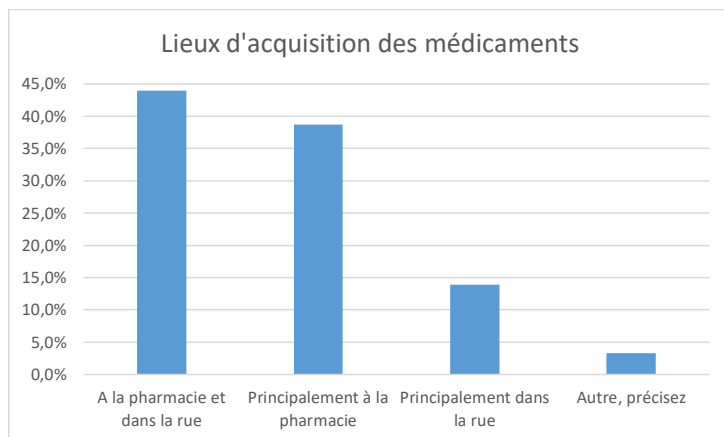


Figure 11:Lieu d'approvisionnement des populations en médicament
Source : enquête de terrain, LDCP 2022

Pour les toilettes, on note que plus de 90% des ménages disposent de latrines et de douche. La proportion des latrines modernes à fosse septique représente 19%. Les latrines à chasse manuelle (TCM) prédominent dans tous les quartiers à l'exception du quartier Attiégouvi où on note la prédominance des latrines à fosse-septiques (Figure 12).

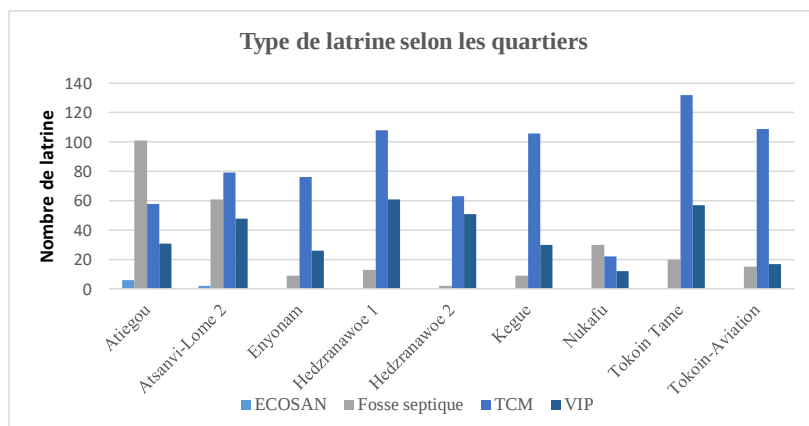


Figure 12:Typologie des latrines dans la commune par quartier
Source : enquête de terrain, LDCP 2022

On note que ceux qui ne possèdent pas de WC dans leur ménage défèquent chez leurs voisins (67%), dans les latrines publiques (22%) ou pratiquent la défécation à l'air libre (11%). La défécation à l'air libre se pratique plus dans les quartiers Attiégouvi, Tokoin-Aviation et Kégué. L'usage des latrines publiques est notable dans les quartiers Tokoin-Tamé, Hédzranawoé 2 et Atsanti Lomé 2.

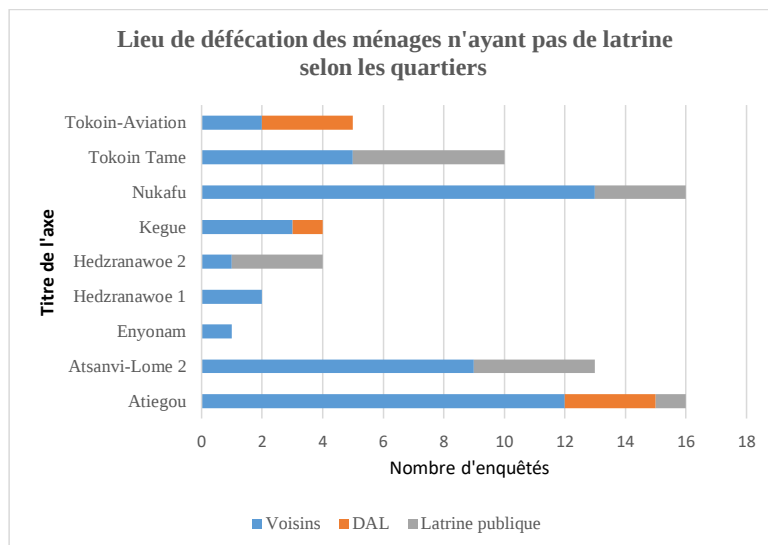


Figure 13: Lieux de défécation pour ceux qui ne disposent pas de WC

Source : enquête de terrain, LDCP 2022.

3.4.1.6. Hygiène publique et individuelle dans le contexte du COVID-19

Pour éviter la propagation du coronavirus, des mesures ont été prises par le gouvernement et sont appliquées dans toutes les communes. Il s'agit de :

- ✓ Se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon, ou les désinfecter avec une solution hydro alcoolique,
- ✓ Tousser ou éternuer dans un mouchoir à usage unique ou dans le pli du coude,
- ✓ Saluer sans se serrer les mains ni s'embrasser,
- ✓ Rester à une distance d'au moins 1 mètre des autres ;
- ✓ Porter un masque.

Ainsi, le lavage systématique des mains, le port de masque et la prise de température sont obligatoires pour accéder à certains lieux publics très fréquentés.

La fermeture des lieux de culte, des écoles, voire le couvre-feu ont été appliqués au début de la crise en mars 2020 avant d'être allégés.

Des actions de sensibilisation initiées par les autorités municipales, avec la participation active des chefs quartier et des CDQ à l'endroit des populations ont été organisées pour informer sur le respect des gestes barrières et la nécessité de se faire vacciner.

La campagne de vaccination contre le Covid-19, lancé le 10 mars 2021, par le gouvernement togolais, a connu un succès dans la Commune Golfe 2 grâce à la stratégie avancée qui consiste à multiplier les lieux de vaccination dans la commune

afin d'approcher le service de vaccination des populations. Ces lieux sont : CMS NUKAFU, PALAIS ROYAL DU CHEF NUKAFU, PALAIS ROYAL DU CHEF HEDZRANAWOE 2, CLINIQUE INTERNATIONALE SAINT JOSEPH, CMS DE L'AEROPORT, CMS DE LA MAISON DU HADJ. Aujourd'hui l'accès aux lieux publics et aux lieux de cultes est conditionné par la présentation d'un pass sanitaire.

❖ **Problématiques liées à l'assainissement**

L'assainissement est la clé du bien-être et de la santé des populations. Les problèmes liés à l'assainissement dans la commune Golfe 2 sont essentiellement l'insuffisance et le mauvais entretien des infrastructures d'assainissement suivis de la défaillance du système de gestion des déchets solides et des eaux usées.

Les inondations après la pluie dans certains quartiers empêchent les élèves d'accéder à leur école, perturbent la circulation et provoquent des maladies hydriques. Ces inondations sont dues aux déversements des déchets dans les caniveaux, à l'insuffisance des caniveaux, au mauvais dimensionnement ou au manque d'entretien de ces caniveaux. On note également la construction des habitations dans des zones non appropriées et l'insuffisance des bassins de rétention pour recueillir les eaux pluviales.

Les étangs de Doke Komé et de Tantô sont des zones très critiques en saison de pluies.

La commune dispose officiellement d'un seul dépotoir intermédiaire de déchets mais qui est non fonctionnel. Cette absence de dépotoir intermédiaire aménagé et le refus d'une partie de la population à l'abonnement aux services de pré-collecte des ordures ménagères entraînent la prolifération des dépotoirs sauvages dans la commune. La cohabitation des dépotoirs sauvages avec la population n'est pas sans conséquence sur la santé publique.

La défécation à l'air libre est encore présente dans certains quartiers à cause de l'absence de latrines dans certains ménages et de l'insuffisance des latrines publiques. Cette défécation est facilitée par la présence des dépotoirs sauvages et des parcelles non bâties.

Défis :

- l'élaboration d'un plan définissant les courbes de dénivèlement de la commune ;
- la construction d'exutoire sur les routes en terre et dans les zones où il y a les inondations ;
- la création des dépotoirs intermédiaires ;
- le reprofilage et le rechargement périodique des routes en terre dégradées ;
- le curage périodique des caniveaux ;
- l'aménagement des ouvrages d'assainissement (bassins de rétention dans les sites inondables et caniveaux dans les bordures des voies) ;

- la prise des mesures qui s'imposent pour achever les travaux de l'EPP 13 janvier ;
- l'exécution des travaux d'aménagement de l'exutoire sur la route en face d'AKPAKI bar vers le bassin d'orage dans la zone ;
- la mise en place d'une police municipale pour veiller à la salubrité de la commune.

Analyse FFOM assainissement

Tableau 10 : FFOM de l'assainissement

Forces	Faiblesses
– Existence de caniveaux sur certaines voies – Existence des sociétés privées de pré-collecte – Existence de quelques latrines publiques – Prise de conscience de la population par rapport aux enjeux de l'assainissement – Existence du service technique de la mairie	– Refus de s'abonner à la pré-collecte et mauvais travail des pré-collecteurs – Occupation anarchique des devantures – Mauvaise gestion des eaux usées – Manque d'entretien des caniveaux – Insuffisance des ouvrages d'assainissement – Insuffisance de contrôle des services d'hygiène dans les maisons – Défécation à l'air libre – Insuffisance et mauvaise gestion des bassins de rétention
Opportunités	Menaces
– Proximité de la lagune de Bè et du bassin du Zio – Existence de l'ANASAP – Existence de l'ANADEB – Existence de l'AGAIB – Existence du PDA (Plan Directeur d'Assainissement) en cours d'élaboration	– Inondations – Risque épidémiologique – Défaillance des services de contrôle d'hygiène et d'assainissement

3.4.2. Approvisionnement en eau potable (AEP)

3.4.2.1. Infrastructure d'adduction d'eau potable

La commune Golfe 2 est en partie approvisionnée en eau potable par les infrastructures de la Société Togolaise des Eaux (TdE) qui alimente tout Lomé.

La commune ne dispose pas de château d'eau. Elle est alimentée par le grand château de Bè qui alimente aussi la plupart des quartiers de Lomé. Une trentaine de bornes fontaines de gestion privée existent dans la commune. Elle dispose d'environ 15 bornes publiques qui ne sont pas toutes opérationnelles.

3.4.2.2. Mode d'accès et couverture en besoins en eau potable

Dans la commune Golfe2 la population fait recourt à plusieurs sources d'approvisionnement en eau potable. Les principales sources sont les branchements privés de la TdE, les forages privés à domicile et les forages publics (Figure 14). Il

faut relever que les forages privés installés dans la commune ne sont pas souvent réalisés dans le respect des normes exigées pour garantir la potabilité de l'eau. Ainsi, en considérant que seule l'eau de la TdE garantit les critères de potabilité, on peut affirmer que près de 24 % des ménages de la commune n'ont pas accès à l'eau potable

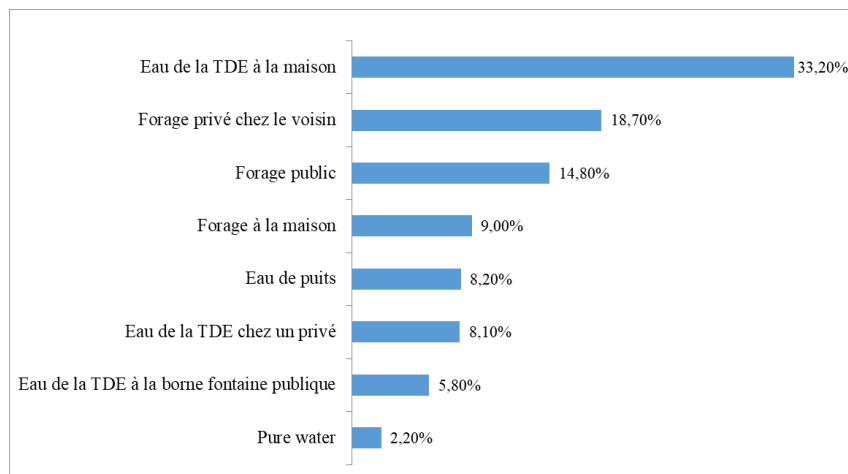


Figure 14: Sources d'approvisionnement en eau potable

Source : données de terrain, LDGP, 2022

Synthèse analytique du secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP)

• Problématique liée à l'AEP

Il ressort des différentes enquêtes et analyses que le problème central en matière d'AEP est le manque d'eau potable en qualité et en quantité suffisante sur toute l'étendue de la commune. Ce manque s'explique par quatre facteurs :

- la faible couverture du réseau de la Togolaise des Eaux (TdE) qui s'accompagne de la faible réactivité en cas de sollicitation. Il faut noter également que la plupart des kiosques à eau jadis installés par la société togolaise des eaux ne sont plus fonctionnels. Les quelques kiosques encore opérationnels sont situés au sein des marchés.
- L'absence de fontaines publiques qui oblige la population à s'approvisionner en eau de qualité douteuse à l'exemple de l'eau des puits, l'eau de pluie et de forages privés. Cette pratique est fréquente dans les quartiers Hédzranawoé 1, Tokoin Tamé, Tokoin Wuiti et Tokoin Aviation.
- Il y a la difficulté d'accès à l'eau potable. Elle est liée au coût élevé du branchement de la TdE, à la cherté et à la fluctuation des prix de vente de l'eau auprès des forages privés.
- et enfin, la mauvaise qualité de l'eau comme mentionné par les résidents des quartiers Kégué et Tokoin aviation.

Défis

Pour pallier ce manque crucial d'eau potable six défis majeurs sont à relever notamment :

- Faire des plaidoyers auprès du gouvernement pour financer l'extension du réseau d'eau dans les quartiers ;
- Assurer la bonne gestion de l'eau et du réseau de distribution d'eau de la TdE par la population ;
- Appuyer le financement des projets de réhabilitation et d'installations des bornes fontaines ;
- Aider à l'installation des structures de contrôle de la qualité des eaux des forages ;
- le renforcement du contrôle de la qualité des eaux des forages ;
- la réduction du coût de branchement et de facturation de l'eau.

3.4.3. Santé

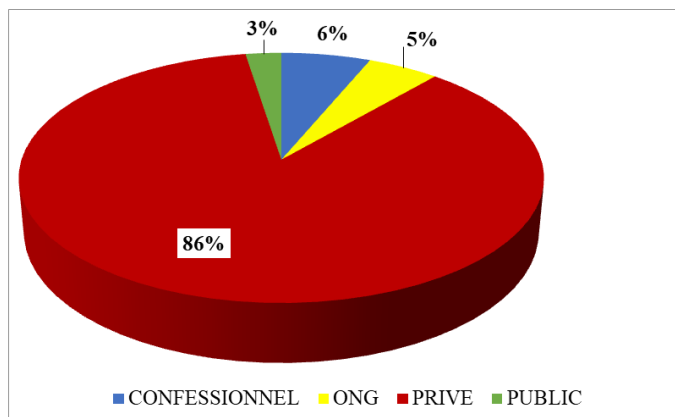
3.4.3.1. Formations sanitaires de la commune

La commune Golfe 2, dispose d'environ 79 structures de santé qui se concentrent dans les quartiers de Hedzranawoe et Tokoin Wuiti (Tableau 11).

Tableau 11 : Répartition des formations sanitaires dans la commune

Quartier	Statut						Total
	Com	Conf.	ONG	Parapub.	Privé	Public	
Attiegou					3		3
Tokoin Enyonam					8		8
Hedzranawoe 1 & 2		3			35	1	39
Kegue					5		5
Kelegougan			1		5		6
Tokoin Tame		1	1				2
Tokoin Wuiti		1	2		11		14
Total	00	5	4	00	68	1	77

Suivant leur statut, ces structures de santé appartiennent en majorité (86%) au secteur privé. (Graphique 15).



Graphique 1 : Répartition des formations sanitaires suivant le statut.

Source : données de terrain, LDGP, Décembre 2022

Suivant leur nature, ces formations sanitaires regroupent essentiellement, les Cabinets médicaux, Clinique, CMS et Pharmacies (Tableau 12).

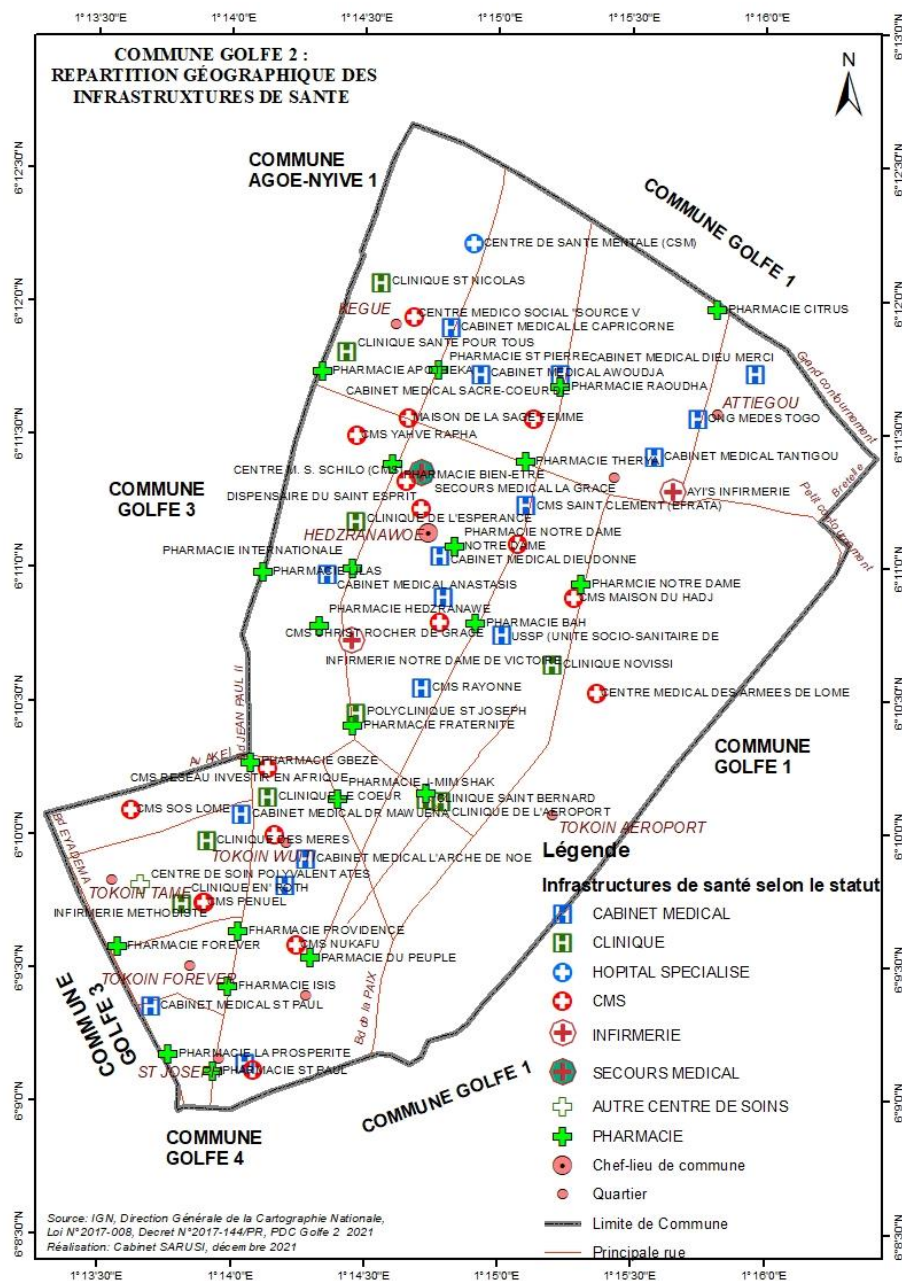
Tableau 12 : Répartition des formations sanitaires de la commune suivant le type

Types	Nombre
Cabinet médical	21
Clinique	13
CMS	16
Hôpital spécialisé	1
Infirmierie	2
Pharmacie	24
Secours médical	2
Total général	79

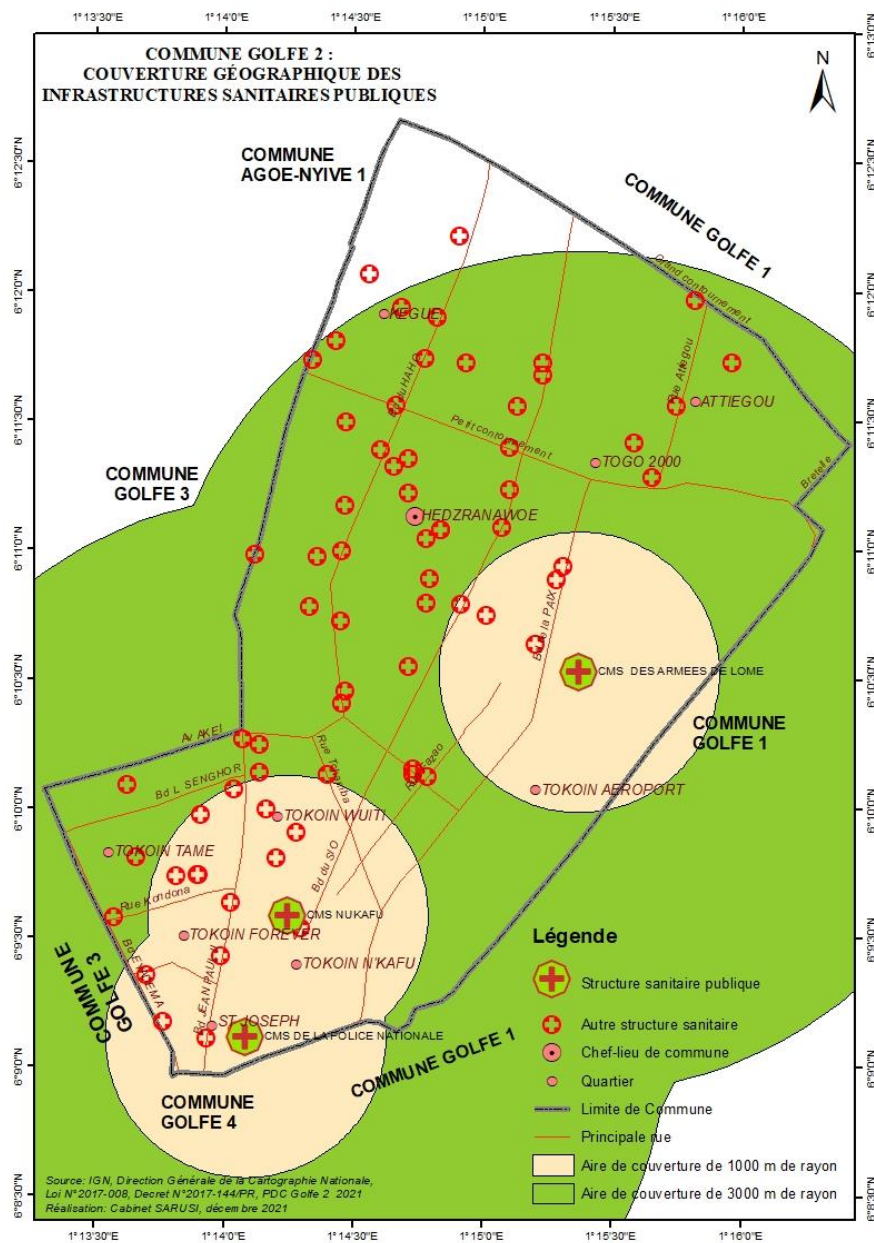
Sources : INSEED, 2020 et données de terrain (LDGP, 2022)

3.4.3.2. Analyse spatiale des infrastructures du secteur de la santé de la commune

Dans le domaine de la santé, il faut rappeler que de l'analyse de la carte de répartition géographique des infrastructures de la santé, il ressort que le secteur public est quasiment absent dans la commune. La commune est donc confrontée au problème d'insuffisance de centres de santé en termes de capacité d'accueil et de couverture géographique. Pour pallier cette situation, la commune se doit de doter chaque quartier d'un centre médico-social.



Carte12 : Distribution spatiale des formations sanitaires dans la commune



Carte13 : Analyse de la couverture géographique des formations sanitaires publiques

3.4.3.3. Situation du personnel et accès aux soins de santé dans les centres publics

En 2021, la population soignée était de 224 618 personnes de circonstances dans le CS NUKAFU. Le CS dispose de 6 lits dont 03 en médecine générale (Observations), 03 en maternité (pour les femmes accouchées).

Par rapport au personnel dans les formations sanitaires du secteur public, il ressort que le CS Nukafu, dispose d'un seul (01) Médecin-chef de commune sanitaire qui, en outre, assume d'autres responsabilités au ministère. Il est aidé dans ses tâches par un cadre administratif des soins de santé. Le décompte des autres membres du personnel est présenté dans le tableau 13.

Tableau 13 : Personnels du CS Nukafu par spécialité ou fonction

N°	Catégories (préciser le profil/fonction)	Effectif
1	Médecin	01
2	Assistant Médical (TSS)	01
3	CASS	01
4	Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)	01
5	Sage-femme d'Etat	03
6	Assistant d'Hygiène d'Etat	03
7	Accoucheuse Auxiliaire d'Etat	04
8	Aide-Soignant	03
9	Accoucheuse Permanente	01
10	Comptable	01
11	Gérant de pharmacie	02
12	Régie	01
13	Agents d'entretien	02
14	Gardien	01
15	Médiateur	01
16	Autres	01
Total		27

Source : enquêtes de terrain, LDGP, 2022

Synthèse analytique du secteur de la santé

❖ Problématique de la santé dans la commune

- L'accès aux soins de santé dans les formations sanitaires privées est coûteux pour les populations de la commune. En effet, 82,7% de la population de la commune affirment avoir des difficultés financières pour accéder aux soins de santé.
- L'accès à une assurance santé dans la commune est faible. En effet 89 % des habitants de la commune n'en dispose pas. Du coup on note un fort taux de fréquentation du CS public par les populations qui généralement ont un

pouvoir d'achat très faible. Ce seul CS est insignifiant par rapport à la taille et aux caractéristiques socioprofessionnelles de la population.

- Le CS Golfe 2 manque d'équipements adéquats pour faire face à la demande. C'est un bâtiment vétuste qui est en réalité partagé avec les services des Affaires Sociales. Il n'a pas de matériels de travail (ordinateurs, photocopieuse etc.).
- Il n'y a pas de spécialistes en cardiologie et en échographie. Ces actes sont réalisés par des médecins d'autres centres qui viennent avec leurs appareils médicaux portatifs.
- CS Nukafu ne dispose pas de laboratoire et les analyses sont convoyées au CMS Bè-Kpota.
- Concernant le personnel, il est insuffisant. Avec une population estimée à plus de 193 000 habitants, la commune Golfe 2 dispose d'un seul médecin affecté par l'Etat. Dans ce contexte, le ratio dans la commune est de 1 médecin pour 193 000 habitants contre une norme OMS de 1 médecin pour 5000 à 10 000 habitants.
- Le plateau technique est presque inexistant. Il s'agit d'un vieux plateau sur lequel, il manque de tout. Il n'y a plus de matériels fiables. Les agents se « débrouillent » pour soigner les malades en petite chirurgie.
- Le CS prend tout de même en charge les maladies comme le VIH sida, la Tuberculose et le Covid-19. Golfe 2 regorgerait la plupart des cas confirmés de Covid-19 dans le Grand Lomé. Ils sont localisés dans les quartiers Hédzranawoè, Kégué et Nukafu. Selon les explications, cette situation est liée aux voyageurs étrangers qui habitent ces quartiers.

Défis ou actions prioritaires

- la commune doit doter chaque quartier d'un centre médico-social public ;
- l'opérationnalisation de l'assurance maladie universelle ;
- la création d'un réseau de médecins de proximité ;
- l'adhésion de la population aux programmes de lutte contre les maladies ;
- l'ouverture de la collaboration avec les centres médicaux sociaux et les cliniques privées ;
- l'organisation des rencontres d'échanges et de partage d'expériences entre les médecins du secteur privé et ceux du secteur public ;
- l'établissement de partenariat avec des structures sanitaires étrangères ;
- la création des maisons de santé communale ;
- la mise en place des comités de veille autour des Chefs quartiers pour pérenniser la sensibilisation sur l'adoption des mesures barrières liées au COVID.
- La délocalisation du CS vers le centre de la commune et dans de nouveaux locaux.

Analyse FFOM du secteur de la santé de la commune

Tableau 14: FFOM du secteur de la santé

Forces	Faiblesses
- Existence de réserves administratives pouvant faciliter l'implantation de CS - Profession de base du maire golfe 2 (médecin) - nombre important de formations sanitaires privées et confessionnelles	- Manque de structures publiques de santé - Pollution (de l'air, sachets plastiques, eau usée, ordures ménagères, nuisance sonore) - Divagation des animaux
Opportunités	Menaces
- Forte capacité de former des médecins volontaires - Forte capacité de nouer des coopérations avec des partenaires de santé étrangers - Proximité avec le CHR Lomé Commune, Hôpital de Bè et le CHU Sylvanus Olympio - Existence d'un centre de santé Coréen à Hédzranawé 2 - l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema	- Création des centres de santé illégaux - Existence de l'aéroport comme menace de transfert des maladies épidémiques - Pandémie de Covid 19

3.4.4. Education et emploi

Généralement, l'éducation et l'apprentissage développent les facultés intellectuelles, morales et physiques. L'éducation inclut des compétences et des éléments culturels caractéristiques du lieu géographique et de la période historique. C'est un puissant facteur de changement. Elle améliore la santé et les moyens de subsistance, contribue à la stabilité sociale et stimule la croissance économique à long terme. Elle est aussi essentielle à la réalisation de chacun des 17 objectifs de développement durable. Elle est assimilable à l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale (E. Durkheim, 1906). Ainsi exposée, l'éducation s'appuie principalement sur deux (2) instances notamment l'instance primaire (la famille) qui assure l'éducation de base ou traditionnelle et l'instance secondaire (l'école) qui assure l'éducation formelle. Cette seconde forme d'éducation est complétée par les relations, l'apprentissage de métier, les relations professionnelles.

Il est question ici de mettre l'accent sur l'éducation primaire et secondaire telle qu'elle se déroule dans la communauté Bè et particulièrement dans la commune Golfe 2.

3.4.4.1. Education et formation traditionnelle

Dans beaucoup de sociétés humaines, l'éducation commence dès le premier jour de naissance de l'enfant et se poursuit durant tout son parcours social. Elle s'effectue de manière différente selon les sociétés et selon le groupe social d'appartenance de l'individu. La commune Golfe 2 ou Bè centre étant urbaine mais regorgeant plusieurs réalités culturelles, il est judicieux de s'intéresser à la communauté Bè, autochtone de la commune.

Dans la communauté Bè, de la naissance d'un enfant à son adolescence, un processus endurant se déclenche avec le concours des parents. Au cinquième (5^{ème}) ou sixième (6^{ème}) ou septième (7^{ème}) ou huitième (8^{ème}) jour de naissance, selon les collectivités, les parents organisent une cérémonie de sortie permettant à l'enfant d'avoir son premier contact physique avec la nature et les membres de sa communauté. Désormais, la maman ou les parents sont autorisés à sortir avec l'enfant et aller partout où besoin sera. Par le passé, après la cérémonie de sortie de l'enfant, une seconde cérémonie, spécifique à certaines collectivités, se fait dans la forêt sacrée quelque moment plus tard (il s'agit du Fa ou afa) dans l'optique de prédire l'avenir du nouveau-né, de déterminer le destin de l'enfant, les aliments qui constituent son totem, les comportements et la conduite à tenir dans la société pour avoir une vie heureuse et apaisée sur terre. Progressivement, l'enfant évolue et arrive à l'adolescence, période au cours de laquelle il est appelé à intérioriser les normes et valeurs sociales transmises par la communauté et qui le prédisposent à une intégration parfaite à cette communauté. Grâce à ces prédispositions, l'enfant est appelé plus tard à participer à la vie communautaire (respect et obéissance aux personnes âgées, participation aux activités de développement de la communauté, participation à la vie communautaire, respect des normes sociales culturelles).

3.4.4.2. Education des adultes et apprentissage

Dans la commune Golfe 2, il est constaté un manque, voire même une absence d'infrastructures publiques dédiées à l'éducation des adultes. L'alphabétisation (système d'éducation des jeunes et adultes de 15 à 45ans et plus analphabètes) est organisée périodiquement dans certains quartiers de la commune grâce à des ONGs et associations qui l'inscrivent dans leur programme et qui, dès l'obtention d'un financement lancent des activités de ce genre. Ces activités sont mises en œuvre pour une période bien déterminée et dès que l'enveloppe financière s'épuise, elles sont suspendues et les bénéficiaires abandonnés sans suite.

On note par ailleurs l'existence de quelques instituts privés d'enseignement supérieur et de centres de formation dans la commune, qui apportent leur contribution à l'éducation/formation au niveau supérieur.

La commune Golfe 2 regorge de tous les corps de métiers à savoir : maçon, menuisier, charpentier, mécanicien, peintre bâtiment, peintre auto, électricien, plombier, soudeur, couturière, tailleur, styliste etc. Malgré ces qualifications, beaucoup de jeunes jonchent encore les trottoirs des rues car n'ayant pas d'emploi.

Ceux qui l'exercent ont parfois besoin de renforcement de capacité ou de remise à niveau. Il urge donc d'étudier la possibilité de la création d'un Centre des Arts et Métiers dont la mission sera double : i) un volet perfectionnement des patrons et des ouvriers et ii) un volet formation aux emplois des secteurs porteurs du Port Autonome de Lomé, du Port de Pêche, de l'Aéroport de Lomé etc. La forme d'éducation donnée dans ce centre d'apprentissage spécialisé pourra être dénommée « Education Non Formelle ».

L'éducation des adultes, leur formation ou apprentissage a du plomb dans l'aile . Ceci explique l'absence d'actions concrètes dans ce secteur. L'absence de centres et d'initiatives d'alphabétisation dans la commune est le reflet d'absence d'une réelle politique nationale en la matière malgré la stratégie nationale de mise en œuvre des programmes d'alphabétisation élaborée par le gouvernement en 2014 et l'importance accordée au secteur de l'alphabétisation et de l'éducation nonformelle par les différents plans sectoriels de l'éducation, et son inscription dans les objectifs de développement durable (ODD, 2015-2030).

3.4.4.3. Enseignement formel

3.4.4.3.1. Situation des infrastructures scolaires

Dans la commune Golfe 2, les établissements scolaires relèvent des domaines public, privé laïc, confessionnel et communautaire. On dénombre 335 établissements scolaires tous niveaux et statuts inclus dans la commune. Sur les 335 établissements, il se dégage 260 établissements privés laïcs représentant 77,6 % de l'ensemble ; 40 établissements publics représentant 11,9 % ; 33 établissements confessionnels (catholiques, protestants et islamiques), soit 9,9 % ; et 2 établissements communautaires, soit 0,6 %. La forte proportion des établissements scolaires privés laïcs dans la commune explique l'intérêt accordé à cet ordre d'enseignement.

L'analyse de répartition des établissements par quartier et par ordre d'enseignement révèle surtout au niveau du public des disparités qui appellent de notre part réflexion. En effet, les quartiers Kégué, Tokoin Aviation, Tokoin Tame et le sous-quartier Atsanti Lomé 2 n'ont ni de CEG public ni de Lycée public ; il n'y a pas de Lycée public à Atiéguvi et à Tokoin Wuiti ; on note aussi une absence d'école primaire publique et de CEG public à Tokoin Enyomam.

Tableau 15 : Etablissements scolaires par niveau et par ordre d'enseignement

Niveau Ordre	Préscolaire	Primaire	Secondaire 1 (collège)	Secondaire 2 (lycée)	Total général
Kégué					
Public	01	04	00	00	05
Privé laïc	10	16	10	02	38
Confessionnel	02	03	01	00	06
Communautaire	00	00	00	00	00
Atiéguvi					

Public	01	02	01	00	04
Privé laïc	22	48	20	06	96
Confessionnel	01	02	01	00	04
Communautaire	00	00	00	00	00
Hédzranawoé 1 et 2					
Public	04	08	01	01	14
Privé laïc	24	36	18	05	83
Confessionnel	06	06	02	02	16
Communautaire	01	00	00	00	01
Tokoin Aviation					
Public	00	01	00	00	01
Privé laïc	01	01	00	00	02
Confessionnel	01	00	00	00	01
Communautaire	00	00	00	00	00
Tokoin Tamé					
Public	01	02	00	00	03
Privé laïc	02	00	01	00	03
Confessionnel	00	00	00	00	00
Communautaire	00	00	00	00	00
Tokoin Enyonam					
Public	01	00	00	01	02
Privé laïc	02	02	00	00	04
Confessionnel	00	00	00	00	00
Communautaire	00	00	00	00	00
Tokoin Wuiti					
Public	04	05	02	00	11
Privé laïc	13	17	03	01	34
Confessionnel	02	02	01	01	06
Communautaire	01	00	00	00	01
Atsanti Lomé 2					
Public	01	01	00	00	00
Privé laïc	00	00	00	00	00
Confessionnel	00	00	00	00	00
Communautaire	00	00	00	00	00
Total général	100	155	61	19	335

Source: IEPP Lomé Aéroport & IESG Golfe EST, 2020

3.4.4.3.2. Analyses spatiales des infrastructures scolaires

Dans le secteur de l'éducation, la commune Golfe 2 dispose d'infrastructures scolaires dans tous les quartiers relevant de son ressort territorial. Les différentes cartes de répartition spatiale des infrastructures de l'éducation, montrent une bonne couverture en matière d'établissements scolaires.

❖ PRESCOLAIRE

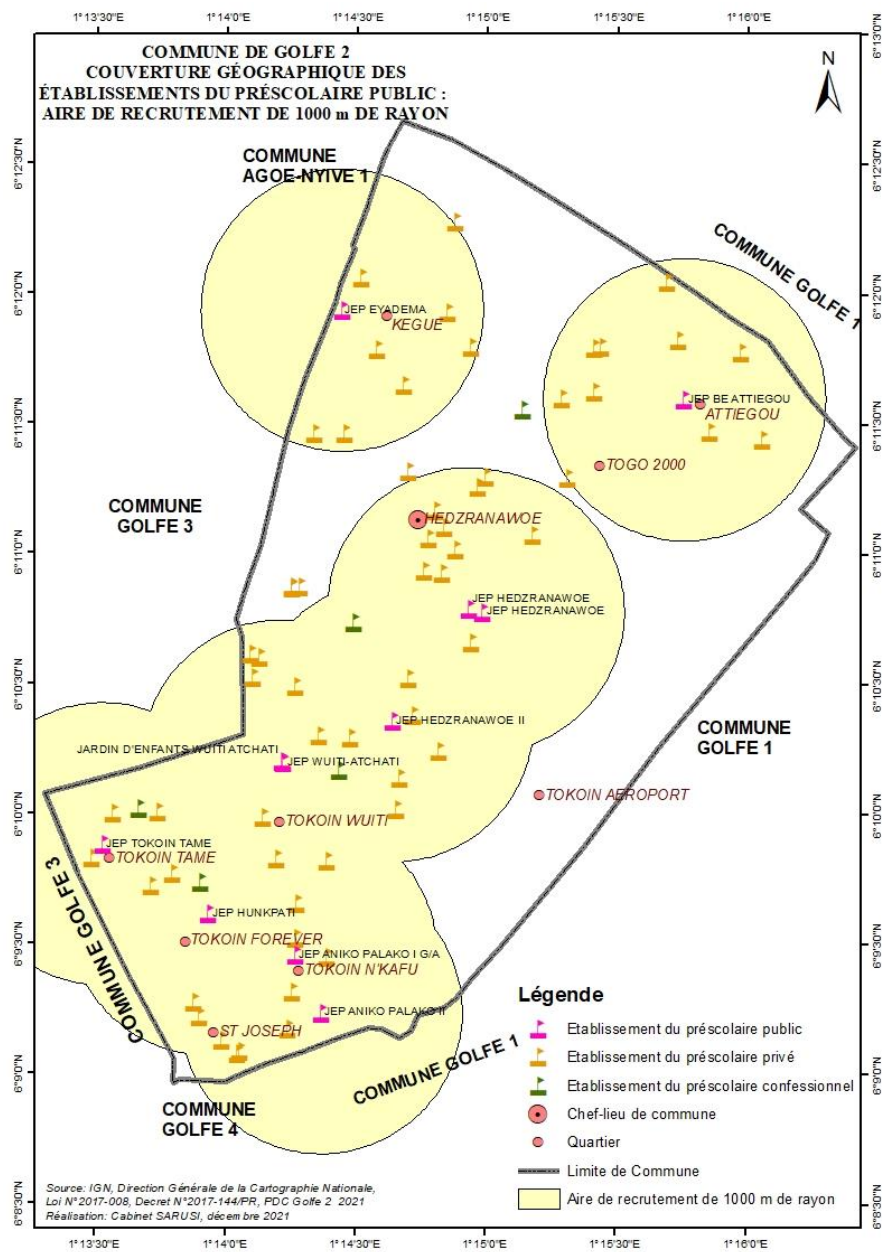
Dans le sous-secteur préscolaire, la commune dispose d'environ 100 établissements dont 9 établissements publics, 5 confessionnels et 86 privés laïcs. On constate un

fort déséquilibre entre les établissements scolaires privés et les établissements scolaires publics. De l'analyse spatiale de la répartition des établissements du préscolaire, il ressort que n'eut été la présence du secteur privé, certains élèves du préscolaire parcouraient plus d'un kilomètre pour se rendre à leur école soit plus de 4 kilomètres journalièrement. De cette même analyse, l'on constate que les établissements du préscolaires sont localisés dans l'enceinte des écoles primaires (Carte 14).

Le croisement des informations reçues auprès des responsables des établissements préscolaires à celles de la topographie de la commune montre que certains établissements du préscolaire ne sont pas accessibles en toutes saisons. L'accès à ces établissements en période de pluie est difficile du fait qu'après chaque pluie, les rues d'accès sont inondées (le boulevard de Zio desservant les écoles primaires de Hédzranawoé 1 et 2, le complexe scolaire Socrate) soit c'est l'établissement tout entier qui est inondé durant un nombre important de jours. C'est le cas du Jardin d'enfants public du 13 janvier, celui de Atsanti, de Hunkpati et bien d'autres.

En matière d'accès à l'électricité, presque tous les établissements du préscolaire sont branchés au réseau d'électricité de la CEET. Seulement deux établissements sur 75 ne sont pas branchés au réseau électrique. Ces deux établissements relèvent du privé. 97% des établissements du préscolaire ont accès à l'électricité. En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, sur les 75 établissements du préscolaire, 74 ont accès à l'eau potable soit un taux de 98,6%, un taux nettement appréciable. Dans le domaine de l'assainissement, tous les établissements du préscolaire de la commune disposent de latrines, soit un taux de 100%.

Au vu de tout ce qui précède, il faut retenir que la commune Golfe 2 a une bonne couverture géographique en matière d'infrastructures du préscolaire. Si quantitativement les infrastructures du préscolaire sont appréciables, beaucoup reste à faire en matière d'assainissement afin de permettre à tous les établissements du préscolaire d'être accessibles en toutes saisons.



Carte14 : Analyse spatiale des établissements préscolaires de la commune

❖ PRIMAIRE

Tout comme le préscolaire, la commune Golfe 2 dispose d'au moins une école primaire dans chaque quartier relevant de son ressort territorial. On dénombre au total 155 écoles primaires tous ordres confondus dont 15 écoles primaires publiques (soit environ 16 %), 7 écoles primaires confessionnelles (soit 8 %) et 72 écoles primaires privées laïques (soit 76 %). La carte de répartition spatiale des établissements scolaires du primaire décrit une occupation relativement équilibrée du territoire communal. La distance moyenne séparant deux établissements scolaires du primaire est en moyenne mille mètres. Ce qui signifie que l'élève le plus loin de son école parcourt en moyenne 1000 mètres pour se rendre à l'école soit une distance moyenne de 4 kilomètres journalièrement (Carte 15).

De l'analyse de la couverture géographique des établissements scolaires du primaire public, il ressort que la distance moyenne séparant deux écoles primaires publiques à l'intérieur du territoire communal est d'environ deux kilomètres soit un rayon de 1000 mètres. Si la distance parcourue par les élèves pour se rendre dans leurs écoles respectives est relativement moins longue, le nombre d'établissements scolaires du public reste insuffisant par rapport au nombre d'enfants scolarisable dans la commune. Cette insuffisance d'infrastructures scolaires est comblée par les secteurs privés laïcs et privés confessionnels qui jouent un rôle appréciable dans le domaine de l'éducation. La sollicitation urgente et à court terme à l'endroit des autorités communales reste l'assainissement des différents établissements scolaires (surtout ceux non accessibles en saison de pluie) et les rues d'accès.

Des 155 écoles primaires (tous ordres confondus) que compte la commune Golfe 2, 15 ne sont pas accessibles en toutes saisons (soit 16%). Les élèves de ces établissements éprouvent des difficultés en période de pluie. A la suite des pluies, l'eau stagne dans certaines cours d'école voire dans certaines salles de classe durant un nombre important de jours. C'est le cas par exemple de l'école primaire du 13 janvier dans le quartier Hédzranawoé durant un bon nombre de jours en période de pluie.

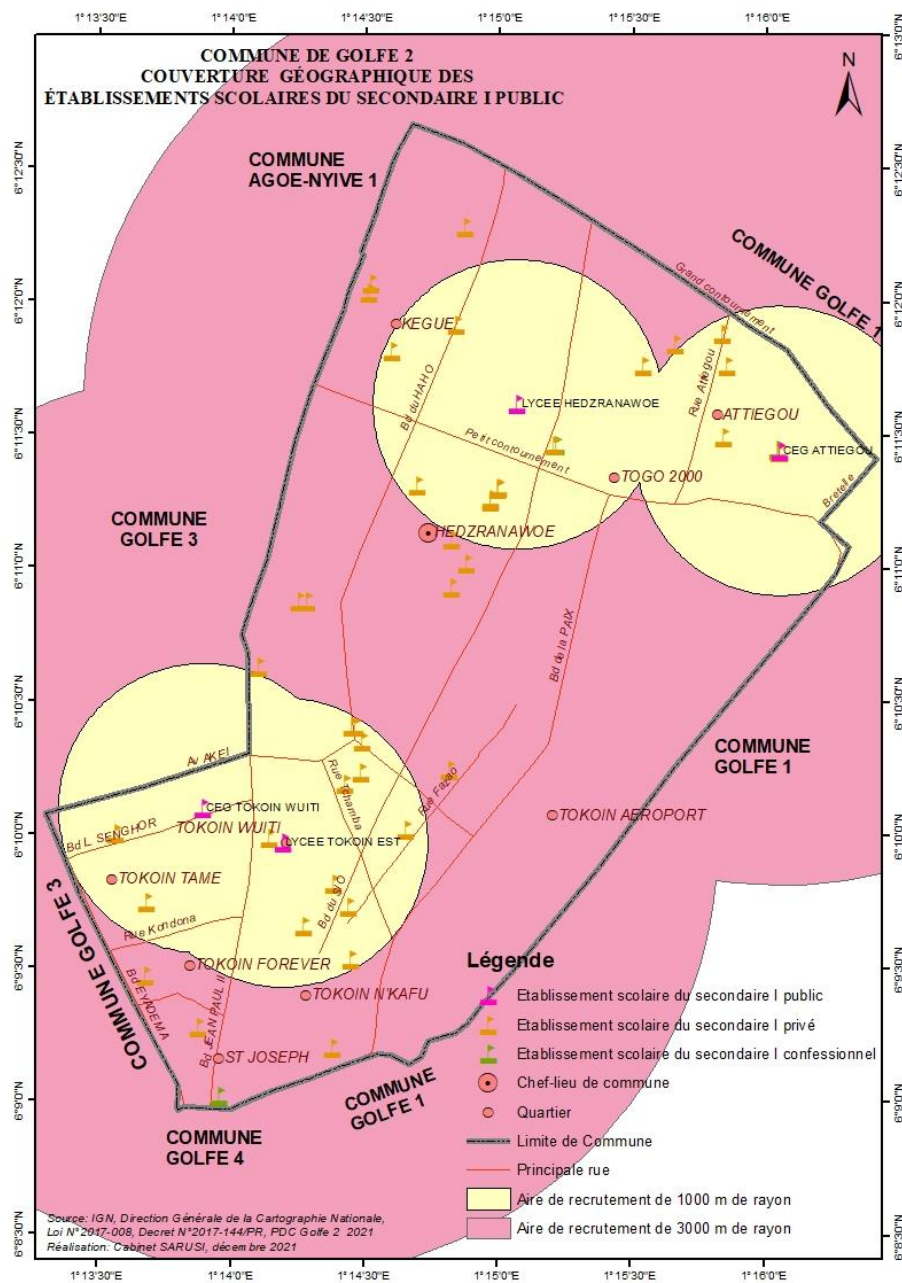
En matière d'accès à l'électricité, il faut noter que seulement trois établissements scolaires du primaire ne sont pas branchés au réseau électrique. Ces trois établissements relèvent tous du secteur privé.

Quant à l'eau potable dans les établissements scolaires du primaire, il faut signaler que deux établissements scolaires du primaire sur 95 de la commune ne disposent pas d'eau potable. Ces deux établissements scolaires relèvent tous du privé.

Au niveau du volet assainissement, il faut noter que toutes les écoles primaires (tous statuts confondus) disposent de latrines en leur sein. C'est un volet assez appréciable. Toutefois, il faut signaler que certaines latrines sont dans un état de délabrement total. Face à cette situation, des actions méritent d'être menées en termes d'amélioration de la qualité des latrines scolaires, de rénovation de certaines et de reconstruction d'autres.

❖ SECONDAIRE I

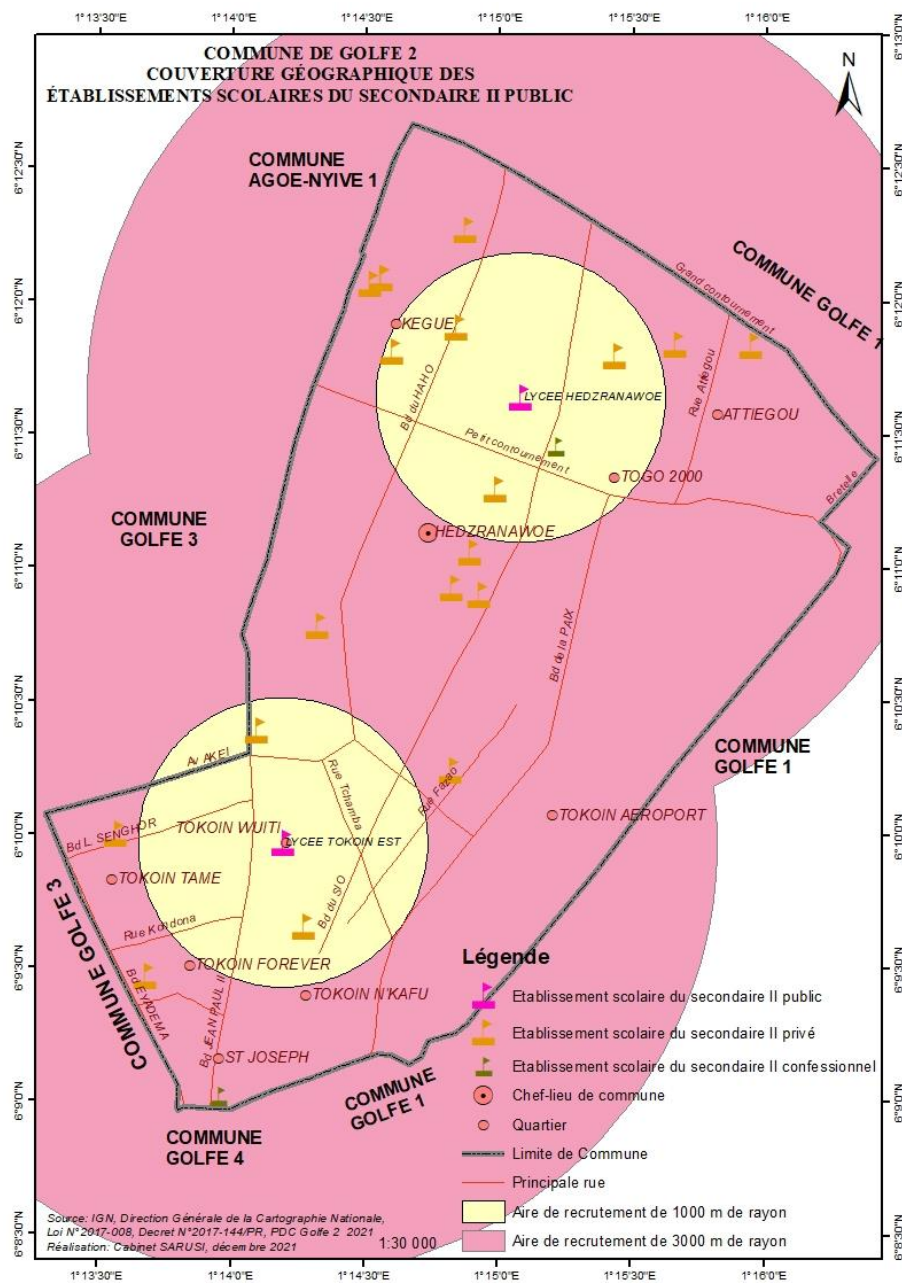
La commune Golfe 2 compte 61 établissements scolaires du secondaire I. Parmi ces 61 collèges, il y a 4 collèges publics, 3 confessionnels et 41 privés laïcs. A travers l'analyse de la carte de répartition spatiale des établissements scolaires du secondaire, il ressort que tous les quartiers de la commune ne disposent pas d'un collège public. Seulement 4 sur les 8 quartiers de la commune disposent d'un collège public. Il s'agit des quartiers Tokoin Wuiti, Hédranawoé et Attiégouvi. De cette analyse, il faut noter que certains élèves les plus éloignés, parcourent plus de 2 kilomètres pour se rendre dans le collège public le plus proche de leur domicile. Face à cette situation, beaucoup de parents préfèrent inscrire leurs enfants dans un collège privé proche du domicile (Carte16).



Carte16 : Distribution spatiale des établissements du secondaire dans la commune

❖ SECONDAIRE II

La commune Golfe 2 dispose de 23 établissements scolaires du secondaire II. De ces 23 établissements du secondaire II, 3 sont du public. Il s'agit, pour le compte de l'enseignement général, du lycée de Hédzranawoé, du Lycée Tokoin-Est et pour le compte de l'enseignement technique, du lycée technique d'Attiégouvi. Ces lycées publics ne couvrent pas les besoins de la population en termes de structures d'accueil et de couverture géographique eu égard à la taille de la commune (Carte 17).



Carte17 : Distribution spatiale des établissements du secondaire dans la commune

3.4.4.3.3. Taux de réussite au CEPD et évolution des effectifs des élèves dans les établissements primaires

Dans la commune Golfe 2, le taux de réussite au CEPD sur les cinq dernières années restent très élevé. En effet, ce taux varie entre 92,98% et 96,71%. Ceci démontre que l'enseignement est de qualité dans la commune Golfe 2. Cependant, dans la commune, le constat général est la baisse des effectifs dans les écoles primaires. Comme l'indique le tableau ci-dessous, les effectifs sont passés de 25 734 élèves en 2018 à 24 926 élèves en 2022. Cette baisse se traduit par la fermeture d'un établissement scolaire du primaire en 2022.

Tableau 16 : Effectifs des élèves dans les EPP sur les 5 dernières années

ANNEES	Nombres d'établissements	Effectifs des élèves		Total
		Garçon	Filles	
2022	131	12146	12780	24926
2021	132	13062	13680	26742
2020	129	12508	13122	25630
2019	127	12251	13328	25579
2018	123	12500	13234	25734

Source: IEPP Lomé Aéroport & IESG Golfe EST, 2020

Par rapport à la croissance annuelle des effectifs des élèves sur les 5 dernières années dans ces établissements, seule l'année 2021 a connu une augmentation d'effectifs avec un taux de 4% dans les établissements primaires. Les autres années notamment 2018, 2019, 2020 et 2022 enregistrent une baisse ou un taux nul. Cette baisse est très remarquable en 2022 avec un taux négatif atteignant -7%. La croissance des établissements scolaires reste stable avec une hausse comprise entre 2% et 3%, mis à part l'année 2022 qui connaît une baisse de 1% (Graphique 16).

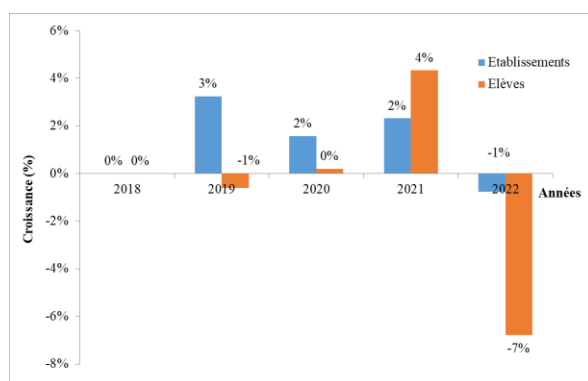


Figure 15 : Taux de croissance annuels des effectifs des élèves dans EPP

Source : IEPP Lomé Aéroport & IESG Golfe EST, 2022

3.4.4.3.4. Statistiques et analyses des ratios

Les données statistiques révèlent que la commune Golfe 2 dénombrait 57.379 élèves dont 28.799 filles et 28.580 garçons en 2020. La proportion des enseignants dans tous les établissements scolaires de la commune est de 2087 dont 547 du genre féminin contre 1542 du genre masculin. Sur cet ensemble, le secteur public compte seulement 290 enseignants soit environ 14 % de l'ensemble.

Le ratio élèves/enseignant dans les établissements publics est en moyenne de 47. Il est très élevé au collège(48) et au primaire(64). Ce ratio est de 36 au lycée et 26 au préscolaire. Ces données sont des indicateurs qui orientent l'autorité sur la population scolarisée et la taille des classes(Tableau 17).

Tableau 17: Ratio élèves-enseignants dans les établissements publics

Niveau	Effectif des élèves			Effectifs enseignants			Ratio Elève / Enseignants
	Garçon	Fille	Total	Homme	Femme	Total	
Préscolaire	564	570	1134	2	41	43	26
Primaire	2860	3137	5997	79	46	125	48
Collège	2304	2654	4958	60	18	78	64
Lycée	923	652	1575	35	9	44	36
Total général	6651	7013	13664	176	114	290	47

Source: IEPP Lomé Aéroport & IESG Golfe EST, 2020

Dans les établissements privés laïcs, le ratio élèves/enseignant est 25. Il est de 23 au préscolaire, 32 au primaire, 18 au collège et 12 au lycée (Tableau 18).

Tableau 18 : Ratio élèves-enseignant dans les établissements privés

Niveau	Effectif des élèves			Effectifs enseignants			Ratio Elève / Enseignants
	Garçon	Fille	Total	Homme	Femme	Total	
Préscolaire	1622	1539	3161	2	137	139	23
Primaire	11760	12211	23971	587	166	753	32
Collège	4123	4315	8438	446	24	470	18
Lycée	1 135	998	2 133	164	8	172	12
Total général	18640	19063	37703	1199	335	1534	25

Source: IEPP Lomé-Aéroport & IESG Golfe EST, 2020

Tableau 19 : Ratio élèves-enseignant dans les établissements confessionnels

Niveau	Effectifs des élèves			Effectifs enseignants			Ratio Elève / Enseignants
	Garçon	Fille	Total	Homme	Femme	Total	
Préscolaire	117	130	247	0	14	14	18
Primaire	1033	1138	2171	59	19	78	28
Collège	675	698	1373	80	11	91	15
Lycée	535	545	1080	63	10	73	15
Total général	2360	2511	4871	202	54	256	19

Source : IEPP Lomé Aéroport & IESG Golfe EST, 2020

Le ratio élèves/salle de classe, est de 64 pour les établissements publics, 34 pour les établissements privés laïcs et 35 pour les établissements privés confessionnels. On constate qu'il est plus élevé dans les établissements scolaires publics et évolue respectivement de 45 au préscolaire à 50 au primaire, 94 au secondaire 1 et 113 au secondaire 2. Il est globalement de 35 aux établissements privés confessionnels et 34 aux établissements privés laïcs (Tableau 21).

Tableau 20 : Ratio élèves-Salle de classe dans les établissements de la commune

Niveau	Effectifs des élèves			Nombre de salles de classe			Ratio élèves/salle de classe		
	Conf	Priv.Laïc	Pub	Conf	Priv.Laïc	Pub	Conf	Priv.Laïc	Pub
Préscolaire	247	3 161	1239	13	112	30	19	28	41
Primaire	2171	23 971	5997	75	703	123	29	34	49
Collège	1373	8 438	4958	39	246	53	35	34	94
Lycée	1080	2133	1575	25	81	14	43	26	113
Total général	4871	37 703	13 769	152	1 142	220	32	33	63

Source: IEPP Lomé Aéroport & IESEG Golfe EST, 2020

Synthèse analytique du secteur de l'éducation de la commune

Problématique de l'éducation dans la commune Golfe 2

L'analyse des questions relatives à l'éducation dans la commune Golfe 2 révèle divers problèmes auxquels est confronté le système éducatif communal dans son ensemble. Dans le domaine de l'éducation traditionnelle le problème est plus lié au manque de mobilisation et d'engouement des parents à faire développer ce domaine.

Dans le domaine de l'éducation formelle, il est nécessaire de mettre l'accent sur des problèmes tels que l'absence ou l'insuffisance d'établissements scolaires publics dans certains quartiers, la vétusté et l'abandon des bâtiments dans des établissements scolaires, le nombre insuffisant d'enseignants dans certains établissements, l'insuffisance d'établissements scolaires publics dans la commune, l'abandon scolaire des jeunes au profit de petites activités génératrices de revenus notamment la vente des métaux usés (gakpo gblégbélé), la démission de certains parents face à leur responsabilité à suivre leurs enfants, l'accessibilité des écoles par rapport à la situation géographique de certains apprenants, l'insécurité routière.

Revenant sur l'aspect absence ou manque d'établissements scolaires publics dans la commune, les consultations populaires ont permis de relever que certains quartiers de la commune ne disposent d'aucun établissement scolaire public. La scolarisation est possible dans ces quartiers grâce à l'existence des établissements scolaires privés laïcs et confessionnels.

Parlant de la vétusté des bâtiments scolaires dans les établissements, les sorties de terrain ont permis de découvrir dans des établissements scolaires de la commune, des bâtiments complètement délabrés qui sont hors d'état d'usage, mais qui sont toujours utilisés pour les cours. Ces constats sont également valables pour les

infirmes scolaires. Les images prises à l'EPP Kégué/Kélégougan illustrent bien l'état actuel des infrastructures en question.



Bâtiment scolaire à l'EPP Kégué/Kélégougan

Latrines scolaires à l'EPP Kégué/Kélégougan

Planche 13 : Illustration de l'état de certaines infrastructures scolaires

- Evoquant le nombre insuffisant d'enseignants dans certains établissements, des responsables d'écoles et de comités de développement de quartier ont précisé qu'il existe un véritable problème de personnel enseignant dans les écoles publiques de la commune. Des démarches effectuées auprès des autorités en charge de l'éducation n'ont pas été concluantes.
- L'abandon scolaire des jeunes est un problème d'actualité dans la commune. Des jeunes en quête du gain immédiat pour palier la situation de précarité, abandonnent l'école au profit de petites activités génératrices de revenus notamment la vente des métaux usés (gakpo gbléglé). Ce phénomène d'abandon est dû à la situation économique défavorable de certains parents, au manque de volonté des jeunes à produire plus d'efforts mais aussi au défaut de responsabilité des parents à suivre leurs enfants.
- L'accessibilité des écoles par rapport à la situation géographique de certains apprenants et le problème de sécurité routière se pose dans les quartiers qui sont de nos jours traversés par des grands boulevards laissant des habitations de part et d'autre. L'exemple du quartier Attiéguvi avec la présence du grand contournement, de Kégué, Tokoin Wuiti avec la route nationale N°34 Lomé-Vogan-Anfoin qui traverse une partie de la commune Golfe 2.

Ces problèmes suscitent des défis qui se résument à :

- la création de centres de formation professionnelle pour les exclus du système ;
- la construction des bâtiments en hauteur (Etage) ;
- la construction de cantines scolaires pour la qualité de l'éducation et le maintien des élèves dans le cursus scolaire ;
- la dotation en matériels et équipements des établissements scolaires ;
- la réhabilitation systématique des bâtiments de toutes les écoles de la commune ;

- la construction des bâtiments scolaires avec des rampes pour l'inclusion sociale ;
- la construction de vraies salles équipées car dans certaines écoles ce sont des salles des primaires qui sont transformées en maternelles ;
- la réhabilitation des sanitaires et des points d'eau dans les écoles ;
- la construction de blocs pédagogiques dans les écoles ;
- la sensibilisation des jeunes et des enfants déscolarisés sur l'importance de l'éducation formelle dans le développement de la commune ;
- la création des écoles de relais.

Tableau 21: FFOM du secteur de l'éducation

Forces	Faiblesses
- Initiative de cours d'alphabétisation par certains CDQ - Existence d'une EPP dans chaque quartier - Existence des écoles privées dans les quartiers - Présence des sanitaires dans les écoles - Existence d'installation TdE dans certaines écoles - Electrification des écoles - Existence des aires de jeux dans certaines écoles - Existence de : COGEP, CDQ, COGERES, APE	- Mauvaise gestion des sanitaires - Insécurité des élèves dans les écoles liée à l'absence de clôtures des établissements - Insuffisance de table –banc dans les écoles - Absence de blocs administratifs dans les écoles - Insuffisance de conseillers pédagogiques - Insuffisance de suivis pédagogiques sur le terrain - Manque de matériels roulants pour le personnel d'encadrement - Augmentation des exclus du système scolaire - Manque de cantines scolaires - Mauvaise gestion du système d'éclairage public dans les écoles - Insuffisance des écoles du préscolaire - Manque de matériels didactiques et pédagogiques - Insuffisance d'équipements
Opportunités	Menaces
- Existence du PND 2018-2022, - Existence du PSE (Plan Sectoriel de l'Education) 2020-2030, - Existence de la Feuille de Route Gouvernementale (FRG) 2020-2025 - Loi 2019-006 du 26 juin 2019 sur la décentralisation - Existence des partenaires techniques et financiers - Présence des ONGs, Associations et Entreprises	- Insuffisance d'enseignants - Insuffisance de salles de classes - Insuffisance des frais de fonctionnement des écoles - Manque d'écoles spécialisées pour les personnes vivant avec un handicap - Insuffisance de rampes dans les écoles - Grève des enseignants - Inondation dans certaines écoles

3.4.4.5. Marché du travail, chômage, emploi des jeunes et des femmes

Au Togo, malgré un taux de chômage faible (3,9%) selon les statistiques officielles, 16,1% des togolais sont en situation de sous-emploi lié au temps de travail ou au chômage. Par ailleurs, plus de 25% des actifs sont sous utilisés avec une plus forte proportion pour les femmes (29,5%) ; pour les jeunes, plus d'un tiers (34,6%) est sous utilisée⁶.

Il existe des disparités en défaveur des femmes et des jeunes avec un taux de sous-emploi plus élevé de 19,7%. Si on se réfère à l'enquête QUIBB 2015, une bonne partie de la population active (65%) est occupée par une agriculture intensive en main d'œuvre non qualifiée, peu mécanisée et avec de faibles rendements. Les femmes sont celles qui paient le plus lourd tribut à la précarité des emplois. Elles sont 87,4 % à exercer dans des emplois vulnérables contre 60,6 % d'hommes⁷. De même, les femmes présentent le taux de salarisation le plus bas. Ces constats s'expliquent principalement par le niveau d'éducation relativement faible de la population active.

Le marché du travail est également caractérisé par une forte informalité et précarité avec pour conséquence une importante vulnérabilité des emplois (74,7%). Environ 91,6% des emplois sont informels contre seulement 8,4% formels. Le secteur privé concentre presque la totalité des emplois informels, soit 98% des emplois contre à peine 2 % pour l'emploi formel, du fait que la quasi-totalité des emplois dans le secteur agricole est informelle (99,7%) et que 100% des emplois occupés au sein des ménages sont informels. Le degré d'informalité dans le secteur non agricole est élevé avec 85,1% des unités économiques contre 14,9% dans le secteur formel⁸, et la proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles estimé à 78,3%.

3.5. GENRE, EQUITE ET FILETS SOCIAUX

3.5.1. Aperçu sur le genre et l'inclusion dans la commune

Si la problématique du genre est bien comprise dans la commune et son importance connue, en matière des rôles et responsabilités, les femmes occupent peu de postes de responsabilité. De même l'accès des femmes aux moyens de production et aux ressources économiques n'est pas une bataille gagnée d'avance. En effet, beaucoup d'initiatives doivent être prises pour relever le défi. Cependant, la participation des femmes à la vie politique, leur accès à l'éducation et au poste de direction est constaté dans la commune grâce à la politique nationale de promotion du genre.

Les actions inclusives pour le développement peinent à prendre corps. Pour preuve, les réunions de zone ont montré que les membres du conseil municipal ne sont pas suffisamment connus des populations.

⁶ Enquête QUIBB 2015

⁷ ERI ESI, INSEED 2017-2018

⁸ Le Recensement General des Entreprises (RGE) réalisé en 2018

3.5.3. Les filets sociaux dans la commune

Les filets sociaux sont quasi inexistants dans la commune. Il n'existe pas de service d'assistance aux personnes vulnérables tels que les enfants, les femmes enceintes, les personnes du troisième âge, les handicapés, etc. On note une insuffisance des services sociaux dans les centres de santé. Les populations vulnérables ne bénéficient pas de transfert monétaire et les établissements scolaires ne sont pas dotés de cantines.

Synthèse analytique du secteur Genre, équité et filets sociaux

Malgré les efforts de l'Etat pour la promotion et l'égalité du genre, beaucoup d'efforts restent à faire dans la commune Golfe 2 en matière d'accès des femmes aux postes de responsabilités communautaires et aux ressources économiques. Des violences basées sur le genre sont souvent signalées dans la commune notamment le viol et les violences physiques sur les femmes au foyer, etc.

DEFIS

- Promouvoir l'éducation sexuelle en milieu scolaire pour lutter contre les grossesses précoces ;
- prendre en compte les besoins spécifiques des personnes vulnérables dans les planifications locales (personnes en situation d'handicap, enfants, jeunes, filles/femmes, personnes âgées) ;
- augmenter le pourcentage de femmes dans les instances de décision de la mairie ;
- décentraliser les services sociaux dans les quartiers pour une meilleure prise en compte des problèmes sociaux.

Tableau 22: FFOM du secteur Genre, équité et filets sociaux

Forces	Faiblesses
– Existence de la commission des affaires sociales et culturelles au sein du conseil communal – Election des femmes comme élues locales – Existence de compétences pluridisciplinaires au sein de la commune – Capacités des personnes vulnérables à entreprendre – Dynamisme du genre féminin	– Non adaptation des infrastructures communautaires aux spécificités des personnes vivant avec handicap – Abus sexuels sur les personnes vulnérables – Absence de dénonciation des cas d'abus par la population – Inexistence d'une direction de l'action sociale au sein de la mairie – Déséquilibre du genre par rapport à l'accès aux postes de décision – Insuffisance de budgétisation sensible aux groupes vulnérables – Education différentielle pour les filles et

	garçons – Augmentation du taux de filles mères et de déscolarisation – Augmentation des foyers de travailleuses de sexe – Absence de prise en compte des personnes âgées et handicapées dans les actions de la mairie – Exploitation de la jeune fille dans certains ménages – Autorité des femmes sur les hommes sans emploi – Faible niveau d'encadrement des enfants à domicile – Trop de considération au genre masculin due aux normes sociales
Opportunités	Menaces
– Existence de la loi au niveau national en faveur de l'équité genre – Existence des institutions pouvant aider financièrement la commune (aéroport, amina, sofina...) – Existence des associations de protection et de promotion de genre (ANGE, CEFAD, GF2D, S'epan8r etc.) – Existence des stations radio pour l'animation des émissions de protection – Existence des services compétents pour les questions de protection (action sociale, commissariat, gendarmerie)	– La forte présence des communautés étrangères – Récurrence de l'inactivité des hommes qui deviennent des charges pour leurs femmes – Prolifération des réseaux de banditisme (drogue, braquage...) – Médias et réseaux sociaux

3.6. Environnement, ressources forestières et changements climatiques

3.6.1. Environnement

3.6.1.1. Salubrité urbaine

La loi n° 2019 – 006, du 26 juin 2019 portant modification de la loi n° 2007 – 011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales modifiées par la loi n° 2018-003 du 31 janvier 2018 donne aux communes l'opportunité d'exercer leurs compétences en matière d'assainissement et de salubrité « en partie et en partage » avec l'Agence nationale d'assainissement et de salubrité publique (ANASAP). Ainsi dans le Grand Lomé, la salubrité publique est coassurée par ANASAP et les

municipalités. Les responsabilités partagées entre ANASAP et les communes sont présentées dans le tableau 24 ci-dessous.

Tableau 23 : Partage de responsabilités entre les communes et ANASAP

Responsabilités de l'ANASAP en appui aux communes	Responsabilités exclusives des communes avec appui (si souhaité) de l'ANASAP
Balayage des voies intercommunales (voies traversant plusieurs communes à la fois)	Balayage des voies intra-communales (Voies internes)
Entretien des caniveaux/canaux transversaux (traversant plusieurs communes à la fois)	Entretien des caniveaux intra-communaux (caniveaux internes)
Ajouter l'aménagement et entretien des espaces vert	Pré collecte-transport des déchets ménagers
Désherbage et nettoyage des espaces publics et abords des voies	Gestion des décharges
Entretien du système lagunaire	Elimination des dépotoirs sauvages
Entretien des bassins de rétention	Recyclage des déchets
Elagage des arbres	Entretien des cimetières

Source : ANASAP 2020

Des différentes enquêtes menées, il ressort que la commune Golfe 2 fait face à un incivisme accru de ses résidents en dépit des alertes et quelques campagnes de sensibilisations des Organisations non gouvernementales (ONG) du secteur. En effet, la population a pour habitude de jeter les déchets dans des dépotoirs sauvages et caniveaux existants car se trouvant à proximité de leur domicile d'une part et d'autre part, de brûler les ordures sur les voies. Malgré la présence de poubelle dans les ménages, la présence d'un système de pré-collecte des déchets et des pancartes d'interdiction de jeter les ordures, ces habitudes perdurent au détriment d'un abonnement mensuel à un service efficace et fréquent de collecte des ordures. Il s'en suit dès lors la dévalorisation du paysage urbain avec des dépotoirs sauvages et des trainées d'ordures.

Par ailleurs, l'état de préservation de la salubrité est aussi menacé par la gestion individuelle des eaux usées domestiques. C'est une pratique courante de verser ces dernières sur les voies. Avec le passage du temps et les déformations sur la chaussée, les eaux stagnent se mélangent aux ordures pour donner place à des odeurs fétides et à de la boue.



Rejet des eaux usées et déchets à lieu ?Kégué



Rejet des eaux de lessive à Atitiégou

Planche 14 : rejet des eaux usées sur la voie

Source : enquête de terrain, LDCP 2022

3.6.1.2. Pollution urbaine

Vu la défaillance, voire la quasi absence d'une stratégie de gestion environnementale, plusieurs types de pollution se manifestent sur le périmètre communal. Ces pollutions ont pour conséquences la dégradation progressive de l'environnement urbain et la dépréciation du cadre de vie des habitants.

Tableau 24 : Types de pollution dans la commune

Type de pollution	Causes principales	Cas spécifiques
Pollution du sol	Mauvaise gestion des déchets liquides et solides	Déversement des eaux usées sur la voie Enfouissement des huiles de vidanges et des déchets solides
Pollution de l'air	Trafic routier ferroviaire et aérien	Gaz d'échappement des automobiles, des trains et des avions
	Mauvaise gestion des déchets	Défécation et miction à l'air libre Brûlage des déchets
Pollution de l'eau et la nappe	Mauvaise gestion des déchets solides et liquides	Rejet des eaux usées et ordures domestiques dans les rues
Pollution sonore	Trafic routier et ferroviaire	Bruit des moteurs et klaxon
	Activité socio-économiques	Bruits des églises et mosquées, des bars et des moulins
	Proximité avec l'aéroport	Atterrissage et décollage des avions
Pollution visuelles	Population	Affichages anarchiques et vulgaires des publicités sur les poteaux, murs etc. Rejet anarchique de sachets et bouteilles plastiques dans les espaces publics

Source : Enquête de terrain, LDCP 2022

3.6.2. Ressources forestières et Espace vert

La municipalité Golfe 2 est essentiellement urbaine. La trame verte présente est constituée de quelques arbres d'alignement, de la végétation humide dans les zones

de dépression et des arbres dans les concessions. Il existe très peu d'espace vert aménagés pourtant le besoin se fait ressentir. Par endroit, les habitants sont obligés de s'installer sous les arbres à défaut des espaces verts aménagés afin de bénéficier de l'ombrage et de la fraîcheur qu'il s'agisse de manger, d'échanger entre amis ou juste de passer un temps de repos (Planche 15).



Repos sous un arbre derrière Sito



Repos sous un arbre sur le Boulevard du Zio

Planche 15 : Détente sous l'arbre (LDGP 2022)

3.6.3. Changements climatiques

En ce qui concerne les changements climatiques, ses effets sont nettement perceptibles par les résidents de la commune Golfe 2 notamment, la recrudescence des inondations, les fortes chaleurs et l'irrégularité des pluies. Ils affectent les activités socio-économiques.

La commune contribue au dérèglement climatique par :

- l'abatage anarchique des arbres au sein des concessions,
- les émissions des gaz à effet de serre dans le transport (usage des moyens de déplacement individuels), l'utilisation des énergies fossiles, la mauvaise gestion des déchets et l'absence d'énergies renouvelables, etc.),
- l'absence de puits des CO₂ (absence de couvert végétal conséquent, etc.),
- l'ignorance des mesures d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre (absence des logements écologiques) dans les activités économiques.

Pour pallier les effets des inondations, les populations ont recours aux ordures ménagères et aux gravats de démolition pour faire des remblais de fortune.

Le défi en matière de changements climatiques consiste à promouvoir l'éducation, la sensibilisation et le renforcement des capacités individuelles des habitants en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact.

Synthèse analytique

- **Problématique liée à l'environnement**

La présence de dépotoirs sauvages est le résultat du refus d'une partie de la population à s'abonner à la pré-collecte des ordures ménagères et le déversement

des eaux usées dans les rues sont les causes essentielles de l'insalubrité dans la commune. A cette insalubrité s'ajoute la pollution de l'air due aux mauvaises odeurs des caniveaux et eaux usées, à la circulation urbaine et à l'absence d'espaces verts pour purifier l'air. Ces différents problèmes ont un impact sur le climat dont les effets sont palpables sur la population. En effet, l'instabilité des saisons, les inondations dues à la surabondance des pluies, la sécheresse, bref le réchauffement du climat ont des conséquences sur l'agriculture, la faune et la flore voire des risques de santé publique.

La préservation de l'environnement est un enjeu capital surtout dans le contexte présent de développement durable. Plusieurs problèmes ont été identifiés dont les plus importants sont l'insalubrité dans la commune due à la mauvaise gestion des déchets solides et liquides, l'absence d'espaces verts et les effets néfastes des changements climatiques qui fragilisent le bien-être des populations.

Défis

Face aux changements climatiques, la commune Golfe 2 doit développer des stratégies de gestion durable. Parmi les actions à mener, on relève :

- l'amélioration des voies et moyens de transport urbains ;
- l'amélioration de l'habitat et des modes de gestion des déchets et eaux usées ;
- l'amélioration du paysage urbain ;
- l'aménagement des espaces verts ;
- le reboisement des voies de la commune ;
- la prise en compte des changements climatiques dans le développement de la commune.

Analyse FFOM de l'environnement

Tableau 25 : FFOM de l'environnement

Forces	Faiblesses
- Existence des bassins de rétention et des étangs - Disponibilité des espaces aménageable en espace vert - Existence de réserves administratives - Bonne emprise des voies	- Non aménagement des étangs, des bassins et manque d'entretien - Déboisement et abattage illégal - Absence d'espaces verts aménagés - Occupation illégale de certaines réserves administratives - Insuffisance et manque d'entretien des espaces verts - Pollution (de l'air, sachets plastiques, eau usée, ordures ménagères, nuisance sonore) - Divagation des animaux
Opportunités	Menaces
- Journée de l'arbre - Projet EdicitNet - Existence de l'ANASAP	- Changement climatique - Crash d'avions

- Services d'hygiène - Appui du Ministère de l'urbanisme	- Installation, extension déplacement des réseaux (Togolaise des Eaux, TOGO TELECOM, CEET etc.)
---	---

3.7. Gouvernance institutionnelle et administrative de la commune

3.7.1. Gouvernance et administration du territoire

3.7.1.1. Acteurs de la gouvernance du territoire

La gouvernance et l'administration du territoire communal se fait à plusieurs niveaux, à savoir : les niveaux central, déconcentré, décentralisé et communautaire.

- Les ministères sectoriels, en raison du rôle régalien de l'Etat et d'exercice de la tutelle dans les différents domaines d'intervention, jouent leur partition ;
- le Préfet, représentant de l'Etat, exerce le contrôle de légalité sur les actes pris par la commune ;
- le District Autonome du Grand Lomé (DAGL) a compétence sur un certain nombre de domaines notamment l'assainissement, la protection de l'environnement, la planification de l'aménagement, l'urbanisme le développement économique, social et culturel et l'enseignement secondaire⁹ ;
- le Conseil municipal qui gère les affaires communales dans le strict respect des textes et sur la base des compétences dévolues à elle ;
- la chefferie traditionnelle, gardien des us et coutumes, est dans un rôle de référent au niveau communautaire.

3.7.1.2. Instances de la gouvernance décentralisée

• Le conseil municipal et son fonctionnement

Sur le plan décentralisé, la commune est administrée par deux organes : le conseil municipal et le bureau exécutif. Le conseil municipal est composé de 19 conseillers dont 03 femmes, qui sont élus pour une durée de six ans renouvelable deux fois. Il tient régulièrement ses sessions (02 en 2019, 04 en 2020 et 04 2021) assorties de procès-verbaux, adopte le budget communal et oriente les actions pour le développement du territoire. Le fonctionnement du conseil est régi par un règlement intérieur adopté par les conseillers dès leur installation. Le conseil règle par ses délibérations, les affaires de la commune, telles que définies par les articles 82, 83 et 84 de la loi relative à la décentralisation en termes de compétences propres, partagée avec l'Etat et transférées par l'Etat¹⁰. Le conseil municipal programme et met en œuvre les actions de développement de la commune conformément aux orientations nationales.

Le conseil a en son sein les trois (3) commissions permanentes prévues par la loi. Il s'agit de i) la Commission des affaires économiques, financières, juridiques et de la planification ; ii) la Commission des affaires domaniales, environnementales,

⁹Loi n° 2019-018 du 15 novembre 2019 portant attributions et fonctionnement du DAGL

¹⁰Loi n°2019-006 du 26 juin 2019 relative à la décentralisation et aux libertés locales

techniques, des travaux et du patrimoine et iii) la Commission des affaires sociales, culturelles, de la jeunesse, de la femme, des personnes handicapées, des personnes âgées, de l'éducation et de l'état civil.

Les Conseillers municipaux proviennent de différents partis politiques et autres entités politiques. Il est observé des difficultés de collaboration entre les conseillers surtout au début de leur mandature car beaucoup ne maîtrisaient pas leur rôle et n'ont jamais exercé la mission auparavant. Même si cela s'améliore peu à peu, certaines difficultés persistent en termes de collaboration entre les conseillers et les agents de l'administration. On note ainsi l'absence de coordination des interventions, l'absence d'une vision commune, ingérence dans les tâches quotidiennes des agents communaux, chacun veut « s'affirmer » en fonction de ses intérêts etc., ce qui met mal à l'aise les agents communaux.

Il est important pour le conseil communal d'organiser régulièrement des séances de formation de ses membres et de définir le rôle de chaque acteur dans la gestion de la commune.

- **L'exécutif communal**

Le bureau exécutif du conseil est composé d'un maire et de trois (3) adjoints. L'actuel maire et chef de l'exécutif communal est le Dr. AMAGLO Kokou Sénamé. Le maire exécute les délibérations du conseil municipal. Il s'agit, entre autres, de la conservation et l'administration des propriétés de la commune, de la gestion des revenus, de la surveillance des services de la recette municipale, de l'élaboration du budget, de l'ordonnancement des dépenses, du pilotage des travaux communaux, du suivi de l'exécution des programmes de développement, de la gestion de la voirie municipale, du respect des procédures de passation de marchés, des baux communaux, de la conclusion des actes de vente, d'échange, de partage, d'acceptation de dons et legs, d'acquisition et de transaction lorsque ces actes ont été autorisés par le conseil municipal, de représenter la commune en justice, de veiller à la protection de l'environnement, à la lutte contre la pollution et aux nuisances, à la protection des espaces verts et de contribuer à l'aménagement du cadre de vie des populations dans la commune.

3.7.1.3. Découpage territorial et la gestion au niveau communautaire

En termes de découpage territorial, la commune Golfe 2 dénommé Bè-centre, comprend officiellement huit (8) quartiers plus ou moins bien délimités. Il s'agit de Tokoin-Wuiti, Tokoin-Tamé, Tokoin-Enyonam, Hédzranawoé N°1, Hédzranawoé N°2 (Togo 2000), Tokoin-Aviation, Kégué, Atiéguvi¹¹.

La plupart des quartiers de la commune ont à leur tête un Chef qui est sous l'autorité du chef canton et qui s'occupe du règlement des litiges (même si ce rôle est de moins en moins assuré avec l'urbanisation), de la mobilisation des populations et des questions de développement. Il sert d'interface entre les populations et les autorités

¹¹Décret n° 2017-144/PR du 22 décembre 2017 fixant le ressort territorial et chef-lieu des communes des Régions Maritime et des Savanes

administratives locales (commune), déconcentrées (Préfectures) et centrales (Etat). La chefferie traditionnelle joue également un rôle important sur les plans politique, social et culturel. Elle a un rôle administratif car elle est responsable de la transmission des messages reçus des autorités administratives locales ou centrales aux habitants et veille à leur exécution.

Les quartiers disposent également de Comités de Développement de Quartier (CDQ) qui contribuent au développement communautaire en lien avec le Chef de quartier. Les CDQ sont plus ou moins fonctionnels selon les quartiers. Les quartiers sont les lieux où les besoins s'expriment avant d'être remontés au niveau communal par les CDQ. Ces derniers constituent ainsi un maillon important dans la mobilisation communautaire, la sensibilisation, l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement et des projets d'initiative locale. Ils constituent également un relais d'information de la commune vers les populations à la base.

On note toutefois l'absence d'un comité communal de développement qui serait la structure faîtière des CDQ en matière de développement. Le diagnostic a fait ressortir un faible niveau de fonctionnement de plusieurs CDQ qui s'explique par les faibles moyens dont ils disposent pour intervenir, la faible visibilité de leur action par manque de communication suffisante et la faible représentativité des membres de ces comités auprès des populations.

3.7.1.4. Cadre de concertation et participation des populations à la gestion des affaires communales

Dans la mise en œuvre de ses actions et d'administration du territoire, la mairie implique généralement les représentants des populations et les acteurs locaux (Chefs, CDQ, OSC) aux moments des sessions budgétaires du conseil municipal à titre d'observateurs. Toutefois, en dehors de ces sessions d'adoption du budget communal, les acteurs sont peu impliqués dans la définition des priorités communales en termes d'orientation budgétaire et ne bénéficient pas d'un temps suffisant pour avoir un compte rendu plus détaillé en matière de reddition de compte. Les rencontres devraient être pour les acteurs, l'occasion d'échanger avec l'exécutif et le conseil municipal sur les problèmes liés au développement et les besoins en matière d'eau, d'assainissement, de sécurité, de mobilisation et de gestion des ressources financières etc. et moyens mis en œuvre pour les résoudre, les raisons des succès et des échecs des actions menées.

L'élaboration du présent PDC est une occasion de mobilisation des acteurs autour d'une vision commune pour le développement du territoire. Cette expérience peut servir à bâtir une gouvernance territoriale participative et inclusive permettant à toutes les couches de la population de se sentir impliquées dans l'action communale, gage d'un meilleur civisme fiscal et de participation au développement du territoire.

Il est ainsi capital pour les autorités locales d'assurer une complémentarité fonctionnelle entre démocratie représentative (conseil municipal) et démocratie participative (cadre de concertation avec les citoyens) dans l'identification et la mise

en œuvre des actions. Cela peut se faire à travers la mise en place formelle (délibération du conseil municipal) des cadres de concertation et leur mode de fonctionnement pour garantir sa durabilité quel que soient les changements politiques qui pourraient intervenir au niveau du conseil municipal.

La commune pourrait s'inspirer du modèle «quadrilogue » expérimenté en son temps par l'Union des Communes du Togo (UCT) avec l'appui de la coopération française et renforcé par la GIZ dans certaines communes. Le quadrilogue est composé des représentants des Services Techniques Déconcentrés de l'Etat (STDE), les responsables des associations et ONG locales, les représentants des quartiers (chefs et CDQ), les opérateurs économiques, les associations d'usagers et des partenaires techniques et financiers de la commune. Il se réunit chaque trimestre ou en cas de besoin. Ce cadre dynamique en matière d'animation, de dialogue et de concertation sur le territoire devrait être formalisé par la commune et accompagné pour être pérenne.

3.7.2. Partenariats

En matière de coopération décentralisée au plan national, la commune fait partie de l'intercommunalité du grand Lomé comme l'exige la loi. De plus, la loi exige également que les communes d'une même préfecture mettent ensemble obligatoirement un cadre de coopération. Toutefois, les instances de coopération ne sont pas encore formalisées afin de contribuer à un réel partenariat pour le développement du territoire communal.

En matière de coopération décentralisée au plan international, la commune n'en dispose pas et aucune démarche n'est menée en ce sens pour le moment. Ceci serait dû au manque des organes dédiés à la coopération et au processus de la décentralisation qui n'est pas effective sur toutes ses formes. La commune devrait mener des actions de renforcement des capacités et des échanges avec les acteurs nationaux et internationaux, afin de partager les pratiques les plus utiles et de nouer des partenariats, afin de mobiliser plus de ressources à investir dans la commune.

Le partenariat avec les Organisations de la Société Civile (OSC), les Organisations non gouvernementales (ONG) et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) est encore faible. La commune pourrait tirer profit des opportunités qu'offrent ces acteurs pour mobiliser des compétences, des savoir-faire, des appuis techniques et financiers. En effet, la commune n'est pas censée avoir toutes les compétences et tous les moyens en matière de mise en œuvre des actions. Des OSC, ONG ou PTF peuvent être mandatés en fonction de leur domaine de compétence afin d'être plus efficace dans la réalisation de certaines actions vu leurs expériences, leurs moyens techniques et leur capacité de mobilisation et de plaidoyer. Des tables rondes avec ces acteurs doivent être organisées pour les impliquer dans les actions de développement de la commune et le PDC est une bonne occasion d'y arriver.

Par ailleurs, la commune entretient de bonnes relations avec les services de l'Etat notamment l'Office Togolais des Recettes (OTR) et les services du trésor public en

matière de mobilisation et de gestion des ressources financières locales. Toutefois, des efforts restent à faire pour rendre régulières des rencontres pour faire le bilan des activités et partager les informations afin d'apporter des améliorations au dispositif de mobilisation des ressources financières.

3.7.3. Administration communale, les ressources humaines et les services à la population

3.7.3.1. Administration communale et les ressources humaines

Il ressort des entretiens menés que le fonctionnement des services communaux reste à améliorer malgré les efforts consentis depuis la mise en place du conseil communal. En effet, les relations de fonctionnalité ne sont pas encore bien huilées, la circulation des informations et la communication n'est pas encore optimale au sein des services.

Sur le plan des ressources humaines, la commune a hérité d'une partie du personnel de l'ancienne commune de Lomé, ce qui a contribué au renforcement de l'équipe communale en matière de ressources humaines. Toutefois, on note une insuffisance de personnel en termes d'effectif et de qualité pour assurer le bon fonctionnement de l'administration communale. Il manque surtout des cadres capables d'assurer la conception, la planification et l'exécution efficace des actions et projets. La commune compte 150 membres de personnel **dont 33 femmes**. Parmi ce personnel, 5 agents ne relèvent pas du budget communal. Il s'agit du personnel détaché par l'Etat ou l'Agence National pour l'Emploi (ANPE). Les tableaux 25, 27 et 28 ci-dessous montrent quelques caractéristiques des ressources humaines de la commune Golfe 2.

Tableau 26 : Répartition du personnel communal selon le type de contrat

Catégorie	Effectif	Pourcentage
Contractuel	49	35,3%
Fonctionnaire détaché mis à disposition	1	0,7%
Stagiaire / ANPE	4	2,9%
Titulaire A&T	85	61,1%
Total	139	

Source : A partir des données fournies par la mairie Golfe 2, 2021

Tableau 27 : Répartition du personnel communal selon les qualifications

Diplôme	Effectif	Pourcentage
BAC+4/BAC+5	6	4,3%
BAC+2/BAC+3	20	14,4%
BAC1/BAC2	27	19,4%
BEPC	60	43,2%
CEPD	20	14,4%
Aucun diplôme	6	4,3%
Total	139	100,0%

Source : A partir des données fournies par la Mairie Golfe2, 2021

Tableau 28 : Répartition du personnel communal selon l'ancienneté

Classe d'âge	Effectif	Proportion (%)
1-5 ans	88	63,3%
6-10 ans	1	0,7%
11-15 ans	2	1,4%
16-20 ans	12	8,6%
21-25 ans	6	4,3%
Plus de 25 ans	30	21,6%
Total	139	100,0%

Source : A partir des données fournies par la Mairie Golfe 2, 2021

Les données collectées montrent que près des deux tiers des employés ont moins de 5 ans d'ancienneté. Il s'agit surtout des agents nouvellement recrutés pour renforcer le personnel dans le domaine du recouvrement des taxes. On note par ailleurs que près de 22% des employés ont plus de 25 ans d'ancienneté, ce qui nécessiterait de prévoir le renouvellement de ces employés.

Par ailleurs, même si des efforts sont faits en matière d'équipement, les services communaux manquent d'équipements et de matériels. Il s'agit des matériels informatiques, véhicules, mobilier de bureau et l'insuffisance de locaux/bureaux pour permettre aux agents d'être en bonne condition pour travailler.

3.7.3.2. Services à la population

Les prestations de services de la commune concernent l'établissement des actes d'état civil (naissance, mariage, décès etc.), la légalisation des documents administratifs, la pré-collecte des ordures ménagères, la réponse aux sollicitations des populations pour le règlement des problèmes et conflits.

Toutefois, les populations ont soulevé la lenteur des services communaux en cas de sollicitation pour des problèmes survenus dans leur quartier. Pour certains, la mairie ne fait rien d'autre que la collecte des taxes ou encore, l'entretien de la voirie n'est pas bien assuré et que rien n'est fait par rapport aux problèmes d'hygiène dans les quartiers, la divagation des bêtes, les jets de gravats dans la rue etc. Enfin, les populations de certains quartiers ont déploré le manque de suivi par les services communaux des travaux engagés par la commune.

La commune déplore de son côté les relations parfois compliquées avec les populations notamment les comportements inciviques d'une frange de la population qui s'exprime par des propos injurieux suite aux désagréments causés lors des travaux dans la commune malgré que ces travaux soient dans l'intérêt de ces populations.

Il ressort de ce qui précède que beaucoup d'efforts restent à faire en matière de services aux populations afin de renforcer la confiance, la visibilité et le rayonnement de la commune auprès des administrés.

3.7.3.3. Maîtrise d'Ouvrage Communale (MOC)

La commune dispose des organes de passation des marchés et d'une Direction des Services Techniques (DST) avec toutefois peu de ressources humaines qualifiées. Il ressort également des difficultés par rapport à l'implication des conseils municipaux dans les organes techniques et administratifs des organes de passation de marché, ce qui alourdi souvent les procédures et rallonge les délais faute de disponibilité ou d'interférence d'ordre « politique ».

Le souci de respecter les dispositions légales et réglementaires en matière de maîtrise d'ouvrage et de passation de marché et la capacité de maîtrise d'ouvrage existe et est bien réel. Suivant les plans de passation de marché, il était prévu un montant global 1 447 400 000 FCFA et de 1 550 398 131 FCFA respectivement en 2020 et 2021 pour les différents achats, prestations intellectuelles et travaux publics. Mais au vu du compte administratif 2020, seulement 147 218 827 FCFA de dépenses d'investissement ont été effectivement engagées et ces engagements concernent surtout les marchés de fournitures et peu ou pas de marchés de travaux. Plusieurs actions ont ainsi été reportées sur l'année 2021.

Tableau 29 : Prévisions de passation de marché (PPM) de 2020 et 2021

Année	Type de marché	Montant (FCFA)
2020	Marché de fournitures, travaux et services	1352400000
	Prestations intellectuelles	95 000 000
2021	Marché de fourniture, travaux et service	1484398131
	Prestations intellectuelles	66000000

Se basant sur les chiffres de 2020 (ceux de 2021 n'étant pas encore disponibles), il ressort que la capacité de la commune par rapport à la gestion de grands projets d'infrastructures complexes et la conduite d'un processus d'envergure de bout en bout reste à démontrer. Cela ne saurait s'expliquer par l'insuffisance de mobilisation de ressources car 769 000 000 FCFA de recettes d'investissement ont été mobilisées mais l'hypothèse selon laquelle la commune est à ses débuts peut expliquer cette situation. Il est toutefois important pour la commune de renforcer les capacités en maîtrise d'ouvrage pour garantir des ouvrages de qualité aux populations.

En matière de maîtrise d'ouvrage, les services techniques ont donc besoin de personnels qualifiés comme un géomètre, des ingénieurs et urbanistes. Il peut être envisagé à cet effet le recourt à des services de consultant pour ces besoins en attendant le recrutement de ces profils.

3.8. Finances locales

Comme le stipule la loi de décentralisation, les collectivités territoriales sont dotées de budgets propres exécutés par leurs organes exécutifs après l'autorisation du Conseil municipal. Il est à noter que vu la jeunesse de la commune dont les organes

ont été mis en place fin 2019, l'analyse ne portera que sur les réalisations budgétaires de l'année 2020 et les prévisions budgétaires de 2021.

3.8.1. Sources de financement de la commune

La commune Golfe 2 dispose de deux types de ressources : les ressources propres ou endogènes issues des recettes fiscales et non fiscales et les ressources externes issues des dotations de l'Etat et des partenaires externes.

❖ Les ressources propres sont constituées par :

- **les recettes fiscales** : il s'agit des produits des impôts directs et indirects locaux¹². Ces recettes fiscales représentent 87,4% des recettes propres. Elles comprennent entre autres, la taxe sur les spectacles et appareils automatiques, la taxe sur la distribution de l'eau, de l'électricité et du téléphone, les produits des droits de timbre etc.
- **les recettes non fiscales** qui représentent 12,6% des recettes propres sont collectées par les services communaux à savoir : la taxe sur les pompes distributrices de carburant, la taxe d'abattage, d'inspection sanitaire des animaux de boucherie, la taxe d'expédition, d'enregistrement et de légalisation des actes administratifs et d'état civil, les droits de stationnement, les redevances d'occupation du domaine public, les taxes ou redevances en matière d'urbanisme et d'environnement, les droits de place dans les marchés, foires et marchands ambulants, la taxe sur la publicité, les produits de location de terrains et des boutiques, la redevance d'occupation du domaine public, etc.

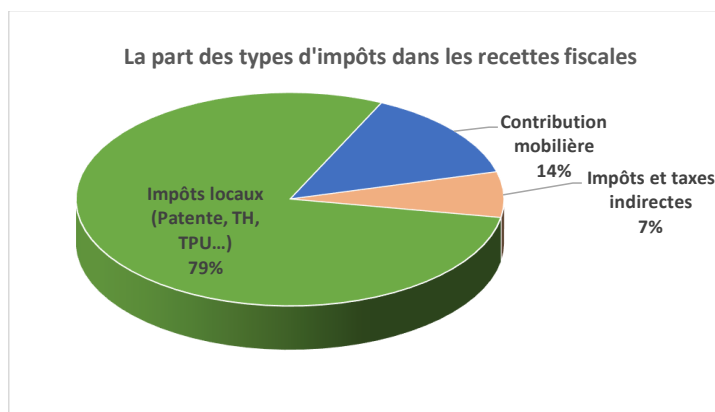


Figure 16 : Part des types d'impôts dans les recettes fiscales

Source : A partir des données 2021 de la commune Golfe 2

¹² Décret N°2021-039/PR du 14 avril 2021

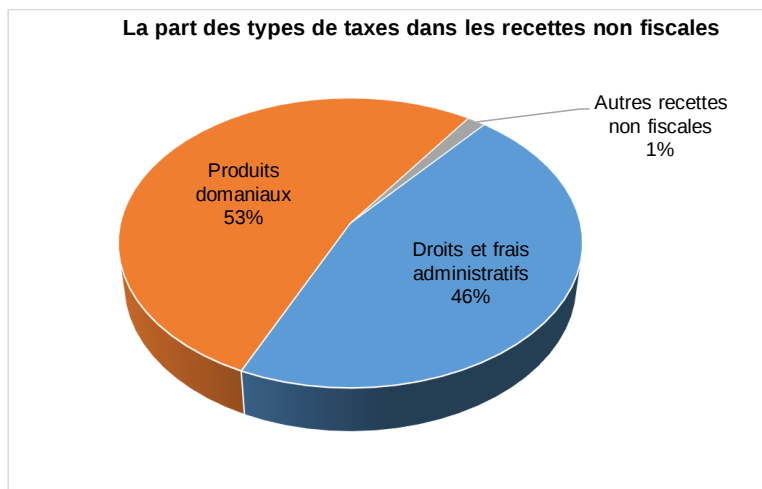


Figure 17: Part des types d'impôts dans les recettes non fiscales

Source : A partir des données 2021 de la commune Golfe 2

❖ Les ressources externes

Les recettes externes de la commune proviennent essentiellement des dotations financières de l'Etat à travers le Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT), des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et du secteur privé. Les dotations du FACT s'élevaient à 19 530 675 FCFA en 2020.

Tableau 30 : Les recettes en fonction des sources pour les années 2020 et 2021

Libellés	Budget 2020	CA 2020	Taux	Budget 2021
RECETTES FISCALES	2 356 000 000	1 058 765 039	87,4%	1 072 515 000
Impôts locaux (Patente, TH, TPU...)	1 762 000 000	839 060 024	69,3%	854 000 000
Contribution mobilière	240 000 000	146 596 133	12,1%	125 500 000
Impôts et taxes indirectes	354 000 000	73 108 882	6,0%	93 015 000
RECETTES NON FISCALES	64 900 000	152 315 150	12,6%	219 744 000
Droits et frais administratifs	20 000 000	69 623 500	5,7%	65 500 000
Produits domaniaux	39 000 000	80 471 550	6,6%	71 548 000
Autres recettes non fiscales	5 900 000	2 220 100	0,2%	82 696 000
TOTAL RECETTES PROPRES	2 420 900 000	1 211 080 189	100%	1 292 259 000
Dotations de l'Etat	-	19 530 675		-
Autres dotations externes	-	-		-
TOTAL RECETTES EXTERNES	-	19 530 675		-
RECETTES TOTALES	2 420 900 000	1 230 610 864		1 292 259 000

Source : A partir des prévisions budgétaires 2021 de la commune Golfe 2

3.8.2. La mobilisation des ressources financières locales

En matière de fiscalité, en l'absence de fichier des contribuables mis à jour, il est difficile d'analyser les efforts consentis en matière de mobilisation des recettes par rapport au potentiel existant. Toutefois, vu la prépondérance du secteur informel dans l'économie, les recettes collectées restent en deçà du potentiel. Ainsi, le

rendement de la collecte des recettes n'est pas maîtrisé. Malgré ces difficultés, des efforts sont fournis par les services communaux pour améliorer la collecte des recettes à travers l'identification au fur et à mesure de nouvelles installations après des enquêtes et l'établissement de contact entre les contribuables et la mairie.

3.8.3. L'utilisation des ressources financières

Les dépenses de la commune sont de deux ordres : les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Les ressources collectées sont ainsi affectées pour l'essentiel aux dépenses de fonctionnement de l'administration et le reste des recettes sert à couvrir les besoins en investissement. Les dépenses de fonctionnement ont représenté 81,2% des dépenses globales en 2020. Pour la même année, 38,6% du budget ont été affectés au frais du personnel, 42,2% à l'acquisition de biens et services et 18,87% (147218 827FCFA) consacré à l'investissement, montant inférieur aux recommandations de l'Etat en matière de niveau d'investissement. Les actions d'investissement restent donc très insuffisantes pour tirer la légitimité de la mairie vers le haut auprès des citoyens au regard des énormes besoins des populations.

Tableau 31: Dépenses de la commune en 2020

	Budget 2020	CA 2020	%	Budget 2021
DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 651 900 000	1 404 855 283	100%	1 292 259 000
Achat de biens	46 200 000	53 006 741	3,77%	125 379 000
Acquisitions de services	990 060 000	277 301 592	19,74%	421 881 544
Subventions	10 000 000	800 000	0,06%	1 000 000
Transferts	-	-	0,00%	28 512 000
Frais du personnel	590 140 000	302 610 950	21,54%	371 770 000
Autres dépenses	7 500 000	2 136 000	0,15%	56 900 000
Excedent capitalisé	8 000 000	769 000 000	54,74%	286 816 456
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	769 000 000	147 218 827	100%	306 347 131
Bâtiment	140 000 000		0,00%	0
Infrastructures, Voiries, assainissement, réseaux	272 000 000	-	0,00%	179 000 000
Matériels, outillages et mobiliers	110 000 000	45 454 127	30,88%	73 847 131
Matériels informatique	40 000 000	49 203 640	33,42%	5 000 000
Matériel de transport	127 000 000	52 561 060	35,70%	7 000 000
Immobilisation incorporelles	70 000 000			36 000 000
Autres dépenses	10 000 000	-	0,00%	5 500 000
TOTAL	2 420 900 000	1 552 074 110	100%	1 598 606 131

Source : Généré à partir des données du budget communal 2020 Golfe 2

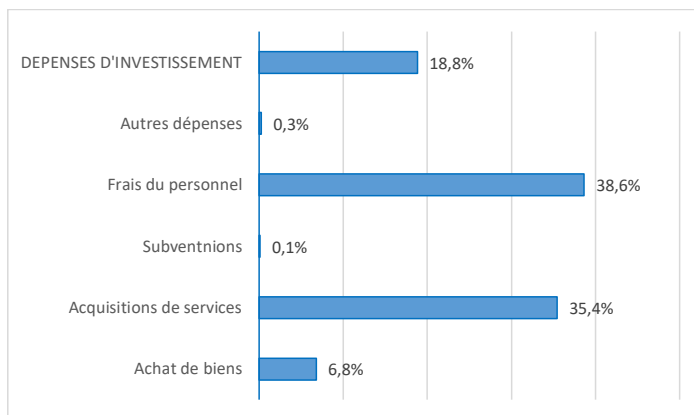


Figure 18 : Dépenses réalisées en 2020

Source : A partir des données 2021 de la commune Golfe 2

Synthèse analytique de la gouvernance et finances locales

• Problématique sur la gouvernance et finances locales

Il est important de noter que, malgré la synergie d'action entre les différents acteurs communaux, la commune Golfe 2 connaît un problème de délimitation territoriale due à la situation de certains quartiers qui sont à cheval entre Golfe 2 et d'autres communes. Cette situation occasionne un problème de chefferie. Il est difficile aux chefs dont le quartier se situe entre deux communes de pouvoir exercer leur autorité dans deux communes distinctes. Cette situation risque d'être source de conflit communautaire si elle n'est pas maîtrisée dans un délai raisonnable. On note également :

- L'expulsion des commerçants dans la rue,
- Le manque de professionnalisme de certains agents de recouvrement (saisie de marchandise en l'absence du propriétaire),
- l'insuffisance de la communication entre la mairie et la population,
- le faible niveau organisationnel dans le fonctionnement des instances de la commune,
- la non maîtrise du potentiel et de l'assiette fiscale de la commune,
- l'incivisme fiscal de certains contribuables qui ne déclarent pas leurs activités.
- Par ailleurs, le niveau de transfert de fonds de l'Etat vers les communes est encore très insignifiant par rapport aux compétences transférées à ces dernières.
- En matière de gestion, on note l'absence de manuel de procédures administratives et financières pour la commune et
- la faible digitalisation ou informatisation du traitement des opérations administratives et financières.

Les défis à relever par l'administration communale sont :

- éradiquer les points de vente et de consommation des stupéfiants ;
- clarifier les limites entre les quartiers de la commune et entre la commune et les autres communes frontalières ;
- relever le défi organisationnel ;
- gagner le défi de l'engagement communautaire du citoyen ;
- renforcer la sécurité des personnes et des biens ;
- constituer un registre informatisé d'identification des contribuables ;
- revoir les méthodes de collecte des taxes ;
- renforcer les capacités techniques des agents de recouvrement ;
- mettre en place la collecte électronique des taxes,
- mettre en place un mécanisme de suivi des performances basé sur des encouragements/sanctions pour améliorer le rendement des agents de recouvrement ;
- poursuivre les sensibilisations sur le civisme fiscal auprès des populations ;
- promouvoir le Développement Economique Local (DEL) en participant à l'amélioration des conditions d'exercice et des revenus des acteurs économiques pour qu'en retour il y ait des retombées fiscales pour la collectivité;
- élaborer et adopter un manuel de procédures administratives et financières.

Tableau 32 : FFOM sur la gouvernance, l'administration et les finances locales

Forces	Faiblesses
– Existence de grandes structures (aéroport (AIGE) ; CERFER) et sociétés (Amina...) dans la commune – Existence de réglementation en matière de taxation – Existence de structures des forces de l'ordre et de la sécurité dans la commune – Bonne urbanisation de la commune (rues bitumées et adressées) – Existence de la chefferie de quartier – Bonne collaboration entre la mairie, les chefs et les CDQ	– Insuffisance de réserves administratives – Insuffisance de locaux pour abriter les services communaux – Faible suivi et accompagnement des CDQ dans l'exercice de leurs rôles – Construction sans permis de construire – Incivisme (inobservation des lois) – Insuffisance de rencontre de mise à niveau entre la mairie et les structures partenaires – Nuisance liée aux activités des églises – Réticence du citoyen à participer aux activités communautaires – Délimitation non précise de la commune et des quartiers – Conception erronée du citoyen de ce que l'Etat doit tout faire – Refus de paiement des taxes
Opportunités	Menaces
– Existence du marché de HEDZRANAWOE	– Existence des lieux de vente et de consommation des stupéfiants

- Existence du camp militaire de LOME 2 - Existence du stade de Kégué - Existence de l'aéroport international GNASSINGBEEYADEMA (AIGE) - Proximité de l'université de Lomé	- Inondations liées aux fortes précipitations - Camp militaire
---	---

IV. CADRE STRATEGIQUE DE LA COMMUNE GOLFE 2

4.1. Synthèses des problématiques et priorités de développement Golfe 2

L'analyse diagnostique ressort que la commune Golfe 2 fait face à un certain nombre de problématiques de développement. Ces différentes problématiques peuvent se regrouper en cinq grands domaines qui sont présentés dans le tableau suivant.

Domaine	Présentation des problématiques
Domaine de la gouvernance et finances locales	Golfe 2 connaît un problème de délimitation territoriale dû à la situation de certains quartiers qui sont à cheval entre Golfe 2 et d'autres communes. Cette situation occasionne un problème de chefferie. Il est difficile aux chefs dont le quartier se situe sur deux communes d'y exercer leur autorité. Cette situation risque d'être source de conflit communautaire si elle n'est pas maîtrisée dans un délai raisonnable. On note également : - Le déguerpissement des commerçants de rue - Le mauvais comportement des collecteurs de taxes (saisie de marchandises en l'absence du propriétaire) - L'insuffisance de communication entre la mairie et la population, - Le faible niveau organisationnel dans le fonctionnement des instances de la commune, - La mauvaise gestion des places dans les marchés ; - La non-maîtrise du potentiel et de l'assiette fiscale de la commune, - L'incivisme fiscal de certains contribuables qui ne déclarent pas leurs activités. Par ailleurs : Le niveau de transfert de fonds de l'Etat vers les communes est encore faible par rapport aux compétences transférées à ces dernières. - En matière de gestion, on note l'absence de manuel de procédures administratives et financières pour la commune et la faible digitalisation ou informatisation du traitement des opérations administratives et financières.
Domaine de l'aménagement urbain	Golfe 2 fait face à de nombreux dysfonctionnements en matière de gestion de l'espace communal qui se manifeste par : - la non-maîtrise des réserves administratives présentes sur le territoire de la commune, - l'existence de garages anarchiques de gros porteurs - l'encombrement des voies publiques - les bâtiments à l'usage du public qui ne répondent pas aux normes et non accessibles à tout le monde, - l'absence d'une stratégie d'aménagement des espaces publiques, d'une stratégie de préservation et de valorisation des zones à risque, - l'absence d'une réelle maîtrise de la commune sur les encombrements (installations d'ateliers) sur l'espace public et sur les limites des quartiers,

	- le désordre urbain grandissant qui s'illustre par l'occupation informelle des emprises publiques et des réserves administratives d'une part et la construction des immeubles sans permis de construire. - La défaillance de l'éclairage public
Domaine des activités économiques de la commune	- Les superficies cultivables pour le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine sont mal exploitées ou mal valorisées, - Le manque de motivation et d'engagement des jeunes à entreprendre ainsi que l'absence de synergie et de collaboration entre les jeunes artisans ne favorisent pas l'épanouissement de ce secteur, - Le faible niveau de connaissance des structures étatiques destinées à promouvoir l'artisanat et/ou l'entrepreneuriat des jeunes constituent un frein pour la jeunesse Golfe 2 en matière d'accompagnement pour le développement de l'entrepreneuriat local, - La faible structuration professionnelle au niveau local, la prédominance de l'informel, le faible accès aux financements, la qualité des responsables de la formation/apprentissage à mieux encadrer et améliorer le secteur, - la faible compétitivité des produits artisanaux afin d'arriver à bâtir des avantages concurrentiels immédiats pour les entreprises ou les unités de production artisanale, tant sur le plan national qu'à l'exportation ; - Les coûts élevés des taxes municipales et des formations professionnelles et techniques n'encouragent pas les initiatives de développement des activités artisanales, - les infrastructures marchandes de la commune Golfe 2 nécessitent des aménagements ou des rénovations pour les rendre plus fonctionnelles et attrayantes. - la mauvaise gestion des places dans le marché, et la mévente des produits - les aménagements faits sur la voirie de la commune, qu'elle soit secondaire ou tertiaire, n'ont pas pris en compte son essor économique. Cette voirie est dégradée si bien qu'il se pose des problèmes de circulation des biens et des personnes ; particulièrement pour les voiries secondaires, les activités commerciales et les véhicules stationnés encombre le trottoir et constituent de ce fait un vecteur d'insécurité, - les violations du code de la route occasionnent des accidents graves dans la commune, - l'insuffisance et la faible diversité des produits offerts par le système financier local ne comblent pas les besoins réels des PMI/PME, - les conditions d'accès au crédit (taux, produit peu adapté, absence d'accompagnement etc...) ne permettent pas l'épanouissement des petites entreprises et excluent une grande partie de la population des financements, - le taux d'intérêt imposé par les IMF aux petits opérateurs économiques ne favorise par leur accès facile aux crédits, - Golfe 2 est confronté à l'insuffisance des infrastructures des activités culturelles, sportives et de loisirs, - il n'existe pas de lieux publics aménagés pour les activités sportives, culturelles et de loisirs, - des activités culturelles et de loisirs officiellement organisées dans la commune sont rares et il n'existe pas non plus de salles de

	cinéma, - les énergies renouvelables sont encore très peu exploitées dans la commune Golfe 2.
Domaine de l'assainissement, environnement et ressources forestières	- la commune Golfe 2 est confrontée à l'insuffisance et au mauvais entretien des infrastructures d'assainissement, - la défaillance du système de gestion des déchets solides et des eaux usées, - l'absence de dépotoirs intermédiaires ; - les graves problèmes récurrents d'inondation dans la zone de Tantô et celle de derrière la Sito, - l'absence d'un cimetière municipal ; - le déversement des déchets dans les caniveaux, - l'insuffisance des caniveaux, - le mauvais dimensionnement ou le manque d'entretien de ces caniveaux, - la construction des habitations dans des zones non appropriées et l'insuffisance des bassins de rétention, - le refus d'une partie de la population à l'abonnement aux services de pré-collecte des ordures ménagères entretient la présence des dépotoirs sauvages, - La défécation à l'air libre est encore présente dans certains quartiers à cause de l'absence de latrines dans certains ménages et l'insuffisance de latrines publiques, - l'existence de nuisances sonores, - la pollution et toxicité occasionnées par les brûleurs de peaux de bœufs au niveau des rails à Nukafu, - le déversement des eaux usées dans les rues sont les causes essentielles de l'insalubrité dans la commune. A cette insalubrité s'ajoute la pollution de l'air due aux mauvaises odeurs des caniveaux et eaux usées, - l'absence d'espaces verts et l'insuffisance de la trame verte est un frein pour la purification de l'air.
Domaine des services sociaux de base	❖ Accès à l'Eau potable - la faible couverture du réseau de la Togolaise des Eaux (TdE) qui s'accompagne de la faible réactivité en cas de sollicitation, - la plupart des kiosques à eau jadis installés par la Société togolaise des eaux ne sont plus fonctionnels, - l'absence de fontaines publiques qui oblige la population à s'approvisionner en eau de qualité douteuse à l'exemple de l'eau des puits, l'eau de pluies et de forages privés, - le coût élevé du branchement de la TdE, la cherté et la fluctuation des prix de vente de l'eau auprès des forages privés constituent des difficultés d'accessibilité à l'eau potable. ❖ Santé - Golfe 2 dispose d'un seul centre de santé public dont les locaux sont vétustes et manquent d'équipements adéquats pour faire face à la demande, - avec une population estimée à plus de 193 000 habitants, la commune Golfe 2 dispose d'un seul médecin affecté par l'Etat. Dans ce contexte, le ratio dans la commune est de 1 médecin pour 193 000 habitants contre une norme OMS de 1 médecin pour 5000 à 10 000 habitants.

	❖ Education scolaire - Dans Golfe 2, il y a une insuffisance d'établissements scolaires publics ; dans certains quartiers on note la vétusté et l'abandon des bâtiments scolaires, - l'abandon scolaire des jeunes au profit de petites activités génératrices de revenus notamment la vente des métaux usés (gakpo gblégbélé), - la démission de certains parents face à leur responsabilité à suivre leurs enfants est un frein à l'apprentissage, - l'accessibilité des écoles par rapport à la situation géographique de certains apprenants pose un problème d'insécurité routière. ❖ Genre, équité et filets sociaux - Malgré les efforts de l'Etat pour la promotion et l'égalité du genre, beaucoup d'efforts restent à faire dans la commune Golfe 2 en matière d'accès des femmes aux postes de responsabilités communautaires et aux ressources économiques. - Des violences basées sur le genre sont souvent signalées dans la commune.
--	---

De l'analyse du diagnostic et des résultats de la priorisation participative à l'échelle locale, les priorités suivantes sont dégagées pour la commune Golfe 2.

- (i) Améliorer l'état de l'assainissement et d'approvisionnement en eau potable,
- (ii) Doter la commune d'infrastructures de santé et scolaires bien équipées,
- (iii) Mettre en place des infrastructures commerciales modernes et attrayantes,
- (iv) Soutenir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes pour renforcer leur employabilité,
- (v) Renforcer les capacités d'adaptation et d'atténuation de la commune face aux effets des changements climatiques,
- (vi) Renforcer la gouvernance locale et la mobilisation des ressources locales,
- (vii) Contribuer à la cohésion sociale et à la cohabitation avec les minorités,
- (viii) Contribuer à la consolidation de la paix et la sécurité des biens et des personnes dans la commune,
- (ix) Faciliter les activités sportives et culturelles en dotant la commune d'infrastructures adéquates et équipées,
- (x) Renforcer les initiatives de protection sociale en faveur des personnes vulnérables,
- (xi) Renforcer le système de prévention contre les épidémies et autres maladies du siècle.

4.2. Vision de la commune Golfe 2 à l'horizon 2032

Sur la base de l'analyse des problématiques de développement de la commune du Golfe 2, de la vision et des orientations nationales, une vision a été définie pour la commune du Golfe 2. Cette vision partagée par l'ensemble des acteurs se situe dans un horizon temporel de 10 ans. Ainsi, la vision de la commune se présente comme suit : **« Golfe 2, pôle commercial sous régional de référence où règnent le civisme et la solidarité dans une dynamique de progrès social, de respect de l'environnement et de la diversité culturelle »**.

A travers cette vision qui met en exergue le commerce, Golfe 2 veut s'appuyer sur les atouts dont la commune dispose pour devenir un carrefour d'affaires commerciales reconnu dans la sous-région ouest africaine. Ainsi, Golfe 2 ambitionne devenir un centre commercial, de référence, renforcé par les activités touristiques et culturelles qui contribueront à booster l'économie locale.

En évoquant le civisme, il ressort que la commune est consciente que la prospérité des activités commerciales nécessite le respect des valeurs citoyennes et de bonne conduite dans tous les domaines. Le respect de ces valeurs permettra d'assurer la paix et la sécurité des biens et des personnes sur le territoire communal afin de garantir la confiance à la population et aux entreprises commerciales. En mentionnant la solidarité, la population Golfe 2 reconnaît la nécessité des actions de solidarité sociale et des actions de solidarité collective dans la mobilisation des ressources propres pour la réalisation des œuvres d'intérêt commun.

Au regard des difficultés liées à l'accès aux services sociaux de base, la vision relève la nécessité d'œuvrer pour un progrès social qui se traduira par la disponibilité et l'accessibilité des infrastructures sociales en vue de l'amélioration du bien-être social et culturel des populations y compris les couches vulnérables. Conscient que toutes actions durables nécessitent le respect du pilier environnemental, la vision ressort la nécessité du respect de l'environnement. En voulant devenir un centre commercial d'importance régionale, la commune doit incarner des valeurs de respect des diverses civilisations et de la cohabitation avec les minorités d'où la nécessité d'œuvrer pour le respect de la diversité culturelle dans cette commune.

4.3. Axes stratégiques du développement de la commune Golfe 2

Pour mettre en œuvre la vision de la commune, des axes stratégiques sont définis sur la base des priorités et des principales forces, faiblesses, opportunités et menaces. Au total trois axes stratégiques ont été définis pour la commune Golfe 2.

AXE 1 : Renforcer les infrastructures marchandes, culturelles, sportives et promouvoir le développement de l'économie locale

Cet axe va contribuer à construire et moderniser les infrastructures commerciales afin de rendre la commune plus attrayante pour les commerçants nationaux et étrangers. Pour faciliter la circulation des biens et services dans le cadre des activités commerciales, les infrastructures de transport devront être entretenues et aménagées. Les femmes et jeunes artisans seront organisés et appuyés pour le

développement des petites entreprises locales qui contribuent au bien-être de la population et au développement de l'économie locale.

Les principaux éléments qui sont pris en compte dans cet axe sont :

- la construction et la modernisation des infrastructures commerciales,
- la mise en place des conteneurs uniformes pour les commerçants et l'extension des marchés de la commune,
- le plaidoyer pour le transfert de la gestion du marché de Hédzranawoé à la commune Golfe 2,
- la création des rues commerciales de la commune,
- la formalisation des activités commerciales des acteurs afin de faciliter le suivi et le contrôle,
- la promotion de la création de grands centres commerciaux à travers des partenariats public-privé (PPP),
- la création d'une organisation communale pour les acteurs commerciaux,
- l'accompagnement du secteur de l'artisanat à s'autonomiser à travers des formations, des appuis-accompagnements des jeunes et des femmes pour le développement de leurs activités,
- la création et aménagement des gares routières,
- l'aménagement des voies routières secondaires,
- la facilitation de l'intercommunication des transports dans la commune,
- le désencombrement des voies de la commune,
- l'appui à la formalisation, la facilitation à l'accès aux produits financiers, la garantie des financements ou en mettant en place un fond d'aide communale pour l'artisanat,
- la dotation de kits d'outillages pour faciliter le démarrage des activités des jeunes sortis de l'apprentissage en mettant un fort accent sur la formation des personnes handicapées ou en situation de vulnérabilité,
- la création d'un centre d'exposition artisanal permettant aux jeunes artisans d'exposer leur talent,
- la promotion des activités touristiques et des activités culturelles et sportives,
- le soutien aux initiatives de développement de l'agriculture urbaine et périurbaine telle que la promotion des activités maraîchères.

AXE 2 : Améliorer le cadre de vie, la qualité des services sociaux et le système de protection sociale et d'inclusion dans la commune

Dans Golfe 2, de nombreux problèmes se posent en matière d'hygiène et d'assainissement, d'accès à l'eau potable et aux soins de santé de qualité. On note une insuffisance des infrastructures sociales (centres de santé, écoles etc.). Dans le contexte actuel des changements globaux dont le plus sévère est le changement climatique, il est important que Golfe 2 renforce ou développe des stratégies locales d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Dans cet axe, il s'agira de travailler pour :

- l'élaboration d'un plan définissant les courbes de dénivellement de la commune,
- la construction d'exutoire sur les routes en terre et dans les zones où il y a les inondations,
- la création des dépotoirs intermédiaires, l'élimination des dépotoirs sauvages et l'augmentation de la fréquence de ramassage des ordures,
- l'aménagement des ouvrages d'assainissement (bassins de rétention dans les sites inondables et caniveaux dans les voies),
- la mise en place d'une structure fonctionnelle de recyclage des déchets,
- la construction de nouvelles latrines publiques,
- la sensibilisation des riverains à la bonne gestion des caniveaux,
- l'achèvement des travaux d'assainissement déjà entamés,
- la mise en place d'une brigade verte pour veiller à la salubrité de la commune,
- les plaidoyers auprès du gouvernement pour financer l'extension du réseau d'eau dans les quartiers,
- le financement des projets de réhabilitation et d'installations des bornes fontaines,
- le renforcement du contrôle de la qualité des eaux des forages,
- la construction d'un hôpital de référence public dans la commune,
- l'organisation des rencontres d'échange et de partage d'expériences entre les médecins du secteur privé et ceux du secteur public,
- l'établissement de partenariat avec des structures sanitaires étrangères,
- la création des maisons de santé communale,
- la construction de nouveaux centres de santé (CMS) dans la commune,
- la construction de latrines publiques lucratives dans les principales gares routières,
- la mise en place des comités de veille autour des Chefs quartiers pour pérenniser la sensibilisation sur l'adoption des mesures barrières liées au COVID,
- la délocalisation du CS en le situant au cœur de la commune dans de nouveaux locaux,
- la création de centres de formation professionnelle pour les exclus du système,
- la construction et l'équipement des bâtiments scolaires,
- la réhabilitation systématique des bâtiments de toutes les écoles primaires publiques,
- la construction des maisons de repos,
- la construction de cantines scolaires pour la qualité de l'éducation et le maintien des élèves dans le cursus scolaire,
- la dotation en matériels et équipements des établissements scolaires,
- la réhabilitation systématique des bâtiments de toutes les écoles de la commune,
- la réhabilitation des sanitaires et des points d'eau dans les écoles,
- la construction de blocs pédagogiques dans les écoles,

- le renforcement des initiatives de protection sociale en faveur des enfants et des personnes vulnérables,
- la prise en compte des besoins spécifiques des personnes vulnérables dans les planifications locales (personnes en situation de handicap, enfants, jeunes, filles/femmes, personnes âgées),
- l'aménagement des espaces verts,
- le reboisement des voies de la commune,
- la prise en compte des changements climatiques dans le développement de la commune,
- la lutte contre les pollutions sonores, olfactives, visuelles etc.,

Axe 3 : Moderniser l'administration communale, promouvoir une gouvernance saine, et un système transparent et efficace de mobilisation et de gestion des ressources locales

Cet axe stratégique, permettra à toute la population sans laisser personne pour compte de se sentir impliquée dans la gestion des affaires de la commune. Aussi cet axe prend-t-il en compte l'aménagement de l'espace communal à travers la mise en place des outils efficaces de gestion durable du territoire communale. Cet axe veut transformer la commune Golfe 2 en une cité où règnent les valeurs civiques et démocratiques en faveur de la paix et de la sécurité.

Les principaux éléments constitutifs de cet axe sont :

- l'éradication des points de vente et de consommation des stupéfiants ;
- la clarification des limites entre les quartiers de la commune et entre la commune et les autres communes frontalières ;
- l'aménagement de parcs pour les gros porteurs ;
- le relèvement du défi organisationnel et de l'engagement communautaire du citoyen ;
- le relèvement du niveau organisationnel des organisations à la base (CDQ, CVD) ;
- la création de la police municipale ;
- la révision des méthodes de collecte des taxes et le renforcement des capacités techniques des agents de recouvrement ; la mise en place d'un mécanisme de suivi des performances basé sur des encouragements/sanctions pour améliorer le rendement des agents de recouvrement ;
- les sensibilisations sur le civisme fiscal auprès des populations ;
- la promotion du Développement Economique Local (DEL) en participant à l'amélioration des conditions d'exercice et des revenus des acteurs économiques pour qu'en retour il y ait des retombées fiscales pour la collectivité ;
- l'élaboration et l'adoption d'un manuel de procédures administratives et financières ;

- Construction du siège administratif de la mairie et autres services municipaux
- l'amélioration de la communication entre la mairie et les acteurs locaux ;
- le renforcement de l'exercice de la démocratie locale, de la culture des valeurs civiques et démocratiques ;
- le partenariat dans le cadre de la coopération décentralisée.

Commenté [G22]: Cette a été ajouté

4.4. Cohérence des axes de la commune aux cadres national et international

Axes de la commune	Cadre national	Cadre international (ODD)
AXE 1 : Renforcer les infrastructures marchandes, culturelles, sportives et promouvoir le développement de l'économie locale	PND : Effet attendu 2.1 et 2.2 FRG 2025 : P12	Cibles 3, 4 et 5 de l'ODD2 Cibles 4 et 5 de l'ODD1 Cibles 1 de l'ODD 9
AXE 2 : Améliorer le cadre de vie, la qualité des services sociaux et le système de protection sociale et d'inclusion dans la commune	PND : Effet attendu 3.12 ; Effet attendu 3.6 Effet attendu 2.5 et 3.7 FRG 2025 :P35 et P6	Cibles 1à 6 de l'ODD 6 Cibles 4 et 5 de l'ODD1 ODD4, ODD5, ODD8 Cibles 1 de l'ODD 13 Cibles 1à 9 de l'ODD15 Cibles 1 et 3 de l'ODD7
Axe 3 : Moderniser l'administration communale, promouvoir une gouvernance saine, et un système transparent et efficace de mobilisation et de gestion des ressources locales	PND : Effet attendu 3.8 et 3.9 FRG 2025 :P25	ODD16 Cibles 5c de l'ODD9

4.5. Objectifs stratégiques

L'objectif global du plan est d'améliorer les conditions de vie des populations et le climat d'affaires économiques dans Golfe 2». Les objectifs spécifiques suivant les axes sont les suivant

Pour l'axe 1 :

- Objectif 1.1 : Faire de Golfe 2 un pôle commercial moderne
- Objectif 1.2: Renforcer le développement des activités économiques locales

Pour l'axe 2 :

- Objectif 2.1 : Assurer un environnement sain et résilient face aux impacts du changement climatique
- Objectif 2.2 : Améliorer la qualité et l'accessibilité pour tous aux principaux services sociaux de base

Pour l'axe 3 :

- Objectif 3.1 : renforcer les services communaux et la culture de la paix du civisme et de la citoyenneté

- Objectif 3.2 : Renforcer le partenariat et la capacité de mobilisation et la gestion des ressources.

4.6. Cadre logique

❖ Cadre logique de l'axe 1

Logique d'intervention	Résultats	Indicateurs 2025	Sources de vérification	Hypothèses/ Risques
Objectif 1.1 : Faire de Golfe 2 un pôle commercial moderne	– Des infrastructures commerciales sont aménagées et modernisées ; – Des infrastructures sportives sont aménagées ; – Des activités économiques sont initiées.	– Nombre d'espaces commerciaux aménagés ; – Nombre de conteneurs uniformes installés ; – Nombre de gares routières et de sites de stationnement aménagés ; – Nombre de foires ou de rencontres commerciales organisées ; – Nombre de PME/PMI enregistrées dans le E-commerce.	- Cahiers de suivi des CDQ ; - Rapport de suivi du PDC ; - Evaluation des PTA - Rapport annuel des activités	– L'Etat renforce de plus en plus ses appuis financiers aux communes ; – Efforts constants d'amélioration des ressources financières propres de la commune.
Objectif 1.2: Renforcer le développement des activités économiques locales	– Des appuis sont apportés aux initiatives économiques locales ; – Un projet de promotion des activités économiques est exécuté.	– 3ha de bas-fonds aménagés pour l'agriculture urbaine ; – Un centre multifonctionnel construit ; – Nombre d'initiatives économique de jeunes et de femmes accompagnées ; – Nombre PME/PMI renforcées dans la gestion d'entreprise ; – Un parc d'attraction public et de jeux pour enfants construit – Nombre de terrains de sport aménagés.	- Cahiers de suivi des CDQ ; - Rapport de suivi du PDC; - Evaluation des PTA ; - Rapport annuel des activités	– Climat politique apaisé ; – Disponibilité des ressources et gestion transparente ; – Disponibilité des ressources humaines.

❖ **Cadre logique de l'axe 2**

Logique d'intervention	Résultats	Indicateurs 2025	Sources de vérification	Hypothèses/ Risques
Objectif 2. 1 : Assurer un environnement sain et résilient au changement climatique	– La gestion des déchets est maîtrisée ; – Des mesures de protection de l'environnement sont prises ; – La résilience des populations face au changement climatique est renforcée ; – Les infrastructures d'assainissement pluvial jouent réellement leur rôle.	– Nombre de dépotoirs intermédiaires créés ; – Une unité fonctionnelle de recyclage des déchets installée; – Nombre de poubelles équipées dans les places publiques et régulièrement déchargées; – Nombre de latrines publiques accessibles construites ; – Nombre des écoles primaires publiques ayant des blocs sanitaires ; – Nombre d'ouvrages d'assainissement pluvial aménagés.	Rapports des comités de gestion des écoles ; Cahier de suivi comités de gestion des écoles ; Cartographie communale des aménagements ; Rapport annuel des commissions	– Contexte politique apaisé – Conditions climatiques favorables – Cadre de vie favorable
Objectif 2.2 : Améliorer la qualité et l'accessibilité pour tous aux principaux services sociaux de base	– L'accès équitable aux soins de santé et à l'eau potable est assuré ; – L'équité genre et la protection sociale sont promues ; – L'accès facile pour tous à l'éducation de qualité est assuré.	– Nombre de nouveaux centres de santé construits et équipés ; – Nombre de bornes fontaines réhabilitées ou installées ; – Taux de ménages ayant un branchement de la TdE ; – Taux des établissements scolaires ayant accès à l'eau potable et à une cantine ; – Nombre d'écoles rénovées avec des blocs pédagogiques.	Base de données TDE ; Cahiers de suivi des CDQ ; Rapport de suivi du PDC; Evaluation des PTA Rapport annuel des activités	– Climat politique apaisé ; – Situation sanitaire favorable ; – Disponibilité des ressources et gestion transparente

❖ **Cadre logique de l'axe 3**

Objectifs	Résultats	Indicateurs 2026	Sources de vérification	Hypothèses/ Risques
Objectif 3.1 : Renforcer les services communaux et la culture de la paix du civisme et de la citoyenneté	– Nombre de services communaux digitalisés – Un dispositif améliorant la mobilisation et la gestion des ressources financières locales est mis	– Services et procédures municipaux digitalisés ; – Tous les CDQ/chefferies formés/sensibilisés sur les thématiques de la décentralisation, gouvernance locale, le civisme fiscal ; – Le nombre de reddition des comptes organisé; – Nombre de réserves administratives identifiées et sécurisées ; – Longueur de rues bénéficiant d'éclairage public dans les quartiers ; – Mise en place des comités de veille; – Les recettes propres de la commune ont augmenté d'au moins de 20%	Documents budgétaires de la commune (budgets et comptes administratifs) ; Rapport d'évaluation du PDC ; Enquêtes de terrain	– L'Etat renforce de plus en plus ses appuis financiers aux communes ; – Engagement des autorités communales
Objectif 3.2 : Renforcer le partenariat et la capacité de mobilisation et la gestion des ressources	– De nouveaux partenariats sont noués ; – Un meilleur système de mobilisation des ressources est mis en place – Le taux de mobilisation de ressources augmente.	– Mobilisation des ressources endogènes par des initiatives locales; – Stratégie d'IEC mise en place pour renforcer la visibilité de la mairie ; – Plaidoyers effectués en vue de siéger dans les CA des sociétés publiques ; – Les agents de recouvrement des taxes municipales sont suffisamment outillés	Registre des délibérations ; Documents budgétaires ; Rapport d'évaluation d'enquêtes de terrain ; Rapports d'ateliers et réunions	– Possibilité d'avoir des partenariats ; – Disponibilité des ressources et gestion transparente

V. PROGRAMMATION DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU GOLFE 2

5.1. Programmation physique

Au total six (6) programmes prioritaires ont été identifiés pour les trois (3) axes à raison de deux (2) programmes pour chaque axe. Pour chaque programme, des projets prioritaires ont été identifiés et déclinés en activités. Au total quinze (15) projets de développement ont été formulés pour les six (6) programmes des trois (3) axes.

Tableau 33: Activités planifiées suivant les projets et programmes des axes

Axes/Programmes/projets		Activités
AXE 1 : Renforcer les infrastructures marchandes et le développement de l'économie locale		33
Programme 1.1 : Renforcement des infrastructures et promotion des activités commerciales		17
Projet 1.1.1	Aménagement et modernisation des infrastructures commerciales	4
Projet 1.1.2	Aménagement des infrastructures de transport	6
Projet 1.1.3	Promotion des activités commerciales	7
Programme 1.2 : Développement de l'économie locale		16
Projet 1.2.1	L'appui aux initiatives économiques locales pour tous	6
Projet 1.2.2	Projet de promotion des activités touristiques, culturelles, artisanales et sportives	10
AXE 2 : Améliorer le cadre de vie, la qualité des services sociaux et le système de protection et d'inclusion sociale dans la commune		43
Programme 2.1 : Assainissement du cadre de vie et protection de l'environnement		21
Projet 2.1.1	Amélioration de la gestion des déchets dans la commune	6
Projet 2.1.2	Renforcement des capacités des infrastructures d'assainissement pluvial	6
Projet 2.1.3	Protection de l'environnement et renforcement de la résilience de la population face au changement climatique	9
Programme 2.2 : Renforcement des services sociaux, du genre et de l'inclusion sociale dans Golfe 2		22
Projet 2.2.1	Amélioration de l'accès équitable aux soins de santé et à l'eau potable	8
Projet 2.2.2	Accès facile pour tous à l'éducation de qualité	7
Projet 2.2.3	Promotion du Genre, inclusion et protection et sociales	7
AXE 3 : Moderniser l'administration communale, promouvoir une gouvernance saine et un système transparent et efficace de mobilisation et de gestion des ressources locales		23
Programme 3.1 : Modernisation de l'administration communale et promotion du civisme fiscal		13
Projet 3.1.1	Reforme et modernisation des services communaux	6
Projet 3.1.2	Renforcement de la cohésion sociale, de la sécurité et du civisme	7
Programme 3.2 : Amélioration de la mobilisation et de la gestion des ressources financières locales		10
Projet 3.2.1	Recherche de partenariat et de mobilisation des ressources financières	5
Projet 3.2.2	Amélioration du système de mobilisation des ressources financières de la commune	5

Tableau 34: Planification physique de l'Axe 1

Axe1 : Renforcer les infrastructures marchandes et le développement de l'économie locale

N°	Activités	Localisation prioritaire	Domaine d'intervention
Programme 1.1 : Renforcement des infrastructures et promotion des activités commerciales			
Projet 1.1.1: Aménagement et modernisation des infrastructures commerciales			
A1.1.1.1	Aménagement des espaces commerciaux autour des marchés	Kégué ,Attiégou, Nukafu	DEL
A1.1.1.2	Aménagement des marchés	Attiégouvi, Nukafu,Kégué	DEL
A1.1.1.3	Installation de conteneurs uniformes pour la création des rues commerciales	Côté Ouest Foire Togo 2000, Emprise Grand Contournement à côté Golfe 2	DEL
A1.1.1.4	Suivi et évaluation		DEL
Projet 1.1.2 : Aménagement des infrastructures de transport			
A1.1.2.1	Aménagement des sites de stationnement routier	DVA, Kégué, Marché Hedzranawoe	Transport
A1.1.2.2	Création d'une gare routière	Bretelle entre Grand et Petit contournement	Transport
A1.1.2.3	Marquage des voies bitumées et balisement des pleins centraux (TPC)	Bd Jean Paul 2, Bd de la paix	Transport
A1.1.2.4	Aménagement des voies routières secondaires et désencombrement des voies de la commune	Rue Epervier, Rue Natchaba, Rue Tinga, Boulevard du Zio,de l'ancien Siege RPT à la rue Kondona,RueAgbara	Transport
A1.1.2.5	Création d'un parking communal	Siège de la mairie	Transport
A1.1.2.6	Suivi et évaluation		Transport
Projet 1.1.3 : Promotion des activités commerciales			
A1.1.3.1	Etude pour l'Organisation annuelle de foires communales	CETEF Togo 2000	Gouvernance Locale
A1.1.3.2	Organiser des weekend market	Toute la commune	Gouvernance Locale
A1.1.3.3	Mise en place d'un cadre de concertation des acteurs commerciaux à l'échelle communale et intercommunale	Toute la commune	Gouvernance Locale

A1.1.3.4	Organisation d'une journée communale de commerce	Toute la commune	Gouvernance Locale
A1.1.3.5	Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des PME/PMI dans le E-commerce	Toute la commune	Gouvernance Locale
A1.1.3.6	Soutien aux commerçantes vulnérables pour la relance de leurs activités économiques post-covid	Toute la commune	Gouvernance Locale
A1.1.3.7	Suivi et évaluation		Gouvernance Locale
Programme 1.2 : Développement de l'économie locale			
Projet 1.2.1: Appui aux initiatives économiques locales pour tous			
A1.2.1.1	Aménagement de 3ha de bas-fond pour l'agriculture urbaine durable au profit des jeunes	Tanto Togo 2000	Gestion urbaine
A1.2.1.2	Construction d'un centre multi professionnel regroupant les différents corps de métiers pour développer l'exportation des produits locaux	Tanto Togo 2000 (Dans la commune)	Emploi et autonomisation des jeunes
A1.2.1.3	Accompagnement technique et financier des activités génératrices de revenus des femmes et des jeunes	Toute la commune	Emploi et autonomisation des jeunes
A1.2.1.4	Renforcement des PME/PMI dans la gestion de l'entreprise	Toute la commune	Emploi et autonomisation des jeunes
A1.2.1.5	Appui en équipements aux jeunes (Garçons et filles) sorties des centres de formation professionnelle pour le démarrage de leurs activités	Toute la commune	Emploi et autonomisation des jeunes
A1.2.1.6	Suivi et évaluation		
Projet 1.2.2 : Promotion des activités touristiques, culturelles, artisanales et sportives			
A1.2.2.1	Etude, conception et réalisation des monuments	Carrefour Tinga, face de l'Aéroport, Mèche Amina, Carrefour Togo 2000	Tourisme
A1.2.2.2	Etude, conception et réalisation de fresques d'embellissement dans la commune	Rue Tchamba, Unicef, clôture Notre Dame du Liban, Clôture ESBAO	Tourisme

A1.2.2.3	Création d'un centre de formation et perfectionnement artisanale	Tinga (Commune)	Culture
A1.2.2.4	Création d'un parc d'attraction public et de jeux pour enfants de la commune	A chercher (Commune)	Tourisme
A1.2.2.5	Création d'un centre de distraction et de loisirs aux personnes âgées	A chercher (Commune)	Tourisme, culture
A1.2.2.6	Construction d'un centre culturel	A chercher (Commune)	Culture
A1.2.2.7	Organisation d'un festival d'activités culturelles et sportives dans la commune	Commune	Culture, sport
A1.2.2.8	Aménagement des terrains de sport	Forever, et autre lieu à identifier	Tourisme, sport
A1.2.2.9	Appui aux clubs de sports de jeunes en équipements	Toute la commune	Sport
A1.2.2.10	Suivi et évaluation		Tourisme, culture, sport

Tableau 35: Planification physique de l'Axe 2

Axe 2 : Améliorer le cadre de vie, la qualité des services sociaux et le système de protection sociale et d'inclusion dans la commune

N°	Activités	Localisation prioritaire	Domaine d'intervention
Programme 2.1 : Assainissement du cadre de vie et protection de l'environnement			
Projet 2.1.1: Amélioration de la gestion des déchets dans la commune			
A2.1.1.1	La création et l'aménagement de dépotoirs intermédiaires et l'élimination des dépotoirs sauvages et l'augmentation de la fréquence de ramassage des ordures	Dans la commune	Environnement
A2.1.1.2	La mise en place d'une unité fonctionnelle de recyclage des déchets	Derrière le grand contournement coté Attiéguvi	Environnement
A2.1.1.3	Conduite des opérations de salubrité Golfe 2 propre à grande échelle	Toute la commune (1 fois par mois)	Environnement
A2.1.1.4	Vaste campagne de sensibilisation de la population à l'hygiène publique, et à la gestion des ordures (2 sensibilisations par an par quartier)	Toute la commune	Assainissement
A2.1.1.5	Equiper certaines rues et places publiques en poubelles	Toute la commune	Environnement
A2.1.1.6	Suivi-évaluation		Environnement
Projet 2.1.2 : Renforcement des capacités des infrastructures d'assainissement pluvial			
A2.1.2.1	L'aménagement des ouvrages d'assainissement pluvial (bassins de rétention dans les sites inondables et caniveaux dans les voies)	Ecole 13 janvier, Tokoin Egnonam, El Doria, Nukafu, Tokoin aviation, Togo 2000, Tanto	Assainissement
A2.1.2.2	Construction de nouvelles latrines publiques accessibles pour tous dans les zones d'urgence	Toute la commune (1 par quartier)	Assainissement
A2.1.2.3	Réhabilitation des blocs sanitaires dans les écoles primaires publiques	EPP Hedzranawoe 1 et annexe, EPP Kélégougouan, Aniko Palako 2, EPP 13 Janvier, EPP Tokoin Tamé, EPP Atsati	Assainissement

A2.1.2.4	Etudes pour l'aménagement, le reprofilage, le pavage et le bitumage ; élimination des points critiques, rechargement des voies dans la commune	Toute la commune	Assainissement
A2.1.2.5	Assainissement des voies dans la commune	EPP Gloria, Rond-point Reveil d'or, rue Trinité, Rue Tchamba, Jardin d'enfant Wuiti Atchanti, Rue Bang'na, El Doria	Assainissement
A2.1.2.6	Suivi		Assainissement
Projet 2.1.3 : Protection de l'environnement et renforcement de la résilience de la population face au changement climatique			
A2.1.3.1	Mise en œuvre des activités d'éducation sanitaire et environnementale (Education sur la bonne gestion des caniveaux, les règles de la salubrité publique etc.)	Toute la commune	Environnement
A2.1.3.2	Renforcement de l'inspection et du contrôle de la salubrité publique dans la commune (brigade verte opérationnelle pour veiller à la salubrité)	Toute la commune	Environnement
A2.1.3.3	Aménagement d'espaces verts	Toute la commune	Environnement
A2.1.3.4	Augmentation des superficies des forêts urbaines (Reboisement et gestion durable de la foresterie urbaine)	Toute la commune	Environnement
A2.1.3.5	Lutte contre les pollutions, olfactives, visuelles, sonores et divagation des animaux	Toute la commune	Environnement
A2.1.3.6	Promotion des énergies renouvelables et de la mobilité verte dans la commune	Toute la commune	Environnement
A2.1.3.7	Vulgarisation des bonnes pratiques pour la réduction des Gaz à effet de serre (GES) et des polluants organiques persistants (POPs)	Toute la commune	Environnement
A2.1.3.8	Faire une cartographie complète des Zones vulnérables aux inondations dans la commune et proposer un plan de réponses et d'anticipation à ce risque climatique majeur	Toute la commune	Environnement
A2.1.3.9	Suivi		Environnement
Programme 2.2 : Renforcement des services sociaux, du genre et de l'inclusion sociale dans Golfe 2			

Projet 2.2.1 : Amélioration de l'accès équitable aux soins de santé et à l'eau potable			
A2.2.1.1	Appui à l'équipement des centres de santé publics dans la commune	CMS Nukafu	Santé
A2.2.1.2	Construction et équipements de nouveaux centres de santé (CMS) dans la commune / Achat de terrain	Hedzranawoé/Attiégouvi	Santé
A2.2.1.3	Mise en place, équipement et prise en charge du fonctionnement des infirmeries dans les écoles primaires	Ecoles primaires publiques	Santé
A2.2.1.4	Formation des jeunes filles et garçons sur la santé sexuelle et reproductive et l'éducation sexuelle complète	Toute la commune	Santé
A2.2.1.5	Réhabilitation et installation des bornes fontaines	Toute la commune	AEP
A2.2.1.6	Garantie (contrat avec les IMF) pour la mise en place de micro crédit de facilitation à l'accès à l'eau à travers les branchements de la TDE	Toute la commune	AEP
A2.2.1.7	Adduction d'eau potable dans les écoles	Ecole primaire	AEP
A2.2.1.8	Suivi	Toute la commune	AEP
Projet 2.2.2 : Accès facile pour tous à l'éducation de qualité			
A2.2.2.1	Elaborer un projet pilote de cantine scolaire	Toute la commune	Education
A2.2.2.2	Mise en œuvre d'un programme de cantines scolaires	Ecoles primaires	Education
A2.2.2.3	Construction et équipement de bâtiments scolaires	Kégué, AnikoPalako 2	Education
A2.2.2.4	Réhabilitation ou rénovation des bâtiments scolaires des écoles primaires publiques	Hedzranawoé 1, EPP 13 janvier, EPP Hountigomé	Education
A2.2.2.5	Dotation des écoles primaires et préscolaires publiques en matériels didactiques et pédagogiques	Toutes les EPP	Education
A2.2.2.6	Construction des blocs pédagogiques dans les écoles	Wuiti, Atchanti	Education
A2.2.2.7	Suivi	Toute la commune	Education

Projet 2.2.3 : Promotion du Genre, inclusion et protection sociales			
A2.2.3.1	Renforcement de capacités des femmes et filles sur le leadership, l'engagement citoyen, l'autonomisation	Toute la commune	Genre et leadership féminin
A2.2.3.2	Mise en place dans chaque quartier d'une commission dynamique et opérationnelle de protection des enfants, des femmes et des personnes handicapées	Toute la commune	Genre et leadership féminin
A2.2.3.3	Mise en œuvre d'un programme de bourses d'excellence au profit des élèves des écoles primaires et collèges publics	Ecoles primaires et collèges	Protection sociale
A2.2.3.4	Distribution de Kits alimentaires aux orphelins et personnes âgées et handicapées	Toute la commune	Protection sociale
A2.2.3.5	Garantie (contrat avec les IMF) pour la mise en place de micro crédit de soutien à l'entrepreneuriat des personnes vulnérables	Toute la commune	Inclusion financière
A2.2.3.6	Mise en place d'un fond de prise en charge des cas sociaux dans la commune	Toute la commune	Protection sociale
A2.2.3.7	Suivi	Toute la commune	

Tableau 36: Planification physique de l'Axe 3

Axe 3 : Moderniser l'administration communale, promouvoir une gouvernance saine et un système transparent et efficace de mobilisation et de gestion des ressources locales

Activités		Localisation prioritaire	Domaine d'intervention
Programme 3.1 : Modernisation de l'administration communale et promotion du civisme fiscal			
Projet 3.1.1: Reforme et modernisation des services communaux			
A3.1.1.1	Construction ou acquisition d'un hôtel de ville de la commune	Hedzranawoe	Gouvernance locale
A3.1.1.2	Digitalisation des services et procédures municipaux	Mairie et annexes	Gouvernance locale
A3.1.1.3	Elaboration d'un manuel de procédure administrative et financière et Formation et renforcement de capacités des élus et du personnel municipal	Mairie et annexes	Gouvernance locale
A3.1.1.4	Aménagement de parking Auto dans les services municipaux	Mairie et annexes	Gouvernance locale
A3.1.1.5	Identification et sécurisation des réserves administratives	Toute la commune	Foncier
A3.1.1.6	Suivi		Gouvernance locale, foncier
Projet 3.1.2: Renforcement de la cohésion sociale, de la sécurité et du civisme			
A3.1.2.1	Actions d'élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication chaque année	Mairie	Gouvernance Locale
A3.1.2.2	Extension de l'éclairage public dans les quartiers	Tous les quartiers	Sécurité
A3.1.2.3	Mise en place du bureau du citoyen	Mairie	Gouvernance Locale
A3.1.2.4	Actions d'identification et éradication des points de vente et de consommation des stupéfiants	Commune	Sécurité
A3.1.2.5	Mise en place et organisation des comités de veille dans les quartiers de la commune (2 rencontres par quartier par an) et accompagnement des chefs et CDQ	Commune	Sécurité
A3.1.2.6	Règlement des litiges liés à la délimitation des quartiers en se basant sur la cartographie participative	Mairie	Foncier
A3.1.2.7	Suivi		Gouvernance Locale, foncier, Sécurité

Programme 3.2 : Amélioration de la mobilisation et de la gestion des ressources financières locales			
Projet 3.2.1 : Recherche de partenariat et de mobilisation des ressources financières			
A3.2.1.1	Plaidoyer en vue de la participation de la mairie dans les conseils d'administration des sociétés Publics (SALT, stade KEGUE, EPAM)	Mairie	Partenariat
A3.2.1.2	Organisation des tables rondes avec les PTF et investisseurs privés.	Mairie	Partenariat
A3.2.1.3	Initiation et organisation d'une semaine de solidarité et mobilisation des ressources endogènes pour les projets de développement communaux	Toute la commune	Finance locale
A3.2.1.4	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie d'IEC pour renforcer la visibilité de la commune	Toute la commune	Gouvernance locale
A3.2.1.5	Suivi	Toute la commune	
Projet 3.2.2 : Amélioration du système de mobilisation des ressources financières de la commune			
A3.2.2.1	Sensibilisation des citoyens sur le bien fondé du paiement des taxes municipales (Fonctionnement)	Quartier, marché, gare	Finance locale
A3.2.2.2	Recycler, former, et équiper les agents de recouvrement des taxes municipales	Mairie	Finance locale
A3.2.2.3	Mettre en place un mécanisme de concertation entre les acteurs OTR-MAIRIE et MAIRIE-TRESORERIE pour optimisation des recettes	Mairie	Finance locale
A3.2.2.4	Actions d'actualisation et mise à jour du fichier des contribuables	Commune	Finance locale
A3.2.2.5	Suivi		Finance locale

5.2. Programmation financière et temporelle

Pour l'ensemble des activités prioritaires identifiées, l'estimation financière donne un coût global de **Cinq milliards cent quarante sept millions trois cent milles (5 147 300 000) Francs CFA**. Près de 86,3% de ce budget global revient à l'axe 1 consacré à l'économie locale et à l'axe 2 dédié aux services sociaux de base et au cadre de vie (Tableau 32).

L'analyse des tranches annuelles montre que les fortes mobilisations des ressources financières pour la mise en œuvre du présent PDC se feront au cours de la deuxième, troisième et quatrième année avec le pic au cours de la troisième année. Le montant en FCFA à mobiliser pour chacune de ces trois années représente respectivement 1 231 660 000 (23,9%), 1 342 060 000(26,1%) et 1 176 960 000 (22,9%). Pour la première et la cinquième année, les montants à mobiliser correspondent respectivement à 659 060 000 (14 %) et 737 560 000(13%) du montant global du PDC (Figure 19).

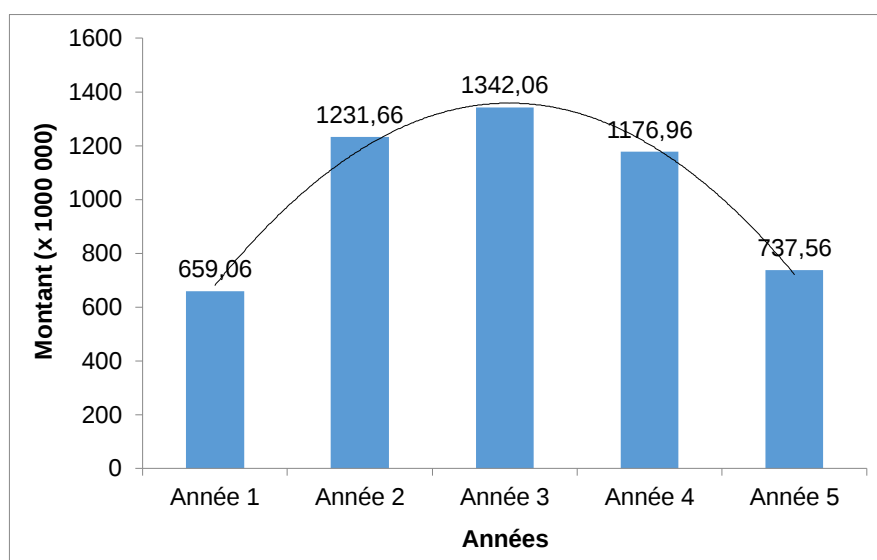


Figure 19 : Répartition du budget du PDC suivant les années

Tableau 37 : Répartition du budget suivant les projets et programmes des axes

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	TOTAL
TOTAL PDC	659 060 000	1 231 660 000	1 342 060 000	1 176 960 000	737 560 000	5 147 300 000
AXE 1 : Renforcer les infrastructures marchandes et le développement de l'économie locale	254 000 000	488 100 000	404 000 000	389 900 000	135 500 000	1 671 500 000
Programme 1.1 : Renforcement des infrastructures et promotion des activités commerciales	73 800 000	207 800 000	175 300 000	156 300 000	10 800 000	624 000 000
Projet 1.1.1: Aménagement et modernisation des infrastructures commerciales	23 000 000	113 000 000	113 000 000	113 000 000	-	362 000 000
Projet 1.2.2: Aménagement des infrastructures de transport	49 400 000	68 400 000	50 900 000	26 900 000	4 400 000	200 000 000
Projet 1.1.3 : Promotion des activités commerciales	1 400 000	26 400 000	11 400 000	16 400 000	6 400 000	62 000 000
Programme 1.2 : Développement de l'économie locale	180 200 000	280 300 000	228 700 000	233 600 000	124 700 000	1 047 500 000
Projet 1.2.1: L'appui aux initiatives économiques locales pour tous	12 000 000	67 000 000	67 000 000	67 000 000	54 500 000	267 500 000
Projet 1.2.2: Projet de promotion des activités touristiques, culturelles, artisanales et sportives	168 200 000	213 300 000	161 700 000	166 600 000	70 200 000	780 000 000
AXE 2 : Améliorer le cadre de vie, la qualité des services sociaux et le système de protection sociale et d'inclusion dans la commune	332 960 000	615 210 000	671 210 000	642 210 000	509 210 000	2 770 800 000
Programme 2.1 : Assainissement du cadre de vie et protection de l'environnement	76 760 000	340 260 000	445 260 000	521 260 000	388 260 000	1 771 800 000
Projet 2.1.1: Amélioration de la gestion des déchets dans la commune	26 760 000	36 760 000	21 760 000	21 760 000	21 760 000	128 800 000
Projet 2.1.2 : Renforcement des capacités des infrastructures d'assainissement pluvial	29 000 000	245 000 000	397 000 000	473 000 000	351 000 000	1 495 000 000
Projet 2.1.3 : Protection de l'environnement et renforcement de la résilience de la population face au changement climatique	21 000 000	58 500 000	26 500 000	26 500 000	15 500 000	148 000 000
Programme 2.2 : Renforcement des services sociaux, du genre et de l'inclusion sociale dans Golfe 2	256 200 000	274 950 000	225 950 000	120 950 000	120 950 000	999 000 000
Projet 2.2.1 : Amélioration de l'accès équitable aux soins de santé et à l'eau potable	216 200 000	35 450 000	28 450 000	28 450 000	28 450 000	337 000 000
Projet 2.2.2 : Accès facile pour tous à l'éducation de qualité	4 000 000	179 000 000	149 000 000	44 000 000	44 000 000	420 000 000
Projet 2.2.3 : Promotion du Genre, inclusion et protection sociales	36 000 000	60 500 000	48 500 000	48 500 000	48 500 000	242 000 000

AXE 3 : Moderniser l'administration communale, promouvoir une gouvernance saine et un système transparent et efficace de mobilisation et de gestion des ressources locales	72 100 000	128 350 000	266 850 000	144 850 000	92 850 000	705 000 000
Programme 3.1 : Modernisation de l'administration communale et promotion du civisme fiscal	32 000 000	93 750 000	232 250 000	130 250 000	78 250 000	566 500 000
Projet 3.1.1: Reforme et modernisation des services communaux	11 000 000	37 000 000	180 000 000	78 000 000	26 000 000	332 000 000
Projet 3.1.2: Renforcement de la cohésion sociale, de la sécurité et du civisme	21 000 000	56 750 000	52 250 000	52 250 000	52 250 000	234 500 000
Programme 3.2 : Amélioration de la mobilisation et de la gestion des ressources financières locales	40 100 000	34 600 000	34 600 000	14 600 000	14 600 000	138 500 000
Projet 3.2.1 : Recherche de partenariat et de mobilisation des ressources financières	22 600 000	24 600 000	24 600 000	4 600 000	4 600 000	81 000 000
Projet 3.2.2 : Amélioration du système de mobilisation des ressources financières de la commune	17 500 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	57 500 000

5.3. Plan d'action quinquennal

Tableau 38: Planification financière et temporelle de l'Axe 1

Code	Activités	Unité	Qté	Montant en FCFA X 10 000						
				CU	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Budget total
AXE 1	Renforcer les infrastructures marchandes et le développement de l'économie locale									
Programme 1.1	Renforcement des infrastructures et promotion des activités commerciales									
Projet 1.1.1	Aménagement et modernisation des infrastructures commerciales									
A1.1.1.1	Aménagement des espaces commerciaux autour des marchés	Espaces	3	7 500	-	7 500	7 500	7 500	-	22 500
A1.1.1.2	Aménagement des marchés	Marché	3	2 500	-	2 500	2 500	2 500	-	7 500
A1.1.1.3	Installation de conteneurs uniformes pour la création des rues commerciales	Conteneurs	50	100	2 000	1 000	1 000	1 000	-	5 000
A1.1.1.4	Suivi et évaluation	Ensemble	1	1 200	300	300	300	300	-	1 200
Total	Total projet 1.1.1	-	-	-	2 300	11 300	11 300	11 300	-	36 200
Projet 1.1.2	Aménagement des infrastructures de transport									
A1.1.2.1	Aménagement des sites de stationnement routier	Site	20	100	400	400	400	400	400	2 000
A1.1.2.2	Création d'une gare routière	Gare	1	2 000	-	-	2 000	-	-	2 000
A1.1.2.3	Marquage des voies bitumées et balisement des pleins centraux (TPC)	Voie	2	400	-	400	400	-	-	800
A1.1.2.4	Aménagement des voies routières secondaires et désencombrement des voies de la commune	Km	6	2 250	4 500	4 500	2 250	2 250	-	13 500
A1.1.2.5	Création d'un parking communal	Parkings	1	1 500	-	1 500	-	-	-	1 500
A1.1.2.6	Suivi et évaluation	Ensemble	1	200	40	40	40	40	40	200
Total	Total projet 1.1.2	-	-	-	4 940	6 840	5 090	2 690	440	20 000
Projet 1.1.3	Promotion des activités commerciales									

A1.1.3.1	Etude pour l'Organisation annuelle de foires communales	Foire	1	500	-	-	-	500	-	500
A1.1.3.2	Organisation des week-end market	Week-end market	20	20	-	100	100	100	100	400
A1.1.3.3	Mise en place d'un cadre de concertation des acteurs commerciaux à l'échelle communale et intercommunale	Organisation	1	100	100	-	-	-	-	100
A1.1.3.4	Organisation d'une journée communale de commerce	Manifestation	3	500	-	-	500	500	500	1 500
A1.1.3.5	Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des PME/PMI dans le E-commerce	PME/PMI	75	20	-	500	500	500	-	1 500
A1.1.3.6	Soutien aux commerçantes vulnérables pour la relance de leurs activités économiques post-covid	Commerçantes	200	10	-	2 000	-	-	-	2 000
A1.1.3.7	Suivi et évaluation	Ensemble	1	200	40	40	40	40	40	200
Total	Total projet 1.1.3	-	-	-	140	2 640	1 140	1 640	640	6 200
Total	TOTAL PROGRAMME 1.1	-	-	-	7 380	20 780	17 530	15 630	1 080	62 400
Programme 1.2	Programme 1.2 : Développement de l'économie locale									
Projet 1.2.1	Appui aux initiatives économiques locales pour tous									
A1.2.1.1	Aménagement de 3ha de bas-fond pour l'agriculture urbaine durable au profit des jeunes	Hectare	3	1 000	-	1 000	1 000	1 000	-	3 000
A1.2.1.2	Construction d'un centre multi professionnel regroupant les différents corps de métiers pour développer l'exportation des produits locaux	Centre	1	15 000	-	3 750	3 750	3 750	3 750	15 000

A1.2.1.3	Accompagnement technique et financier des activités génératrices de revenus des femmes et des jeunes	Femmes/jeunes	250	20	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
A1.2.1.4	Renforcement des capacités des PME/PMI dans la gestion de l'entreprise	PME/PMI	150	5	-	250	250	250	-	750
A1.2.1.5	Appui en équipements aux jeunes (Garçons et filles) sortie des centres de formation professionnelle pour le démarrage de leurs activités	Jeunes	100	20	-	500	500	500	500	2 000
A1.2.1.6	Suivi et évaluation	Ensemble	1	1 000	200	200	200	200	200	1 000
Total	Total projet 1.2.1	-	-	-	1 200	6 700	6 700	6 700	5 450	26 750
Projet 1.2.2	Promotion des activités touristiques, culturelles, artisanales et sportives									
A1.2.2.1	Etude, conception et réalisation des monuments	Monument	2	800	-	-	800	800	-	1 600
A1.2.2.2	Etude, Conception et Réalisation de fresques d'embellissement dans la commune	Fresque	3	800	800	800	-	-	800	2 400
A1.2.2.3	Création d'un centre de formation et de perfectionnement artisanale	Centre	1	10 000	7 500	2 500	-	-	-	10 000
A1.2.2.4	Création d'un parc d'attraction public et de jeux pour enfants de la commune	Parc	2	7 500	5 000	2 500	5 000	2 500	-	15 000
A1.2.2.5	Création d'un centre de distraction et de loisirs aux personnes âgées	Centre	1	7 500	-	-	2 500	2 500	2 500	7 500
A1.2.2.6	Construction d'un centre culturel	Centre	1	25 000	2 500	10 000	5 000	5 000	2 500	25 000
A1.2.2.7	Organisation d'un festival d'activités culturelles et sportives dans la commune	Festival	2	3 000	-	3 000	-	3 000	-	6 000
A1.2.2.8	Aménagement des terrains	Terrain	3	1 500	-	1 500	1 500	1 500	-	4 500

	de Sport	sportif								
A1.2.2.9	Appui aux clubs de sports de jeunes en équipements	Club	10	500	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
A1.2.2.10	Suivi et évaluation	0	1	1 000	20	30	370	360	220	1 000
Total	Total projet 1.2.2	-	-	-	16 820	21 330	16 170	16 660	7 020	78 000
Total	TOTAL PROGRAMME 1.2	-	-	-	18 020	28 030	22 870	23 360	12 470	104 750
Total	TOTAL AXE 1	-	-	-	25 400	48 810	40 400	38 990	13 550	167 150
AXE 2	Améliorer le cadre de vie, la qualité des services sociaux et le système de protection sociale et d'inclusion dans la commune									
Programme 2.1	Assainissement du cadre de vie et protection de l'environnement									
Projet 2.1.1	Amélioration de la gestion des déchets dans la commune									
A2.1.1.1	La création et l'aménagement de dépotoirs intermédiaires et l'élimination des dépotoirs sauvages et l'augmentation de la fréquence de ramassage des ordures	Dépotoir	2	1 000	1 000	1 000	-	-	-	2 000
A2.1.1.2	La mise en place d'une unité fonctionnelle de recyclage des déchets	Unité	1	2 500	-	1 000	500	500	500	2 500
A2.1.1.3	Conduite des opérations de salubrité Golfe 2 Propre à grande échelle	Mois	60	50	600	600	600	600	600	3 000
A2.1.1.4	Vaste campagne de sensibilisation de la population à l'hygiène publique, et à la gestion des ordures (2 sensibilisations par an par quartier)	Sensibilisation	80	20	320	320	320	320	320	1 600
A2.1.1.5	Equiper certaines rues et places publiques en poubelles	Poubelles	500	7	700	700	700	700	700	3 500
A2.1.1.6	Suivi-évaluation	Ensemble	1	280	56	56	56	56	56	280
Total	Total projet 2.1.1	-	-	-	2 676	3 676	2 176	2 176	2 176	12 880
Projet 2.1.2	Renforcement des capacités des infrastructures d'assainissement pluvial									

A2.1.2.1	Aménagement des ouvrages d'assainissement pluvial (bassins de rétention dans les sites inondables et caniveaux dans les voies)	Bassin de rétention	6	10 000	-	10 000	20 000	20 000	10 000	60 000
A2.1.2.2	Construction de nouvelles latrines publiques accessibles pour tous dans les zones d'urgence	Latrine	6	1 200	1 200	2 400	2 400	1 200	-	7 200
A2.1.2.3	Réhabilitation des blocs sanitaires dans les écoles primaires publiques	Ecole	8	600	600	1 800	1 800	600	-	4 800
A2.1.2.4	Etudes pour l'aménagement, reprofilage, pavage et bitumage (élimination des points critiques, rechargement des voies dans la commune)	Etude	1	1 000	1 000	-	-	-	-	1 000
A2.1.2.5	Assainissement des voies dans la commune (Construction des caniveaux, poubelles etc.)	Km	15	5 000	-	10 000	15 000	25 000	25 000	75 000
A2.1.2.6	Suivi	0	1	1 500	100	300	500	500	100	1 500
Total	Total projet 2.1.2	-	-	-	2 900	24 500	39 700	47 300	35 100	149 500
Projet 2.1.3	Protection de l'environnement et renforcement de la résilience de la population face au changement climatique									
A2.1.3.1	Mise en œuvre des activités d'éducation sanitaire et environnementale (Education sur la bonne gestion des caniveaux, des règles de la salubrité publique etc.)	Séances d'éducation	30	50	200	400	400	400	100	1 500
A2.1.3.2	Renforcement de l'inspection et contrôle de la salubrité publique dans la commune (brigade verte opérationnelle pour veiller à la salubrité)	Zone	15	80	600	600	-	-	-	1 200
A2.1.3.3	Aménagement d'espaces verts	Espaces vert	8	500	500	1 000	1 000	1 000	500	4 000

A2.1.3.4	Augmentation de la superficie des forêts urbaines (Reboisement et gestion durable de la foresterie urbaine)	ha	10	150	150	300	450	450	150	1 500
A2.1.3.5	Lutte contre les pollutions, olfactives, visuelles, sonores et divagation des animaux	Quartier	8	200	-	400	400	400	400	1 600
A2.1.3.6	Promotion des énergies renouvelables et de la mobilité verte dans la commune	Forfait	1	1 000	200	200	200	200	200	1 000
A2.1.3.7	Vulgarisation des bonnes pratiques pour la réduction des Gaz à effet de serre (GES) et des polluants organiques persistants (POPs)	Forfait	1	500	250	250	-	-	-	500
A2.1.3.8	Faire une cartographie complète des Zones vulnérables aux inondations dans la commune et proposer un plan de réponses et d'anticipation à ce risque climatique majeur	Etude	1	2 500	-	2 500	-	-	-	2 500
A2.1.3.9	Suivi	Ensemble	1	1 000	200	200	200	200	200	1 000
Total	Total projet 2.1.3	-	-	-	2 100	5 850	2 650	2 650	1 550	14 800
Total	TOTAL PROGRAMME 2.1	-	-	-	7 676	34 026	44 526	52 126	38 826	177 180
Programme 2.2	Renforcement des services sociaux, du genre et de l'inclusion sociale dans Golfe 2									
Projet 2.2.1	Amélioration de l'accès équitable aux soins de santé et à l'eau potable									
A2.2.1.1	Appui à l'équipement des centres de santé public dans la commune	Centre	1	3 000	500	1 000	500	500	500	3 000
A2.2.1.2	Construction et équipements d'un centre de santé (CMS) dans la commune / Achat de terrain	Terrain	1	20 000	20 000	-	-	-	-	20 000

A2.2.1.3	Mise en place, équipement et prise en charge du fonctionnement des infirmeries dans les écoles primaires	Infirmerie	4	1 250	-	1 250	1 250	1 250	1 250	5 000
A2.2.1.4	Formation des jeunes filles et garçons sur la santé sexuelle et reproductive et l'éducation sexuelle complète	Session de formation	10	150	300	300	300	300	300	1 500
A2.2.1.5	Réhabilitation et installations des bornes fontaines	Quartier	8	200	320	320	320	320	320	1 600
A2.2.1.6	Garantie (contact avec les IMF) pour la mise en place de micro crédit de facilitation à l'accès à l'eau à travers les branchements de la TDE	Microcrédits	200	4	-	175	175	175	175	700
A2.2.1.7	Adduction d'eau potable dans les écoles	Adduction	8	50	200	200	-	-	-	400
A2.2.1.8	Suivi	Ensemble	1	1 500	300	300	300	300	300	1 500
Total	Total projet 2.2.1	-	-	-	21 620	3 545	2 845	2 845	2 845	33 700
Projet 2.2.2	Accès facile pour tous à une éducation de qualité									
A2.2.2.1	Elaborer un projet pilote de cantine scolaire	Document	1	1 000	1 000	-	-	-	-	1 000
A2.2.2.2	Mise en œuvre d'un programme de cantines scolaires	Repas	800000	0,0002	-	4 000	4 000	4 000	4 000	16 000
A2.2.2.3	Construction et équipement de bâtiments scolaires	Bâtiment scolaire	2	3 000	-	3 000	3 000	-	-	6 000
A2.2.2.4	Réhabilitation ou rénovation des bâtiments scolaires des écoles primaires publiques y compris les latrines, l'accès à l'eau potable et à l'électricité	Bâtiment scolaire	3	3 000	-	6 000	3 000	-	-	9 000
A2.2.2.5	Dotation des écoles primaires et préscolaires publiques en matériels didactiques et pédagogiques	Forfait	40	25	200	200	200	200	200	1 000

A2.2.2.6	Construction et équipement des blocs pédagogiques intégrant les bureaux des enseignants dans les écoles	Ecole	2	4 000	-	4 000	4 000	-	-	8 000
A2.2.2.7	Suivi	Ensemble	1	1 000	200	200	200	200	200	1 000
Total	Total projet 2.2.2	-	-	-	1 400	17 400	14 400	4 400	4 400	42 000
Projet 2.2.3	Promotion du Genre, inclusion et protection sociales									
A2.2.3.1	Renforcement de capacités des femmes et filles sur le leadership, l'engagement citoyen, l'autonomisation	Session de formation	10	250	500	500	500	500	500	2 500
A2.2.3.2	Mise en place dans chaque quartier d'une commission dynamique et opérationnelle de protection des enfants, des femmes et des personnes handicapées	Commission	8	150	-	1 200	-	-	-	1 200
A2.2.3.3	Mise en œuvre d'un programme de bourses d'excellence aux profits des élèves des écoles primaires et collèges publics	Bourses	500	8	-	1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
A2.2.3.4	Distribution de Kits alimentaires aux orphelins et personnes âgées et handicapées	Kits alimentaire s	1000	4,5	900	900	900	900	900	4 500
A2.2.3.5	Garantie (contrat avec les IMF) pour la mise en place de micro crédit de soutien à l'entrepreneuriat des personnes vulnérables	Microcrédit s	200	5	-	250	250	250	250	1 000
A2.2.3.6	Mise en place d'un fond de prise en charges des cas sociaux dans la commune	Budget	1	10 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
A2.2.3.7	Suivi	Forfait	1	1 000	200	200	200	200	200	1 000
Total	Total projet 2.3	-	-	-	3 600	6 050	4 850	4 850	4 850	24 200
Total	TOTAL PROGRAMME 2.2	-	-	-	26 620	26 995	22 095	12 095	12 095	99 900

Total	TOTAL AXE 2	-	-	-	34 296	61 021	66 621	64 221	50 921	277 080
AXE 3	Moderniser l'administration communale, promouvoir une gouvernance saine et un système transparent et efficace de mobilisation et de gestion des ressources locales									
Programme 3.1 :	Modernisation de l'administration communale et promotion du civisme fiscal									
Projet 3.1.1	Reforme et modernisation des services communaux									
A3.1.1.1	Construction ou acquisition d'un hôtel de ville de la commune	Bâtiment	1	25000	0	0	15000	7500	2500	25000
A3.1.1.2	Digitalisation des services et procédures municipaux	Processus	1	5000	0	2500	2500	0	0	5000
A3.1.1.3	Elaboration et mise en œuvre d'un manuel de procédure administrative et financière et Formation et renforcement de capacités des élus et du personnel municipal	Manuel	5	200	0	400	400	200	0	1000
A3.1.1.4	Aménagement de parking auto dans les services municipaux	Parking	1	1500	1000	500	0	0	0	1500
A3.1.1.6	Identification et sécurisation des réserves administratives	Reserve	1	200	0	200	0	0	0	200
A3.1.1.7	Suivi	Ensemble	1	500	100	100	100	100	100	500
Total	Total projet 3.1.1	-	-	0	1100	3700	18000	7800	2600	33200
Projet 3.1.2	Renforcement de la cohésion sociale, de la sécurité et du civisme									
A3.1.2.1	Actions d'élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication chaque année	Action	10	250	500	500	500	500	500	2500
A2.1.3.6	Extension de l'éclairage public dans les quartiers	Lampadair e	200	62,5	0	3125	3125	3125	3125	12500
A3.1.2.2	Créer et rendre opérationnel le bureau du citoyen	Rencontres	3	150	0	450	0	0	0	450
A3.1.2.4	Identification et éradication des points de vente et de consommation des	Action	1	1000	200	200	200	200	200	1000

	stupéfiants									
A3.1.2.5	Mise en place et organisation des comités de veille dans les quartiers de la commune (2 rencontres par quartier par an) et accompagnement des chef et CDQ	Rencontres	80	25	400	400	400	400	400	2000
A3.1.2.6	Règlement des litiges liés à la délimitation des quartiers en se basant sur la cartographie participative	Rencontres	80	50	800	800	800	800	800	4000
A3.1.2.7	Suivi	Ensemble	1	1000	200	200	200	200	200	1000
Total	Total projet 3.1.2	-	-	0	2100	5675	5225	5225	5225	23450
Total	TOTAL PROGRAMME 3.1	-	-	0	3200	9375	23225	13025	7825	56650
Programme 3.2	Amélioration de la mobilisation et de la gestion des ressources financières locales									
Projet 3.2.1	Recherche de partenariat et de mobilisation des ressources financières.									
A3.2.1.1	Plaidoyer en vue de la participation de la mairie dans les conseils d'administration des sociétés Publics (SALT, stade KEGUE, EPAM)	Réunion	10	10	20	20	20	20	20	100
A3.2.1.2	Organisation des tables rondes avec les PTF et investisseurs privés	Table ronde	4	75	0	75	75	75	75	300
A3.2.1.3	Initiation et organisation d'une semaine de solidarité et mobilisation des ressources endogènes pour les projets de développement communaux	Forfait	1	500	0	125	125	125	125	500
A3.2.1.4	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie d'IEC pour renforcer la visibilité de la commune	Forfait	1	1000	200	200	200	200	200	1000

A3.2.1.5	Création des parkings auto et moto dans la commune	Parking	6	1000	2000	2000	2000	0	0	6000
A3.2.1.6	Suivi	Forfait	1	200	40	40	40	40	40	200
Total	Total projet 2.1	-	-	0	2260	2460	2460	460	460	8100
Projet 3.2.2	Amélioration du système de mobilisation des ressources financières de la commune									
A3.2.2.1	Sensibilisation des citoyens sur le bien-fondé du paiement des taxes municipales (Fonctionnement)	Sensibilisation	10	100	200	200	200	200	200	1000
A3.2.2.2	Recycler, former, et équiper les agents de recouvrement des taxes municipales	Session	5	500	500	500	500	500	500	2500
A3.2.2.3	Mettre en place un mécanisme de concertation entre les acteurs OTR-MAIRIE et MAIRIE-TRESORERIE pour l'optimisation des recettes	Rencontres	20	50	200	200	200	200	200	1000
A3.2.2.4	Actualisation et mise à jour du fichier des contribuables	Action	5	200	800	50	50	50	50	1000
A3.2.2.5	Suivi	Ensemble	1	250	50	50	50	50	50	250
Total	Total projet 3.2.2	-	-	0	1750	1000	1000	1000	1000	5750
Total	TOTAL PROGRAMME 3.2	-	-	0	4010	3460	3460	1460	1460	13850
Total	TOTAL AXE 3	-	-	0	7210	12835	26685	14485	9285	70500
COUT	COUT GLOBAL DU PDC	-	-		66 906	122 666	133 706	117 696	73 756	514 730

VI. CADRE DE MISE EN ŒUVRE

Le dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PDC est organisé autour du maître d'ouvrage qu'est le Conseil municipal qui s'appuie sur son exécutif. Ce dispositif intègre plusieurs autres organes communaux à savoir : le Comité de mise en œuvre et la Cellule Technique de Suivi-Évaluation.

6.1. Mécanisme institutionnel

Parmi les compétences les plus importantes du Conseil municipal figure celles d'élaborer et de mettre en œuvre son plan de développement. Lors du processus de planification, il est indispensable de procéder à une gestion concertée de la planification et l'exécution des options de promotion économique et sociale, ceci à cause de la complexité de la tâche et de la multiplicité des acteurs locaux qui interviennent. Dans cette perspective, le Conseil Municipal doit se retrouver dans son rôle de maître d'ouvrage du PDC, avec une délégation de pouvoir à une structure de suivi qui est dénommé : Comité de Pilotage. Quant à la mise en œuvre, elle sera confiée à une structure d'exécution, composée surtout de techniciens, qui aura à contracter avec les prestataires de services que sont les bureaux d'études, ONGs, entreprises et tâcherons. Dans ce cadre, l'Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base (ANADEB) qui gère désormais une partie des dotations doit être fortement impliquée dans cette collaboration. En effet, cette structure avec l'enveloppe qui lui est affectée, doit réaliser des projets de développement dans la commune. Cette agence agit dans les communes conformément au Décret n° 2021-105/PR portant approbation des critères de répartition des dotations du Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT) 2021 et à l'Arrêté interministériel n°0288/MATDDT/MEF/2021 fixant la répartition des dotations du Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT), exercice 2021 aux communes).

❖ Conseil Communal : maître d'ouvrage

Le conseil communal étant l'organe souverain de la commune, il lui revient de prendre les décisions relatives à la validation du Plan de Développement et à sa mise en œuvre. Il s'appuie sur le Maire, son organe exécutif, avec qui il aura à :

- assurer la maîtrise d'ouvrage communale à travers ses délibérations sur les affaires afférentes ;
- garantir l'arrimage entre le PDC et les budgets annuels qui auront cours durant sa vie ;
- rechercher et négocier des financements pour les projets et programmes du PDC ;
- faire le suivi-évaluation politique de l'exécution des projets et programmes par l'exécutif communal ;
- faire le plaidoyer auprès des instances publiques du niveau supérieur pour des besoins qui sortent des domaines de compétences de la commune ;
- rendre régulièrement compte aux citoyens à la base.

Il faut noter que ces attributions du Conseil sont opérationnalisées à travers l'administration communale.

❖ **Cellule technique de suivi et évaluation**

Elle constitue la branche technique du comité de mise en œuvre. Elle est chargée de suivre et d'évaluer les projets inscrits dans le plan. De façon spécifique, elle aura pour rôle de :

- concevoir et faire valider le plan de suivi annuel ;
- donner les orientations techniques au comité de mise en œuvre du PDC ;
- élaborer les plans annuels d'investissement (PAI) ;
- définir les indicateurs de suivi et évaluation y compris, les indicateurs des thématiques émergentes et transversales ;
- organiser la collecte et le traitement des données sur l'exécution des activités et projets ;
- produire périodiquement les rapports techniques d'évaluation des activités et projets ;
- faire des propositions de corrections assorties de suggestions au comité de mise en œuvre pour amélioration des résultats.

Cette cellule est présidée par le responsable du service chargé de la planification et du suivi-évaluation de la mairie. Elle est composée comme suit :

- un représentant de la direction régionale chargé de la planification et du développement des territoires ;
- deux (2) agents de la mairie ;
- un représentant de la direction régionale des infrastructures ;
- un représentant des OSC ;
- un représentant des CDB ;
- le coordonnateur du bureau du citoyen ;
- des personnes ressources au nombre de deux ou trois.

Il s'agit d'une cellule de concertation et de proposition pour la mise en œuvre du PDC. Un arrêté du maire viendra préciser l'organisation et le fonctionnement de cette cellule technique.

❖ **Points focaux du PDC**

Dans chaque service déconcentré, et pour les différents secteurs, il est nommé par arrêté du maire et sur proposition des chefs services, les points focaux de mise en œuvre et de suivi du PDC. Ces points focaux coordonnent les interventions des services déconcentrés de l'Etat, des OSC, des comités de développement à la base, des promoteurs d'entreprises et des PTF dans la commune.

Ils sont chargés de fournir régulièrement des informations et données sur la mise en œuvre du PDC dans leurs secteurs respectifs à la cellule technique de suivi et évaluation.

❖ Comité de mise en œuvre

Il s'agit d'un comité composé du maire, de ses adjoints, des présidents des commissions permanentes et du secrétaire général de la mairie. Il est présidé par le maire. Cet organe est mis en place pour coordonner la réalisation de l'ensemble des activités. De façon spécifique, il a pour rôle de :

- définir les orientations de la mise en œuvre ;
- adopter les dossiers techniques et financiers ;
- assurer la coordination et l'harmonisation des différentes interventions entrant dans l'exécution des actions /projets du PDC ;
- définir et mettre en œuvre des stratégies de communication et de mobilisation des ressources ;
- valider le rapport de suivi de la mise en œuvre des tranches annuelles du plan ;
- valider le rapport d'évaluation de la mise en œuvre du plan.

❖ Acteurs du suivi-évaluation et leurs rôles

Afin d'assurer le suivi et l'adaptation éventuelle de la stratégie de développement communal, l'entité politique légitime qu'est le Conseil municipal doit pouvoir veiller, dans la continuité, à sa mise en œuvre et au suivi de l'évolution des différents indicateurs de performance. Elle pourra s'appuyer sur un Service de Planification et Suivi-Évaluation (SPSE) à créer.

Les plans annuels et autres documents de planification et les rapports semestriels et annuels doivent faire l'objet des séances du conseil et de ses commissions.

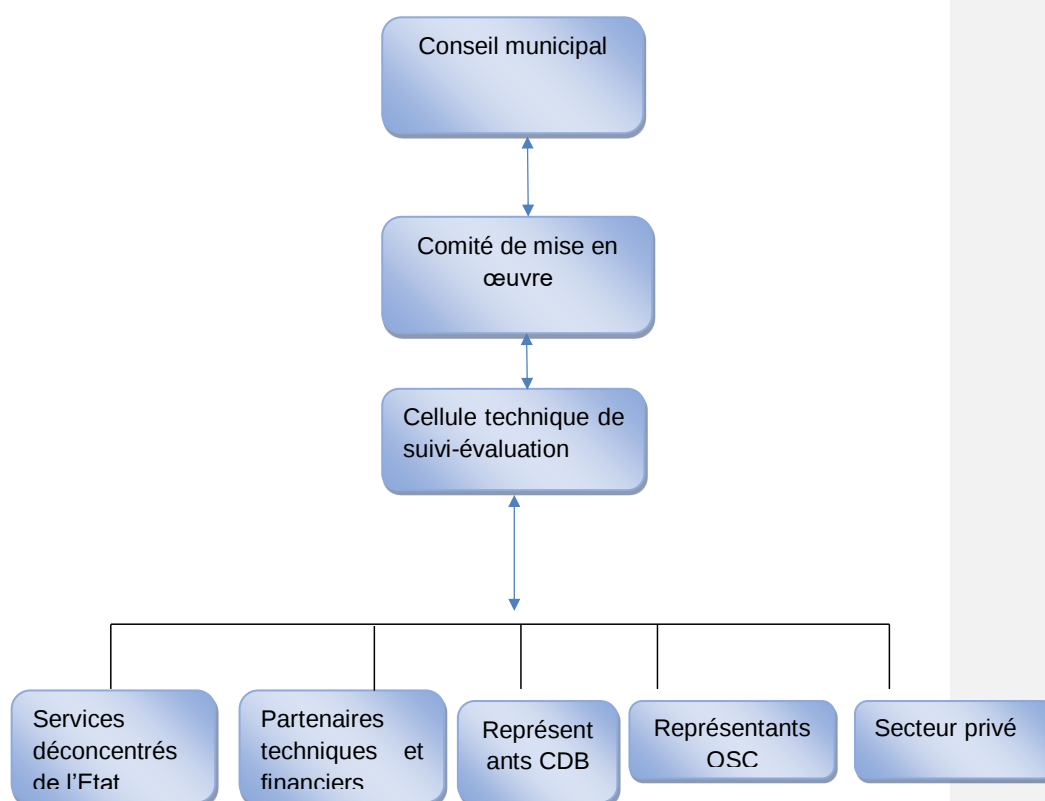
Le conseil municipal, incarné par le Maire, se voit ainsi conféré un véritable rôle d'interlocuteur de la commune auprès de la tutelle et de l'ensemble du gouvernement et de tous les partenaires en développement.

Récapitulatif des acteurs du suivi-évaluation et leurs rôles

Niveaux	Organes	Thèmes	Attributions
Préfecture	Préfet	Tutelle	Contrôle de la légalité des actes communaux et conseils
Commune	Le maire et le Secrétaire général	S+E de la planification et d'exécution	Exécution du PDC ; S+E des impacts
	Le conseil municipal	Contrôle l'exécution du PDC	Suivi de l'exécution du plan d'action annuel et du PDC ; Evaluation du PAA et du PDC

Niveaux	Organes	Thèmes	Attributions
	Service de planification et suivi-évaluation	Planification et suivi-évaluation du PDC	Elaboration des plans annuels, trimestriels, des outils de SE, Exécution du SE, ...
Commission communale	Cadre de concertation	Échange, proposition	Avis et propositions sur les plans annuels, trimestriels, des outils de SE, exécution du SE, ...
Populations	Délégués des quartiers (CDQ), des organisations de base et leurs unions	Suivi des réalisations sur le terrain	Suivi, proposition, contestation, Lobbying, Pression

❖ Schéma du dispositif institutionnel



Source : guide d'élaboration du PDC, Mai 2021

❖ Outils techniques

Une bonne mise en œuvre du PDC passe par l'élaboration de certains outils techniques nécessaires. De façon non exhaustive on peut citer :

- plan de travail du budget annuel (PTBA) ;
- plan de passation des marchés (PPM) ;
- plan d'engagement des dépenses (PED)
- canevas d'élaboration des projets communaux de développement ;
- fiche de projet ;
- plan de suivi du PDC ;
- plan de suivi des PTBA ;
- tableau de bord des indicateurs ;
- canevas de collecte des données et informations ;
- rapports d'activités (semestriels et annuels) ;
- rapports de suivi ;
- rapports d'évaluation.

6.2. Stratégies de mobilisation des ressources et financement du PDC

6.2.1. Stratégies de mobilisation des ressources

La mise en œuvre efficace et efficiente des actions retenues dans le Plan de Développement Communal est tributaire de la mobilisation des ressources financières internes et externes. Pour y parvenir des stratégies devront être développées et soutenues par les autorités locales et autres acteurs du développement de la Commune.

Au nombre de ces stratégies, les plus importantes sont les suivantes :

Améliorer les finances locales en :

- instituant les taxes de développement local sur les produits agricoles de rente ;
- assainissant le système de recouvrement des taxes et impôts et ;
- améliorant la communication autour des taxes et impôts.

Mettre en confiance les partenaires techniques et financiers intervenant dans la Commune en :

- faisant une bonne gestion des projets ;
- suscitant de nouveaux partenariats ;
- établissant des relations de franche collaboration avec les partenaires;
- développant dans le cadre de la coopération décentralisée de nouveaux partenariats ;
- suscitant la participation de la diaspora à la mise en œuvre du plan;
- sensibilisant les bénéficiaires directs à participer financièrement aux actions de développement ;
- élaborant des projets susceptibles d'accrocher les partenaires au développement ;
- organisant des voyages d'affaires/négociations ;

- négociant avec l'État le transfert des ressources financières et humaines prévues dans le cadre du transfert des compétences.

6.2.2. Hypothèses de financement du plan

La capacité de mobilisation des ressources de la commune est encore faible vu l'évolution du budget communal et l'appui budgétaire de l'Etat insuffisant.

De plus, en considérant la capacité d'investissement des deux (2) dernières années de la commune, la mise en œuvre du PDC ne peut se faire sans la recherche d'autres sources de financements.

A partir des analyses intégrant les efforts de mobilisations des partenaires, l'appui de l'Etat et la capacité d'investissement de la commune, les différentes projections des ressources à mobiliser ou mobilisables sont faites sur l'hypothèse que le «Fonds d'appui aux collectivités territoriales » (FACT) sera toujours fonctionnel et augmentera progressivement. La commune augmentera également sa capacité d'investissement d'année en année et mobilisera d'autres financements extérieurs (PTF, ONG et coopération décentralisée) pour la mise en œuvre du PDC. L'hypothèse de la part en pourcentage et de l'évolution de chaque source de financement dans le coût de mise en œuvre du PDC a été formulé (Tableaux 39 et 40).

Tableau 39 : Hypothèses sur la part (en %) de chaque source de financement dans le coût de mise en œuvre du PDC

Sources de Financement	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Capacité d'investissement sur ressources propres	60%	58%	55%	55%	60%	58%
Dotation d'investissement de l'Etat	8%	9%	10%	11%	8%	9%
Appui des PTF internationaux	17%	18%	20%	19%	17%	18%
Organisations de la société civile locale (ONGs, Associations, diaspora, communautés)	13%	13%	13%	12%	13%	13%
Coopération décentralisée	2%	2%	2%	3%	2%	2%

Source : Généré à partir des analyses des données de terrain (LDGP, 2022)

Tableau 40 : Contribution de chaque acteur au financement du PDC

Sources de Financements	Montant (X 10 000 FCFA)					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Capacité d'investissement sur ressources propres	39543,6	71436,28	73813,3	64732,8	44253,6	296484,48
Dotation d'investissement de l'Etat	5272,48	11084,94	13420,6	12946,56	5900,48	47355,16
Appui des PTF internationales	11204,02	22169,88	26841,2	22362,24	12538,52	93680,86
Organisations de la société civile locale (ONGs, Associations, diaspora, communautés)	8567,78	16011,58	17446,78	14123,52	9588,28	65885,44
Coopération décentralisée	1318,12	2463,32	2684,12	3530,88	1475,12	11324,06

Source : Généré à partir des analyses des données de terrain (LDGP, 2022)

A la lecture de ce schéma de financement, il ressort que la commune doit faire beaucoup d'efforts de mobilisation de ressources supplémentaires pour la mise en œuvre du PDC. Ceci signifie qu'elle doit mettre un accent particulier sur les mécanismes, systèmes et outils de collectes des recettes internes. Aussi elle doit mettre en œuvre une diplomatie envers les partenaires externes tels que le PNUD, la FAO, la GIZ, l'UNICEF, le PAM, le FEM, etc. pour véritablement atteindre les objectifs fixés dans le PDC.

VI.3. Plan de communication

La communication occupe désormais une place stratégique dans le processus de développement communal. Mise en œuvre de manière adéquate, elle permet d'aboutir à une vision partagée des objectifs de développement entre les différents acteurs de la commune. Pour ce faire, les besoins en la matière seront diagnostiqués, de même que les stratégies, moyens et voies de communication seront identifiés à travers un Plan de Communication qui précise les objectifs de communication, les cibles visées, les résultats attendus et les supports utilisés, pour chaque opération de communication. Il fera l'objet d'un document séparé qui accompagne le présent document de PDC.

6.4. Mécanismes de suivi-évaluation

Pour une exécution correcte du PDC, il est nécessaire qu'un bon dispositif de suivi et d'évaluation soit mis en place pour suivre l'évolution de la mise en œuvre et apporter les mesures correctives en cas de besoin. Ce dispositif devra préciser les mécanismes et outils de suivi, ainsi que l'organisation de l'évaluation et de l'actualisation au bout des cinq (5) premières années.

Le suivi et l'évaluation du PDC devraient se faire périodiquement et devraient se baser sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs élaborés de façon consensuelle par les acteurs y compris les communautés locales. Il doit également intégrer le suivi des thématiques émergentes et transversales (genre, inclusion sociale, dividende démographique, citoyenneté et paix, numérique, environnement, gestion durable des ressources naturelles et des déchets, cadre de vie, changements climatiques, culture, économie locale, emploi des jeunes et des femmes, etc.).

❖ Suivi

Le suivi de la mise en œuvre du PDC couvre les fonctions : (i) de l'exécution des actions inscrites au PDC ; (ii) de la collecte et de l'analyse régulière d'informations relatives aux indicateurs de résultats du plan et (iii) de l'exécution des mesures prioritaires par les acteurs communaux. Le suivi doit faire l'objet d'une documentation régulière des résultats et permettre d'assurer la qualité des services offerts au citoyen et l'efficacité dans la gestion des affaires communales.

❖ Évaluation

L'évaluation du plan sera nécessaire pour savoir à un moment donné le chemin parcouru en termes de bilan et prendre des décisions importantes pour réajuster ou réorienter les actions.

Le PDC fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale.

L'évaluation à mi-parcours a lieu entre la fin de la deuxième année et le deuxième trimestre de la troisième année de mise en œuvre. Il est vivement souhaité que l'évaluation à mi-parcours soit réalisée par la cellule technique appuyée en cas de besoin par des personnes ressources.

L'évaluation finale met le focus sur l'analyse de la performance globale du PDC et son apport en termes d'amélioration des conditions de vie des citoyens. Elle a lieu au plus tard six (06) mois après les cinq années de mise en œuvre et est réalisée par les acteurs communaux eux-mêmes ou confiée à un prestataire de service. Ce rapport doit faire l'objet de validation par le conseil pour décision à prendre.

Conclusion

L'élaboration du Plan de Développement communal (PDC) de la commune Golfe 2 a été un processus participatif qui a mobilisé tous les acteurs de développement de la commune et toutes ses couches sociales. La collecte de données sur le terrain lors des différentes phases et surtout de la phase de diagnostic a été facilitée par le COPIL, les chefs cantons, les chefs quartiers et les services de la mairie qui ont su jouer leur rôle dans la communication et la mobilisation de la population des différents quartiers. Par ailleurs, la collaboration et l'implication effective des services techniques de l'Etat et les OSC ont facilité la collecte des données secondaires et primaires pour alimenter le diagnostic.

Les débats lors des ateliers de validation du diagnostic et surtout lors de la programmation étaient parfois longs et houleux. Cependant, l'esprit d'équipe et de convivialité a toujours guidé les acteurs du développement de la commune pour parvenir à des décisions consensuelles dans l'intérêt générale de la commune. Ce sens de l'intérêt commun des acteurs de la commune a permis de relever ses vrais problèmes, de dégager ses priorités qui tiennent compte de l'intérêt général de la population. Dans cette convivialité, la vision a été dégagée, des objectifs fixés et des programmes et projets élaborés, pour atteindre ces objectifs.

Le présent PDC rend compte de tout le processus, relève de la situation actuelle de la commune dans le diagnostic et présente la programmation de son développement. Il est donc le résultat des observations, analyses, discussions et négociations entre les parties prenantes au processus de développement de la commune.

L'estimation financière pour les actions retenues, bien que faite de façon approfondie n'est pas précise. Il est nécessaire que ce travail soit poursuivi plus en détail par les acteurs compétents en charge de la mise en œuvre du PDC au cours de l'élaboration des plans d'action annuels avec l'appui des techniciens. Il s'agira de faire l'étude de faisabilité de chaque projet retenu. L'évaluation du PDC à mi-parcours permettra de corriger les éventuels manquements/insuffisances qui s'observeront avant l'évaluation finale.

BIBLIOGRAPHIE

- AHLINVI, M. E. (2019). Le processus de décentralisation au Togo. Mémoire de master, Université de Parakou.
- ATAKPAMA, W., KANDA, M., FOLEGA, F., LAMBONI, D. T., BATAWILA, K., & AKPAGANA, K. (2021). Agriculture urbaine et périurbaine dans la ville de Lomé et ses banlieues. *Revue Marocaine des Sciences Agronomiques et Vétérinaires*, 9(2).
- Boukari, a. B., & allognon, g. M. (2019). Décentralisation et développement local: cas de la commune de Bassila. Mémoire de master, Université de Parakou.
- Breuer, A., Blumenkemper, L., Kliesch, S., Salzer, F., Schädler, M., Schweinfurth, V., & Virchow, S. (2017). Decentralisation in Togo: the contribution of ICT-based participatory development approaches to strengthening local governance. German Development Institute Discussion Paper, (6).
- Cordonnier, R. (1985). Femmes africaines et commerce: les revendeuses de tissu de la ville de Lomé (Togo). *Femmes africaines et commerce*, 1-190.
- Hounmenou, B. G. (2003). Nouveaux modes de coordination des acteurs dans le développement local: cas des zones rurales au Bénin. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, (Dossier 2).
- Kanda, M., Wala, K., Batawila, K., Djaneye-Boundjou, G., Ahanchede, A., & Akpagana, K. (2009). Le maraîchage périurbain à Lomé: pratiques culturelles, risques sanitaires et dynamiques spatiales. *Cahiers Agricultures*, 18(4), 356-363.
- Mbianda, K., & Firmin, A. (2020). *Comprendre la construction des périphéries urbaines à Lomé et Yaoundé* (No. THESIS). EPFL.
- Polorigni, B., R. Radji et K. Koukou, 2014, Perceptions, tendances et préférences en foresterie urbaine : cas de la ville de Lomé au Togo, *European Scientific Journal*, Edition vol.10, n5, pp. 261-277.
- Sokegbe, O. Y., Djeri, B., Kogno, E., Kangnidossou, M., Mensah, R. T., Soncy, K., & Ameyapoh, Y. (2017). Les risques sanitaires liés aux sources d'eau de boisson dans le district n° 2 de Lomé-commune : cas du quartier d'Adakpamé. *International Journal of Biological and Chemical Sciences*, 11(5), 2341-2351.